

PROTÉGER **L'AVENIR** DU CANADA

ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIER, LE 27 NOVEMBRE 2008



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Note préliminaire

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : **M\$** pour millions de dollars et **G\$** pour milliards de dollars.

En outre, les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2008)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : 613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518

ou dans les librairies participantes.

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.fn.gc.ca.

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-36/2008-2F
ISBN 978-1-100-90361-3

Table des matières

	Aperçu.....	5
Chapitre 1	Évolution récente et perspectives économiques	11
	Faits saillants	12
2	Un leadership responsable : Mesures pour renforcer les facteurs économiques et financiers fondamentaux du Canada.....	45
	Faits saillants	46
3	Projections financières	87
	Faits saillants	88
Annexe 1	Résultats financiers de l'ensemble des administrations publiques du Canada.....	115
2	Avant-projet de loi et notes explicatives : Réduction pour 2008 du minimum relatif aux fonds enregistrés de revenu de retraite et aux prestations variables prévues par les régimes de pension agréés	127



APERÇU

Maintenir un leadership économique fort et responsable

De plus en plus de données laissent croire que les États-Unis et plusieurs autres grandes économies sont maintenant en récession. Le Canada a mieux résisté au ralentissement que presque tous les autres pays; la demande intérieure a poursuivi son expansion à un rythme plus lent, mais solide, et l'emploi a continué de croître. Le Canada n'est toutefois pas à l'abri des mouvements de l'économie mondiale; les économistes du secteur privé s'entendent pour dire qu'il sera en récession technique au cours des prochains mois.

En outre, l'incertitude et les risques qui pèsent sur les perspectives économiques sont plus grands qu'à l'habitude. Vu la faiblesse de l'économie américaine et l'intensification des perturbations sur les marchés financiers mondiaux, les risques à la baisse pour les perspectives économiques du Canada sont nettement prépondérants.

Le Canada affronte cette période d'incertitude mondiale dans une position relativement forte, ce qui est attribuable à la saine situation des institutions financières canadiennes et à la solidité financière des ménages, des sociétés et des gouvernements.

La situation financière solide du Canada a permis au gouvernement d'accorder d'importants allègements fiscaux permanents de portée générale et de faire des investissements inégalés dans l'infrastructure.

- En 2009-2010, les Canadiens et les entreprises canadiennes paieront 31 milliards de dollars de moins en impôts et en taxes, soit près de 2 % du produit intérieur brut, par suite des réductions mises en œuvre par le gouvernement depuis 2006.
- Le niveau de financement accordé par le gouvernement fédéral en 2009 aux projets d'infrastructure des provinces, des territoires et des municipalités sera le double de celui de 2007.

Contrairement aux mesures fiscales temporaires adoptées dans d'autres pays, les réductions d'impôt dont bénéficient les Canadiens sont permanentes et viables.



Les mesures prises par le gouvernement aideront de façon marquée à stabiliser l'économie canadienne pendant la période de ralentissement mondial, et elles la renforceront à long terme.

L'évolution récente de la conjoncture économique et financière mondiale met en relief l'importance de maintenir et de renforcer les facteurs fondamentaux déjà solides de l'économie canadienne. C'est pourquoi le présent énoncé économique et financier prévoit des mesures pour protéger notre avantage financier durement acquis et pour accroître la stabilité de notre système financier.

Protéger notre avantage financier durement acquis

Une saine gestion financière est la pierre d'assise de la stratégie économique adoptée par le gouvernement. Elle constitue une façon d'accroître le niveau de vie des Canadiens aujourd'hui et à l'avenir.

Le gouvernement a retranché 37 milliards de dollars de la dette fédérale au cours des trois dernières années, et les titres d'emprunt émis par le gouvernement du Canada sont maintenant considérés comme l'investissement le plus sûr au monde. Cela profite chaque jour aux Canadiens et aux entreprises canadiennes parce que les titres du gouvernement constituent la référence en matière de taux d'intérêt au pays. La réduction de la dette nous permet aussi de procéder aux investissements nécessaires et d'assurer la prestation des services publics sans que nos enfants et nos petits-enfants héritent de la facture.

Le gouvernement continuera de gérer les dépenses de manière responsable. À cette fin, le présent énoncé économique :

- renferme des initiatives importantes et mesurées pour garantir l'efficacité des opérations du gouvernement et en réduire les coûts;
- prévoit des mesures législatives pour assurer la viabilité de la rémunération dans le secteur public fédéral pendant une période de quatre ans et pour moderniser le régime d'équité salariale;
- place la péréquation sur une trajectoire de croissance viable, alors que le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux restent inchangés et poursuivront leur croissance comme prévu.

Ces mesures permettront au gouvernement de continuer à planifier en vue de maintenir l'équilibre budgétaire au cours de cet exercice et des cinq suivants. Cependant, étant donné la volatilité de la situation économique et le fléchissement rapide des prix des produits de base, on ne peut exclure la possibilité d'un déficit.

Renforcer la stabilité du système financier

Les récentes turbulences sur les marchés financiers mondiaux mettent en évidence l'importance déterminante du système de réglementation financière solide du Canada.

Le gouvernement a déjà pris d'importantes mesures pour renforcer et préserver la compétitivité du secteur financier, de renommée mondiale, du Canada.

Le présent énoncé renferme des mesures additionnelles aux fins suivantes :

- soutenir le système financier dans des situations exceptionnelles;
- offrir des allègements temporaires aux aînés ayant un fonds enregistré de revenu de retraite et aux régimes de retraite privés sous réglementation fédérale qui sont touchés par la récente détérioration des conditions du marché;
- accroître la disponibilité du crédit pour les entreprises canadiennes touchées par la crise financière mondiale, par l'entremise des sociétés d'État.

Ces mesures permettront au Canada de s'acquitter de ses responsabilités et de remplir son engagement d'assurer la stabilité du système financier à titre de membre du Groupe des Vingt (G20).

Plan pour l'avenir

Le gouvernement est conscient qu'en plus de s'attaquer aux défis économiques de l'heure, il doit aussi adopter des politiques pour stimuler la croissance économique à long terme. Le pays a tiré parti d'un plan économique clair, *Avantage Canada – Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, et d'un engagement déterminé à appliquer ce plan. Beaucoup de progrès ont été réalisés depuis 2006, comme en témoigne la résilience de notre pays en cette période d'incertitude économique et de perturbation des marchés financiers.

Le gouvernement consultera les Canadiens et les provinces et territoires pour mettre au point des solutions aux problèmes économiques à court terme, tout en poursuivant la mise en œuvre de son plan économique à long terme. Les priorités immédiates du gouvernement consistent à accélérer les investissements dans l'infrastructure, à améliorer les débouchés pour les travailleurs et les secteurs touchés par les conditions économiques actuelles, à renforcer notre système financier de calibre mondial conformément à nos engagements à titre de membre du G20, et à accroître la compétitivité de l'économie canadienne.



Au cours des prochains mois, le gouvernement surveillera étroitement la situation économique. Il continuera de prendre les mesures nécessaires pour soutenir l'économie, en veillant à l'équilibre entre les bienfaits économiques de ces mesures et leur incidence sur la situation financière du pays. Si les mesures budgétaires adoptées pour protéger l'économie ou une nouvelle détérioration de la situation économique devaient se traduire par un déficit, le gouvernement ferait en sorte que ce déficit soit temporaire.

Chapitre



ÉVOLUTION RÉCENTE
ET PERSPECTIVES
ÉCONOMIQUES



Faits saillants

- ✓ Les conditions économiques se sont détériorées et les prix des produits de base ont baissé considérablement depuis le budget de février 2008. Cela s'explique par l'intensification des perturbations sur les marchés financiers et par un affaiblissement marqué de la demande mondiale découlant de l'important ralentissement de l'économie américaine.
- ✓ Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 0,6 % en 2008 et de 0,3 % en 2009, bien en deçà des niveaux qui avaient été prévus dans le budget de février 2008. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent maintenant à une récession technique associée à une croissance négative au quatrième trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009.
- ✓ La chute des prix des produits de base cette année devrait réduire le niveau du PIB nominal en 2009 et en 2010 par rapport aux prévisions du budget de 2008. Toutefois, à moyen terme, les prix des produits de base devraient se rétablir et ramener le PIB nominal au niveau du budget de 2008. Le PIB nominal est la mesure la plus générale de l'assiette fiscale au Canada.
- ✓ Les perspectives économiques sont teintées d'une incertitude plus grande qu'à l'habitude. Vu la faiblesse de l'économie américaine et l'intensification des perturbations sur les marchés financiers mondiaux, les risques à la baisse pour les perspectives économiques du Canada demeurent prépondérants.
- ✓ Le Canada affronte cette période d'incertitude mondiale dans une position relativement forte, ce qui est attribuable à la saine situation des institutions financières canadiennes et la solidité financière des ménages, des sociétés et des gouvernements.

Nota – Sauf indication contraire, le présent chapitre repose sur les données disponibles au 21 novembre 2008, et les chiffres correspondent à des taux annuels.



- ✓ La situation financière solide du Canada a permis au gouvernement d'accorder d'importants stimulants financiers, notamment des allègements fiscaux permanents de portée générale et d'importants investissements dans l'infrastructure, qui profiteront à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.
- ✓ En 2009-2010, les Canadiens et les entreprises canadiennes paieront 31 milliards de dollars de moins en impôts et en taxes, soit près de 2,0 % du PIB, par suite des réductions mises en œuvre par le gouvernement depuis 2006.
- ✓ Le niveau de financement accordé par le gouvernement fédéral en 2009-2010 aux projets d'infrastructure des provinces, des territoires et des municipalités sera le double de celui de 2007-2008.
- ✓ Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires pour accélérer les projets d'infrastructure ainsi que l'utilisation des crédits fédéraux destinés à cette fin.
- ✓ Ensemble, ces réductions d'impôt permanentes et ces investissements dans l'infrastructure donneront un important coup de pouce financier.
- ✓ Compte tenu des risques de détérioration des perspectives décrits ci-dessus et conformément aux engagements qu'il a pris auprès des pays du Groupe des Vingt (G20), le gouvernement consultera les Canadiens, les provinces et les territoires au sujet d'autres mesures visant à renforcer l'économie.



Introduction

Dans l'*Énoncé économique* d'octobre 2007, le gouvernement du Canada instaurait des réductions d'impôt totalisant près de 60 milliards de dollars sur six ans pour atténuer les risques à la baisse causés par l'affaiblissement de l'économie américaine et la turbulence sur les marchés financiers. Au cours de la dernière année, plusieurs de ces risques se sont concrétisés. Néanmoins, le Canada a affiché une posture nettement meilleure que la plupart des autres économies industrialisées, et ce, grâce à la saine situation des institutions financières canadiennes, à la solidité financière des ménages, des sociétés et des gouvernements, ainsi qu'à l'incidence des réductions d'impôt et de taxes d'application générale et permanentes instaurées depuis 2006.

Le présent chapitre passe en revue l'évolution économique récente, expose la moyenne des prévisions économiques du secteur privé qui forme la base des projections budgétaires et traite des risques et des incertitudes associés aux perspectives économiques. Les prévisions du secteur privé présentées dans ce chapitre ont été mises à jour en date du 14 novembre. Toutefois, vu le caractère changeant de la situation économique mondiale, l'incertitude a une incidence plus élevée que d'habitude sur les perspectives économiques.

Évolution et perspectives de l'économie mondiale

À l'heure actuelle, l'économie canadienne est aux prises avec trois grands problèmes, tous d'origine externe. D'abord, les perturbations sur les marchés financiers mondiaux qui perdurent se sont traduites par une baisse notable de la richesse et un resserrement marqué des conditions du crédit. Ensuite, le ralentissement de l'économie américaine et des économies d'autres pays clés freine la demande pour les exportations canadiennes. Enfin, le prix de nombreux produits de base a baissé considérablement, ce qui nuit à la croissance des bénéfices et des revenus au Canada.

Évolution des marchés financiers mondiaux

Les bouleversements financiers à l'échelle mondiale, qui ont commencé à l'été de 2007 par suite de l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque, se sont intensifiés en septembre et en octobre 2008. Les faillites et quasi-faillites de grandes institutions financières aux États-Unis et en Europe, auxquelles s'est greffé l'affaiblissement marqué des conditions économiques mondiales, ont déclenché cette nouvelle série de bouleversements.



Il s'en est suivi un resserrement marqué de la liquidité des marchés financiers, ce qui a haussé les coûts de financement des banques et, en fin de compte, fait augmenter le coût des emprunts et réduit la disponibilité de ces derniers pour les entreprises et les ménages (graphique 1.1). Combinés à une plus forte aversion pour le risque, ces facteurs ont eu pour effet de faire chuter les marchés boursiers partout dans le monde, la chute du cours des actions étant la plus marquée dans le cas des sociétés financières (graphique 1.2).

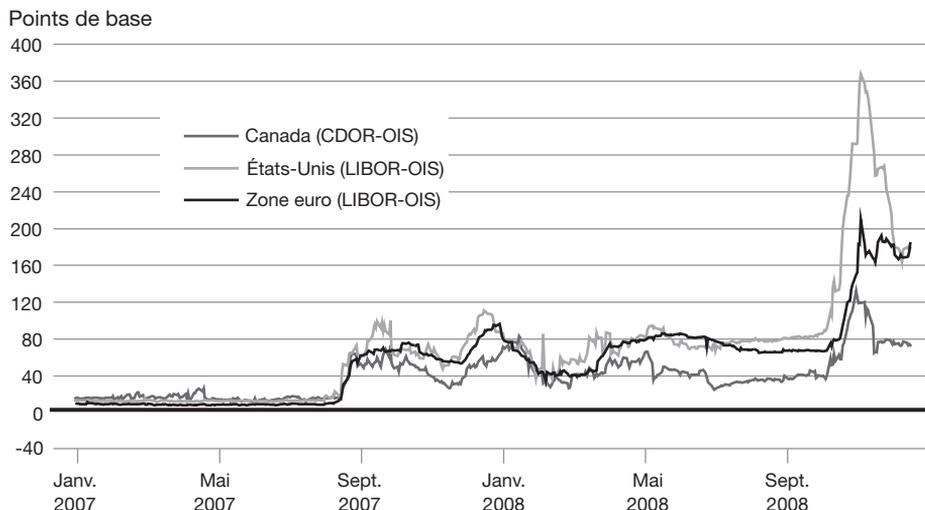
Pour le secteur bancaire canadien, la hausse des coûts d'emprunt et la chute du cours des actions des institutions financières ont été moins prononcées que dans les autres pays, grâce à une utilisation moins forte du levier financier et à une meilleure capitalisation. De plus, bien que la croissance du crédit aux ménages et aux entreprises du Canada ait ralenti, celle-ci demeure vigoureuse, ce qui laisse croire que la demande et l'offre de crédit sont plus fortes au Canada qu'ailleurs.

En réponse aux perturbations financières, les gouvernements du monde ont annoncé des initiatives sans précédent afin de stabiliser les marchés financiers et de rétablir les flux du crédit. Les interventions gouvernementales ont pris diverses formes, adaptées aux situations particulières des pays, dont l'injection de liquidités dans plusieurs marchés, l'achat d'actifs, l'augmentation de l'assurance-dépôts dans les banques, des garanties sur les emprunts des banques et l'injection de capitaux dans le secteur bancaire. Parallèlement au Plan d'action du Groupe des Sept (G7) et à la déclaration clôturant le sommet du Groupe des Vingt (G20), ces mesures ont réduit l'instabilité des marchés financiers mondiaux et abaissé considérablement le risque d'ajustements désordonnés.

Le gouvernement du Canada a organisé le rachat, auprès des institutions financières canadiennes, de blocs de prêts hypothécaires assurés totalisant jusqu'à 75 milliards de dollars canadiens, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et il a offert des garanties sur les emprunts des banques par l'entremise de la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs. Ces mesures seront avantageuses pour l'économie canadienne, car elles maintiendront la disponibilité du crédit à long terme pour les Canadiens et feront en sorte que les institutions financières canadiennes ne soient pas désavantagées par rapport à leurs concurrentes à l'échelle internationale. Fait important, ces mesures ont été prises sur la base de conditions commerciales et n'ont pas mis en péril l'argent des contribuables canadiens.



Graphique 1.1
Écarts de taux d'intérêt

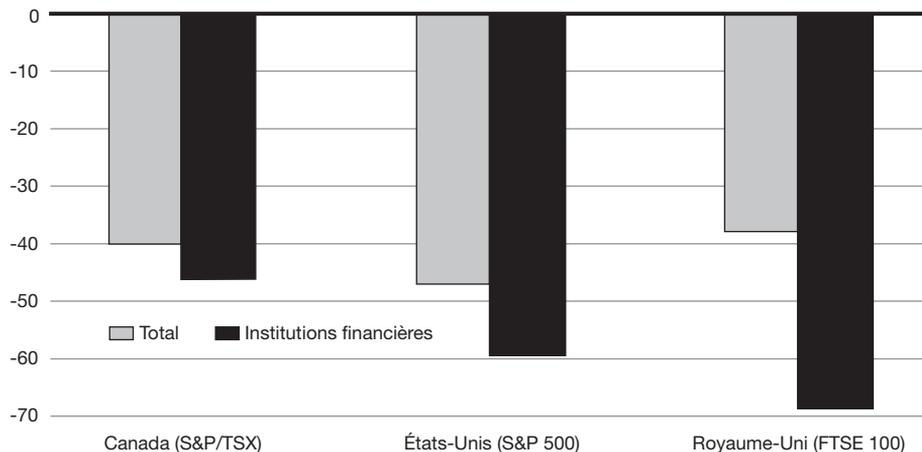


Nota – Ces écarts sont une mesure du coût de financement des banques par rapport à un taux sans risque; ils permettent d'évaluer les tensions du marché financier et les pressions financières s'exerçant sur les banques. Le taux de swap indiciel à un jour (overnight-indexed swap – OIS) est utilisé à titre de valeur estimative des taux prévus de financement à un jour. Le LIBOR est le taux interbancaire offert à Londres, tandis que le CDOR désigne le taux offert par les courtiers canadiens. Données quotidiennes consignées jusqu'au 20 novembre 2008 inclusivement.

Source : Bloomberg

Graphique 1.2
Marchés boursiers mondiaux

Variation en pourcentage, du 1^{er} janvier 2007 au 20 novembre 2008



Nota – Dans le cas du Royaume-Uni, les « institutions financières » ne comprennent que les banques.

Source : Bloomberg



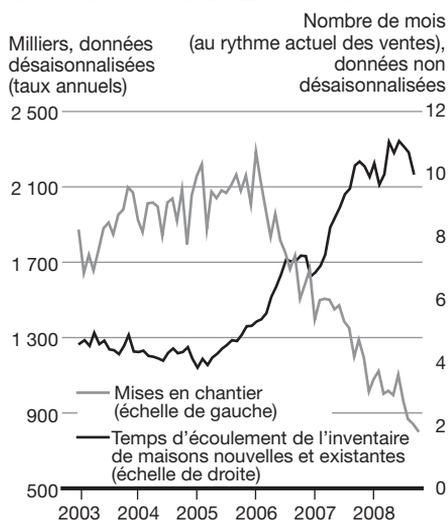
Évolution récente et perspectives de l'économie mondiale

L'économie canadienne est aux prises avec un autre enjeu de taille, soit l'affaiblissement de la demande mondiale, dans la foulée du ralentissement majeur observé aux États-Unis. De nombreux indicateurs économiques laissent croire que l'économie américaine est en récession. Près de 1,2 million d'emplois ont été perdus depuis le début de l'année et le taux de chômage a grimpé de plus de 2 points de pourcentage depuis le milieu de 2007. La demande intérieure américaine demeure paralysée par les effets de la contraction du marché du logement et les turbulences du secteur financier, alors que la confiance des consommateurs n'a jamais été aussi faible.

Le ralentissement économique a commencé aux États-Unis par l'éclatement de la bulle immobilière en 2006. Jusque vers le milieu de 2007, la diminution de l'investissement résidentiel, à mesure qu'augmentaient les stocks de maisons invendues et que diminuaient les mises en chantier sous l'effet de la chute des prix, a constitué un frein majeur à la croissance aux États-Unis (graphique 1.3). À l'heure actuelle, les prix des maisons existantes sont de 15 % inférieurs à leur niveau de l'an dernier, ce qui constitue une baisse sans précédent. Les mises en chantier ont dégringolé de 65 % par rapport à leur sommet, tandis que le temps d'écoulement de l'inventaire de maisons neuves et existantes est d'environ 10 mois, soit presque un niveau record.

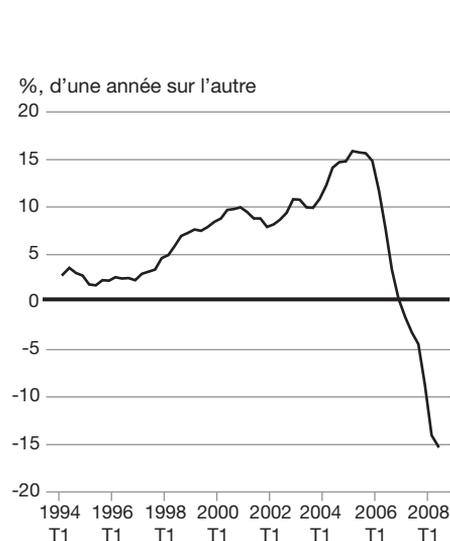
Graphique 1.3

Mises en chantier et stocks de maisons aux États-Unis



Sources : U.S. Census Bureau; U.S. National Association of Realtors

Croissance du prix des maisons existantes aux États-Unis



Nota – Indice du prix des maisons S&P/Case Shiller.
Sources : Standard & Poor's; Fiserv; MacroMarkets LLC

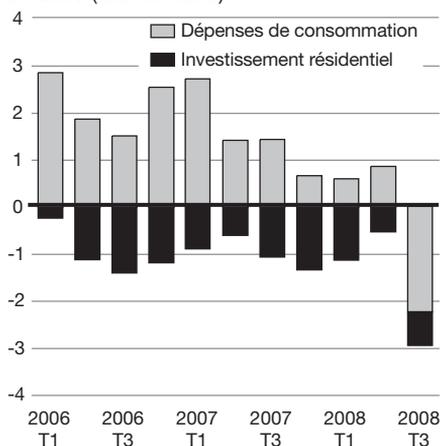
Pendant la quasi-totalité de 2007, le ralentissement de l'investissement résidentiel a été compensé par une croissance robuste des dépenses de consommation et des exportations américaines (graphique 1.4). Toutefois, à la fin de 2007, le rythme des dépenses de consommation s'est nettement essoufflé, situation que l'élan positif associé au plan de stimulation fiscale instauré au début de 2008 est venu masquer temporairement. Ce plan, intitulé *Economic Stimulus Act*, procurait un allègement fiscal temporaire représentant environ 1 % de l'économie américaine et prenant essentiellement la forme de remboursements d'impôt sur le revenu aux ménages. L'effet temporaire de cet ensemble de stimulants sur l'économie s'est surtout fait sentir au deuxième trimestre de 2008. Depuis juin, cependant, il s'est estompé et les dépenses de consommation ont nettement diminué. De concert avec une autre baisse substantielle de la construction résidentielle et une diminution des dépenses d'investissement des entreprises, cela a entraîné une contraction de 0,3 % du PIB au troisième trimestre de 2008.

En réponse aux difficultés croissantes des marchés financiers et à l'essoufflement de l'économie, la Réserve fédérale américaine a abaissé le taux cible des fonds fédéraux de 425 points de base depuis septembre 2007. La Réserve fédérale et les banques centrales du monde, dont la Banque du Canada, ont également continué à prendre des mesures extraordinaires en injectant des liquidités à l'appui du fonctionnement des marchés financiers.

Graphique 1.4

Contributions à la croissance du PIB réel des États-Unis

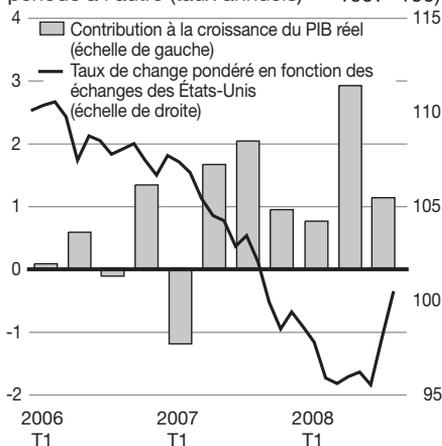
Points de pourcentage, d'une période à l'autre (taux annuels)



Source : U.S. Bureau of Economic Analysis

Exportations réelles nettes des États-Unis

Points de pourcentage, d'une période à l'autre (taux annuels) Indice (janvier 1997=100)



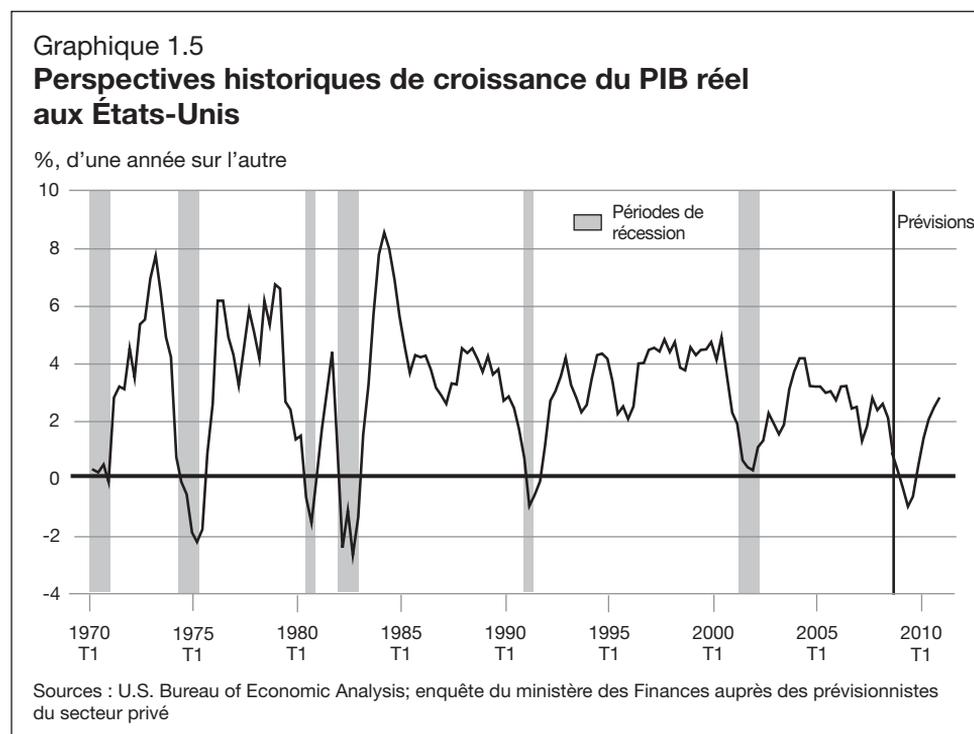
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis; U.S. Federal Reserve Board



Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel des États-Unis croisse de 1,4 % en 2008 et connaisse un recul de 0,4 % en 2009, avant de remonter à 2,1 % en 2010. Par rapport aux prévisions établies dans le budget de 2008, la croissance de l'économie américaine a été révisée à la baisse de 2,8 points de pourcentage pour 2009 et de 0,9 point de pourcentage pour 2010.

On s'attend à ce que la récession en cours aux États-Unis soit semblable à celle de 1990 et beaucoup plus grave que la récession de 2001 qui a suivi l'éclatement de la bulle technologique (graphique 1.5).

Vu l'évolution rapide de la situation financière et économique mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse, dans sa mise à jour de novembre 2008 des *Perspectives de l'économie mondiale*, ses prévisions de croissance pour les États-Unis (graphique 1.6). Le FMI prévoit maintenant une contraction de 0,7 % de l'économie américaine en 2009.



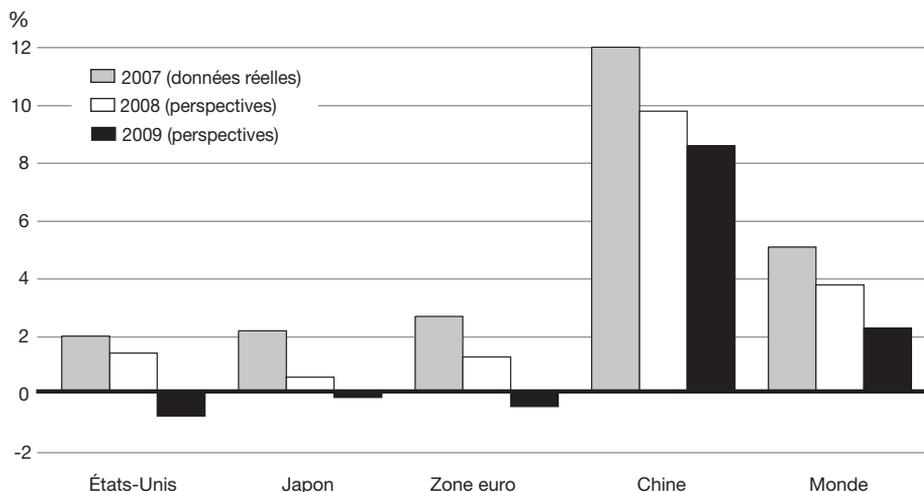


Le FMI s'attend maintenant à un ralentissement marqué de la croissance du PIB réel mondial, qui devrait passer de 5,0 % en 2007 à 3,7 % en 2008, puis à 2,2 % en 2009¹. La croissance prévue pour 2009 serait la plus faible depuis 1993. Dans les économies avancées, la production devrait diminuer en 2009, ce qui serait la première baisse d'une année sur l'autre au cours de la période d'après-guerre. Le FMI prévoit maintenant une contraction de la production de toutes les économies du G7, sauf celle du Canada, en 2009.

Le ralentissement marqué de l'activité économique mondiale et la baisse connexe des prix de l'énergie et d'autres produits de base ont allégé les tensions inflationnistes mondiales. Selon le FMI, l'inflation globale des prix à la consommation dans les économies avancées devrait s'établir en deçà de 1,5 % d'ici la fin de 2009, en comparaison d'une moyenne de 3,6 % en 2008.

Graphique 1.6

Perspectives de croissance du PIB réel mondial



Nota – Les données du PIB mondial sont calculées en fonction de la parité des pouvoirs d'achat.

Sources : FMI, Mise à jour des *Perspectives de l'économie mondiale* (novembre 2008); U.S. Bureau of Economic Analysis; Japan Economic and Social Research Institute; Eurostat; National Bureau of Statistics of China

¹ Le FMI rapporte la croissance du PIB réel mondial en fonction tant de la parité des pouvoirs d'achat que des taux de change du marché. Le FMI prévoit, d'après les taux de change du marché, que la croissance du PIB réel mondial faiblira, passant de 3,7 % en 2007 à 2,6 % en 2008, puis à 1,1 % en 2009.



La zone euro est entrée en récession technique. On y a observé une modeste contraction de l'activité économique aux deuxième et troisième trimestres de 2008, sous l'effet des reculs enregistrés en Allemagne et en Italie. On s'attend à ce que le resserrement des conditions du crédit, le déclin de la confiance et le ralentissement de la croissance des exportations continuent de peser sur la croissance dans la zone euro. D'après les prévisions du FMI, l'activité économique, qui a crû de 2,6 % en 2007, devrait progresser de 1,2 % en 2008 mais connaître une contraction de 0,5 % en 2009.

Le Japon est aussi entré en récession technique. Au troisième trimestre, son PIB réel a connu une contraction pour un deuxième trimestre consécutif, par suite de baisses des investissements fixes et des exportations nettes de même que de la faiblesse des dépenses des ménages. Dernièrement, les indicateurs laissent croire à un affaiblissement encore plus grand, sous l'effet de la perte de vigueur de la demande extérieure et intérieure. La croissance économique au Japon devrait ralentir, passant de 2,1 % en 2007 à 0,5 % en 2008, puis devenir négative en 2009 (-0,2 %).

En Chine, la croissance du PIB réel a fléchi pour s'établir à 9 % d'une année sur l'autre au troisième trimestre de 2008, son rythme le plus lent depuis 2003. La croissance dans les autres pays émergents s'est aussi essoufflée, bien que la plupart de ces pays connaissent encore une solide croissance. Ce ralentissement de l'activité économique en Chine et dans les autres économies émergentes tient essentiellement à une croissance moindre des exportations. Selon le FMI, la croissance des économies émergentes et en développement devrait passer de 8 % en 2007 à 6,6 % en 2008 et à 5,1 % en 2009, ce qui inclut pour la Chine, une croissance de 11,9 % en 2007, de 9,7 % en 2008 et de 8,5 % en 2009. Ces prévisions ne tiennent pas compte de l'incidence de l'ensemble de mesures de stimulation financière sur deux ans que la Chine vient d'annoncer.

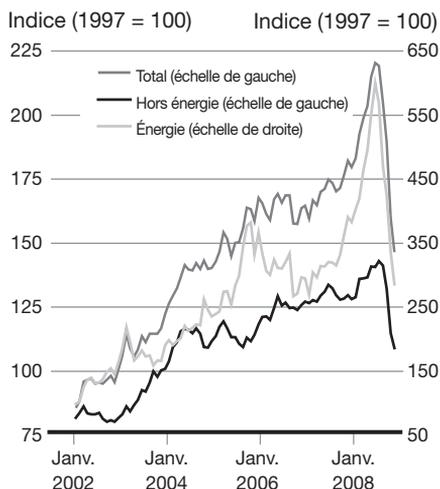
Prix des produits de base

Le troisième événement mondial influant sur l'économie canadienne est la récente chute des prix des produits de base. Une forte hausse de ces prix a été observée au premier semestre de 2008, ceux-ci atteignant des niveaux record (graphique 1.7).

Toutefois, depuis juillet, les prix des produits de base sont en forte chute, compte tenu d'une croissance de la demande beaucoup plus faible dans les économies avancées. Le recul est généralisé et touche presque toute la production de produits de base du Canada, en particulier les produits énergétiques. Le prix du pétrole brut (West Texas Intermediate) a chuté de plus de 60 % par rapport au sommet de 145,66 \$US le baril enregistré à la fermeture des marchés le 11 juillet. Le cours de clôture du baril de pétrole brut était de seulement 49 \$US le 20 novembre, son niveau le plus bas depuis le milieu de 2005. Le prix du pétrole a poursuivi sa chute même si l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a annoncé à la fin d'octobre une réduction de la production. Les cours du gaz naturel ont également diminué radicalement en dépit d'une production perturbée par les ouragans Gustav et Ike dans le golfe du Mexique. Malgré la prudence des hypothèses du budget de 2008 au sujet des prix de l'énergie, ces derniers sont maintenant inférieurs d'environ 40 % aux niveaux alors indiqués.

Graphique 1.7

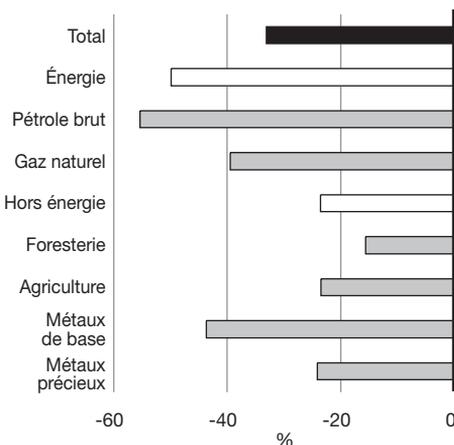
Prix des produits de base (\$US)



Nota – Les données de novembre 2008 comprennent les données jusqu'en date du 20 novembre 2008.

Source : Indice des prix des produits de base du ministère des Finances

Variation des prix des produits de base (\$US) de juillet à novembre 2008



Source : Indice des prix des produits de base du ministère des Finances



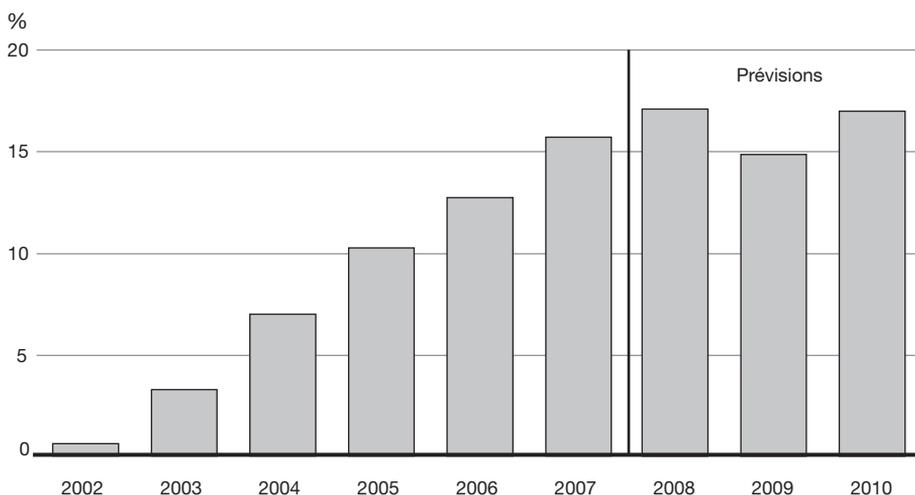
Les prix des produits de base hors énergie ont fléchi de plus de 20 % depuis juillet, sous l'effet de reculs généralisés pour la plupart de ces produits. Il s'agit d'une diminution importante puisque les produits de base hors énergie comptent pour la moitié environ de la production de produits de base au Canada.

Au cours des six dernières années, l'augmentation des prix des produits de base a eu pour effet de hausser le niveau de vie au Canada. De fait, l'augmentation de ces prix constatée depuis le début de 2002, de concert avec l'appréciation du dollar canadien, s'est traduite par une hausse marquée des prix des exportations canadiennes par rapport aux prix des importations – les termes de l'échange. Ce gain, combiné à l'augmentation de la production, a entraîné un relèvement du revenu intérieur brut réel de plus de 17 % depuis 2001 (graphique 1.8).

Le déclin marqué des prix des produits de base observé ces derniers mois signifie que les termes de l'échange du Canada chutent, ce qui réduira à court terme la valeur des biens produits et exportés par le Canada. Cependant, le relèvement du revenu intérieur brut réel enregistré depuis 2001 demeure appréciable, surtout si on le compare aux gains réalisés par les États-Unis.

Graphique 1.8

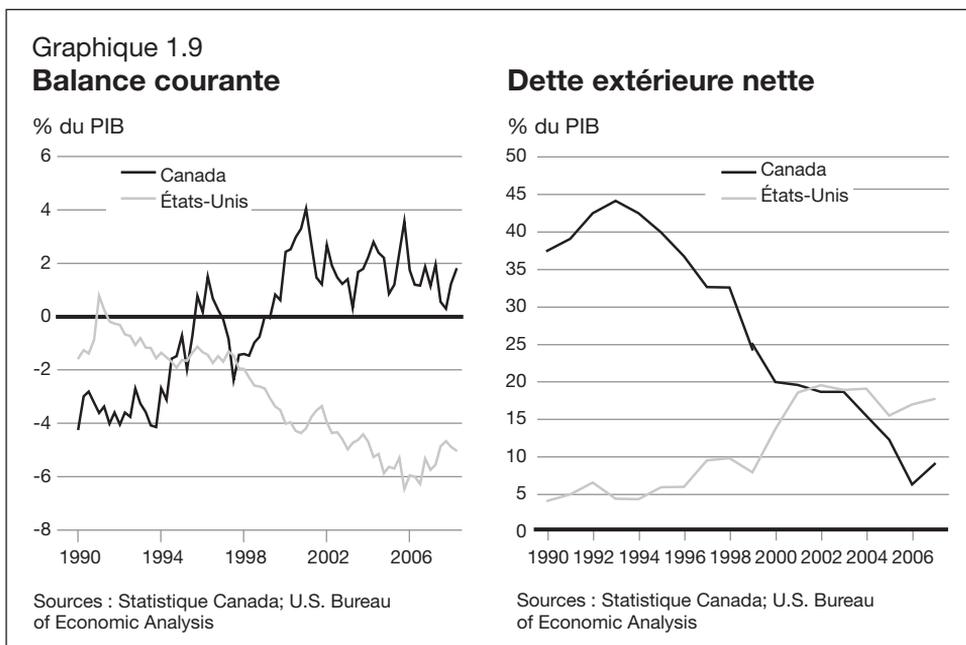
Croissance cumulative du revenu intérieur brut réel par habitant depuis 2001¹



¹ Le revenu intérieur brut réel est le PIB nominal corrigé au moyen de l'indice implicite des prix de la demande intérieure finale.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances fondés sur l'enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé

L'effondrement des prix des produits de base entraînera aussi une détérioration de la balance courante du pays – la somme de la balance commerciale du Canada et des revenus et transferts nets de l'étranger –, qui est excédentaire depuis le milieu de 1999. La détérioration de la balance courante du Canada fera aussi légèrement augmenter notre dette extérieure nette en proportion du PIB à court terme. Néanmoins, la dette extérieure nette du Canada a sensiblement baissé au cours des 15 dernières années et devrait se maintenir près du plancher record, même en cas de déficit temporaire de la balance courante (graphique 1.9).





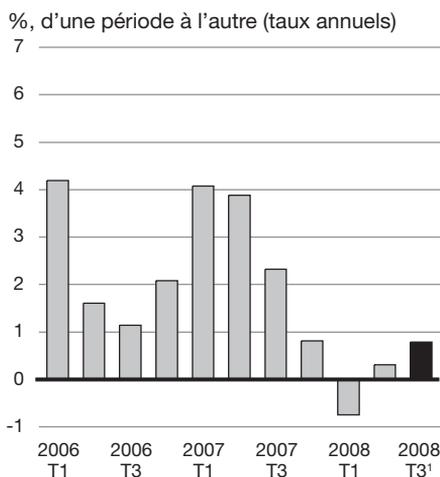
Évolution de l'économie canadienne

L'essoufflement de l'économie américaine, les perturbations continues sur les marchés financiers mondiaux et la chute des prix des produits de base ont freiné la croissance de la production et des revenus au Canada. De plus, les risques à la baisse pour les perspectives demeurent prépondérants. Toutefois, l'économie canadienne peut compter sur de nombreuses forces intrinsèques qui l'aideront à traverser cette période de ralentissement économique mondial.

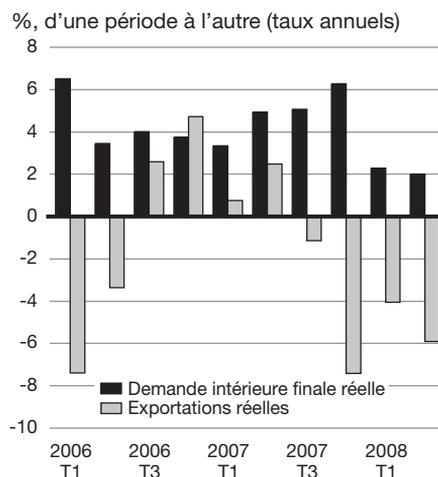
Ralentissement de la croissance

Au cours des quatre derniers trimestres, la croissance de la production au Canada n'a atteint en moyenne que 0,7 %, une situation principalement attribuable à la baisse des exportations découlant du ralentissement aux États-Unis et de la vigueur du dollar canadien. En revanche, la demande intérieure finale a continué à progresser, soutenue par la situation financière solide des ménages et des entreprises (graphique 1.10).

Graphique 1.10
Croissance du PIB réel



Croissance de la demande intérieure finale réelle et des exportations réelles



¹ Estimation du ministère des Finances.

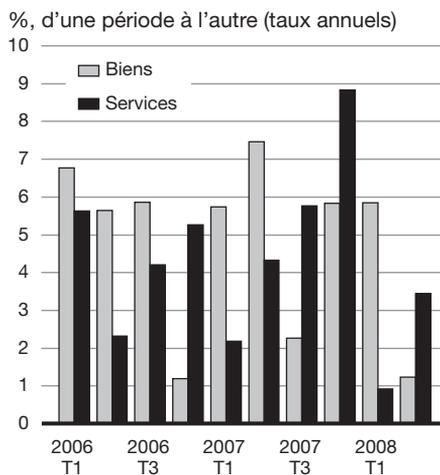
Sources : Statistique Canada; enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé

Plus récemment, les perturbations sur les marchés financiers mondiaux ont commencé à peser sur la demande intérieure au Canada. Le ralentissement s'est surtout fait sentir sur la croissance des dépenses personnelles de consommation tandis que la confiance des consommateurs canadiens a chuté jusqu'à son niveau le plus faible en près de 13 ans (graphique 1.11). Quoi qu'il en soit, la confiance des consommateurs canadiens a moins diminué que celle des consommateurs américains.

L'investissement dans le logement au Canada a diminué au cours du premier semestre de 2008, après avoir connu une période de croissance rapide de 2002 à 2007. Malgré le récent ralentissement, l'activité du logement est toujours forte : les mises en chantier cumulatives en 2008 se situent bien au-dessus de la moyenne de 179 000 unités des 30 dernières années. Ce niveau élevé d'activité a été soutenu par la forte progression des revenus réels ces six dernières années, par la solide situation financière des ménages et par des taux d'intérêt qui ont rarement été aussi faibles (voir l'encadré intitulé « Évolution du marché canadien du logement »).

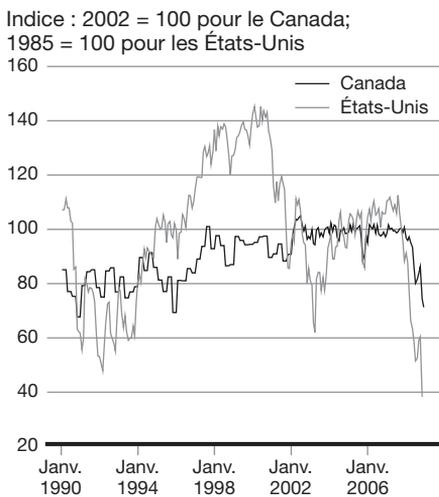
Graphique 1.11

Croissance réelle des dépenses personnelles de consommation



Source : Statistique Canada

Confiance des consommateurs



Sources : Le Conference Board du Canada; The Conference Board

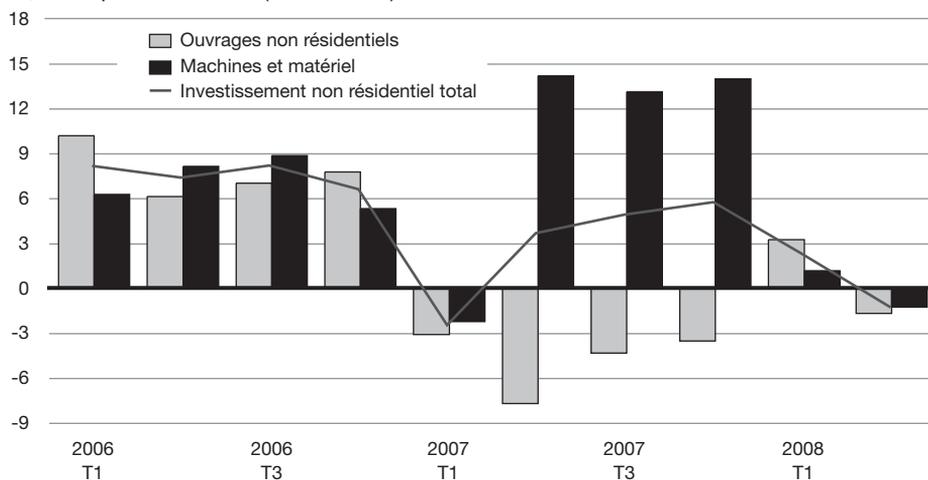


Après avoir connu cinq années consécutives de forte hausse, la croissance de l'investissement des entreprises s'est essoufflée au cours des deux premiers trimestres de 2008, en raison du resserrement des conditions du crédit et de perspectives économiques plus faibles (graphique 1.12). Ce ralentissement s'est manifesté tout particulièrement au chapitre des investissements en machines et matériel, qui avaient été soutenus en 2007 par les prix moins élevés des importations de machines et de matériel en raison de l'appréciation passée du dollar canadien. L'accélération temporaire de la déduction pour amortissement appliquée aux machines et au matériel utilisés dans le secteur de la fabrication et de la transformation, qui a été annoncée dans le budget de 2007 puis prolongée dans celui de 2008, continuera de fournir un incitatif aux entreprises pour qu'elles augmentent leurs dépenses en immobilisations. Cela aidera le secteur de la fabrication et de la transformation à se restructurer en vue de relever les défis économiques actuels et d'améliorer ses perspectives à long terme, en favorisant le réoutillage requis pour que les entreprises accroissent leur productivité et se tournent vers la fabrication de produits à plus grande valeur ajoutée.

Graphique 1.12

Croissance de l'investissement non résidentiel réel des entreprises

%, d'une période à l'autre (taux annuels)



Source : Statistique Canada



L'appréciation du dollar canadien jusqu'à l'automne dernier et le ralentissement aux États-Unis ont touché les secteurs fortement tributaires des exportations, en particulier le secteur manufacturier et les industries liées à la foresterie (graphique 1.13). Environ 75 % de la production manufacturière canadienne a lieu dans le Canada central, et plus de 80 % des exportations manufacturières du Canada central sont expédiées aux États-Unis. Depuis le début de 2006, la production réelle du secteur manufacturier a baissé de près de 7 %, en raison principalement d'un recul de près de 24 % enregistré dans la fabrication de véhicules automobiles et de pièces. L'industrie automobile a été particulièrement touchée par la chute de la demande de voitures aux États-Unis – étant donné qu'environ 90 % des véhicules produits au Canada sont exportés vers ce pays – et par la restructuration en cours dans l'industrie automobile nord-américaine. Pour leur part, les secteurs liés à la foresterie ont été touchés par une restructuration mondiale et par la très faible demande de logements aux États-Unis. C'est ainsi que la production réelle de l'industrie des pâtes et papiers a diminué de 16 % depuis le début de 2006 alors que le secteur forestier et celui de la fabrication de produits du bois ont enregistré une baisse d'environ 30 %.

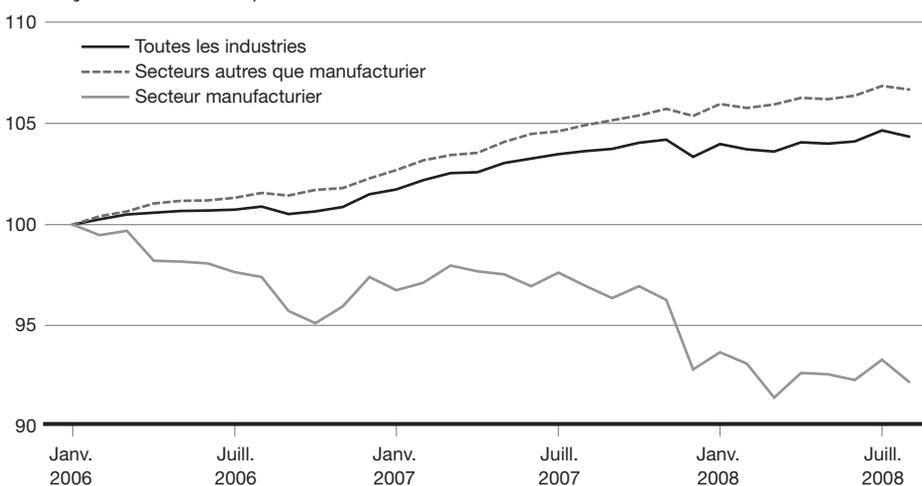
Conscient des difficultés avec lesquelles ces secteurs sont aux prises, le gouvernement est intervenu pour soutenir ces industries et leurs travailleurs. En janvier 2008, il a annoncé la création de la Fiducie pour le développement des collectivités qui, sur une période prévue de trois ans, versera jusqu'à 1 milliard de dollars pour des initiatives provinciales et territoriales d'aide aux travailleurs et aux collectivités touchés par la volatilité économique mondiale. La Fiducie prévoit des activités telles que de la formation professionnelle, des plans de transition pour les collectivités et des investissements dans l'infrastructure. Dans le budget de 2008, le gouvernement a annoncé la création du Fonds d'innovation pour le secteur automobile, lequel prévoit le versement de 250 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer de grands projets stratégiques de recherche et développement dans le secteur automobile menant à la conception de véhicules novateurs, moins polluants et plus éconergétiques.



Dans le présent énoncé, le gouvernement prend d'autres mesures afin qu'Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada augmentent le crédit consenti aux entreprises de fabrication axées sur les exportations, dont les fabricants d'automobiles, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises, dans le but d'atténuer l'effet de la crise mondiale du crédit sur leurs activités (voir le chapitre 2). De plus, la dépréciation du dollar canadien et la forte baisse des prix des produits de base qu'on a observées récemment aideront les entreprises de fabrication dans l'avenir.

Graphique 1.13
Croissance du PIB réel par secteur

Indice (janvier 2006 = 100)



Source : Statistique Canada



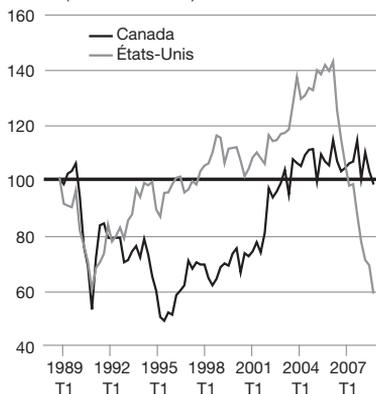
Évolution du marché canadien du logement

L'activité a commencé à ralentir récemment sur le marché canadien du logement, après une longue période de croissance rapide. De 2002 à 2007, les mises en chantier au Canada ont nettement dépassé la moyenne de 179 000 unités des 30 dernières années. Ce boom immobilier résultait du déblocage d'une demande comprimée, suscité par la forte croissance du revenu et des taux d'intérêt faibles (graphique 1.14). Au Canada, les prix des logements n'ont commencé à augmenter qu'en 1999, après une période de faiblesse de 10 ans. De ce fait, l'augmentation annuelle moyenne des prix des logements a été relativement modeste (3,4 %) au cours des 20 dernières années.

Graphique 1.14

Mises en chantier

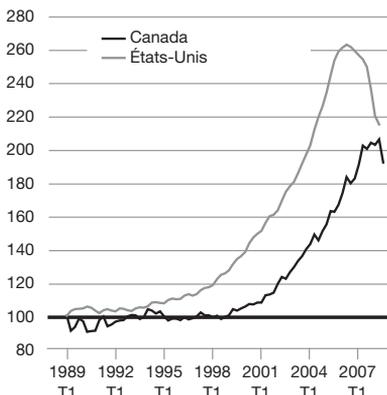
Indice (1989 T1 = 100)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement; Statistique Canada; U.S. Census Bureau

Prix des maisons existantes

Indice (1989 T1 = 100)



Nota – Pour les États-Unis, indice du prix des maisons S&P/Case Shiller.

Sources : Association canadienne de l'immobilier; Standard & Poor's; Fiserv; MacroMarkets LLC

Contrairement à ce qui s'est produit aux États-Unis, la reprise du marché canadien du logement n'a pas été alimentée par le marché des prêts hypothécaires à risque ou par des montants importants de financement hors bilan. À son point culminant, en 2006, le marché des prêts à risque représentait 22 % de tous les nouveaux prêts hypothécaires aux États-Unis, contre moins de 5 % au Canada.

En fait, aucune des conditions à l'origine de l'effondrement des marchés financiers et du logement aux États Unis n'existe au Canada. En outre :

- Au deuxième trimestre, la valeur nette des ménages canadiens était 6,3 fois plus élevée que leur revenu disponible : ce ratio était près du sommet historique et nettement plus élevé que celui de 5,2 observé aux États-Unis. La récente baisse des marchés boursiers fera diminuer la valeur nette en proportion du revenu, mais ce ratio restera élevé par rapport aux niveaux historiques et par rapport au ratio américain.



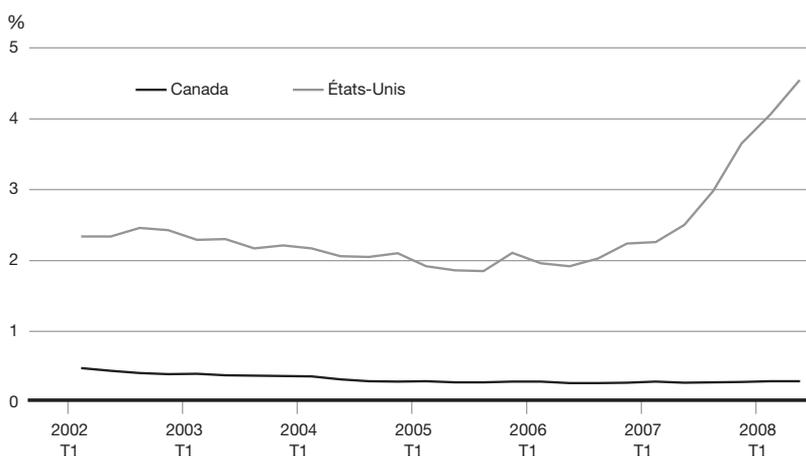
Évolution du marché canadien du logement (suite)

- Les intérêts versés sur les prêts hypothécaires, en pourcentage du revenu disponible, continuent d'avoisiner leur plancher historique au Canada, alors qu'ils ont atteint des sommets sans précédent aux États-Unis.
- Les ménages canadiens détiennent un actif net très élevé dans leur logement. L'endettement hypothécaire a diminué pour se situer à environ 30 % de la valeur des logements au Canada, tandis qu'aux États-Unis, il a augmenté pour atteindre le taux record de 55 % de la valeur totale des logements.

En raison de ces tendances divergentes, la proportion de créances hypothécaires en retard demeure près du niveau le plus bas connu au Canada, alors qu'elle est à un niveau record aux États-Unis (graphique 1.15). Cet écart fondamental se traduit présentement par une correction majeure du marché du logement américain tandis qu'au Canada, le marché du logement amorce plutôt un ralentissement cyclique des prix et de l'activité. Dans un tel contexte, nous devrions continuer d'assister à une hausse modérée des stocks de maisons invendues et à des rajustements à la baisse des prix. Cependant, la forte poussée du taux de forclusion observée aux États-Unis ne devrait pas se produire au Canada. À l'échelle régionale, l'essor du marché du logement a été le plus vigoureux dans les provinces de l'Ouest, principalement sous l'influence de forts gains au plan de la migration nette, de l'emploi et du revenu, ce qui explique pourquoi le ralentissement actuel s'est surtout fait sentir dans ces mêmes provinces.

Graphique 1.15

Proportion des créances hypothécaires en retard de 90 jours



Sources : Association des banquiers canadiens; Bloomberg



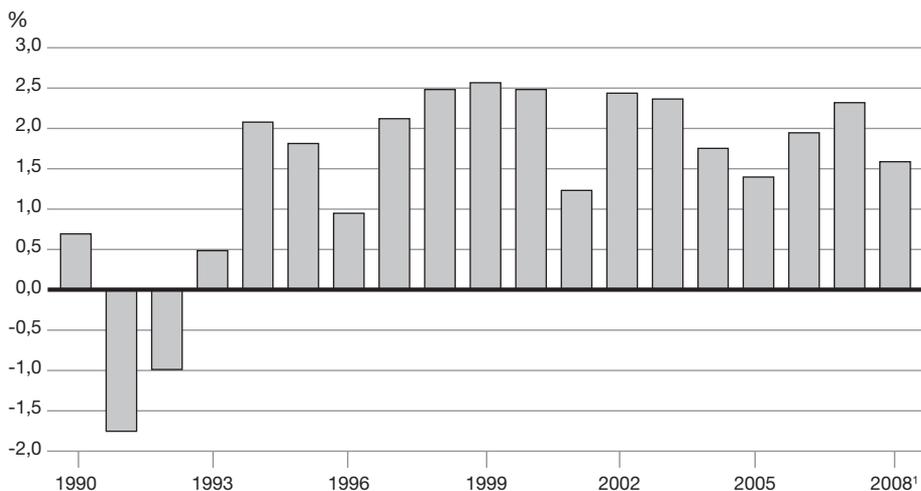
Atouts économiques du Canada

Malgré le ralentissement marqué de la croissance décrit précédemment, les conditions économiques demeurent favorables au Canada comparativement à celles prévalant dans la plupart des pays. On peut en dire autant d'un vaste éventail d'indicateurs, dont les dépenses de consommation, l'investissement et l'emploi (graphique 1.16). Cette situation s'explique par des atouts fondamentaux :

- La situation financière des ménages et des entreprises demeure solide, tant sur le plan historique que comparativement aux États-Unis (graphique 1.17). Les baisses récentes des cours boursiers auront pour effet de réduire la valeur nette en proportion du revenu, mais celle-ci demeurera élevée, tant sur le plan historique que par rapport à la situation aux États-Unis.
- Le secteur canadien du logement est solide (voir l'encadré « Évolution du marché canadien du logement »).
- Les banques et les autres institutions financières du Canada sont solides et bien capitalisées, et leur ratio de levier financier est inférieur à celui de leurs vis-à-vis étrangères (graphique 1.18).
- L'inflation de référence selon l'indice des prix à la consommation (IPC) est demeurée faible, stable, prévisible et nettement à l'intérieur de la fourchette cible d'inflation établie par la Banque du Canada. De plus, l'inflation globale est plus faible au Canada qu'ailleurs dans le monde, car les réductions du taux de la TPS et l'appréciation passée du dollar canadien (qui a fait diminuer les prix des biens importés) ont compensé dans une large mesure l'incidence des prix plus élevés de l'énergie et des produits alimentaires sur la situation des familles canadiennes cette année (graphique 1.19). Dans l'avenir, la chute des prix de l'énergie depuis l'été sera un autre facteur qui avantagera les consommateurs canadiens.
- Le Canada continue d'afficher la meilleure situation financière des pays du G7.



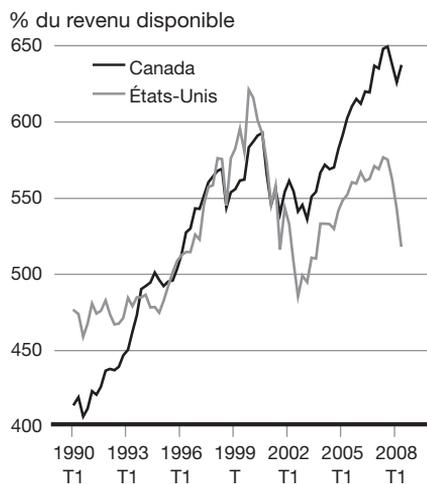
Graphique 1.16
Croissance de l'emploi



¹ D'après la moyenne des dix premiers mois de 2008.

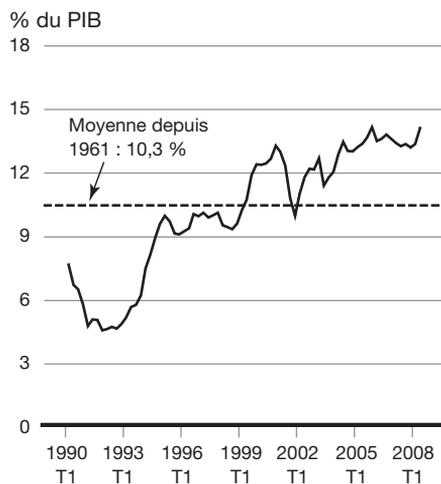
Source : Statistique Canada

Graphique 1.17
Valeur nette des ménages



Sources : Statistique Canada; U.S. Federal Reserve Board; calculs du ministère des Finances

Bénéfices des sociétés

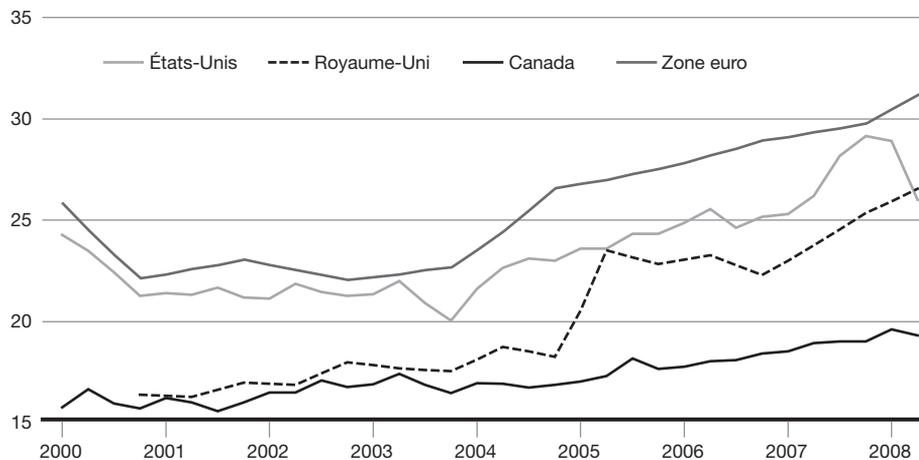


Source : Statistique Canada



Graphique 1.18
Ratios de levier financier des banques

Actifs exprimés en multiple des capitaux

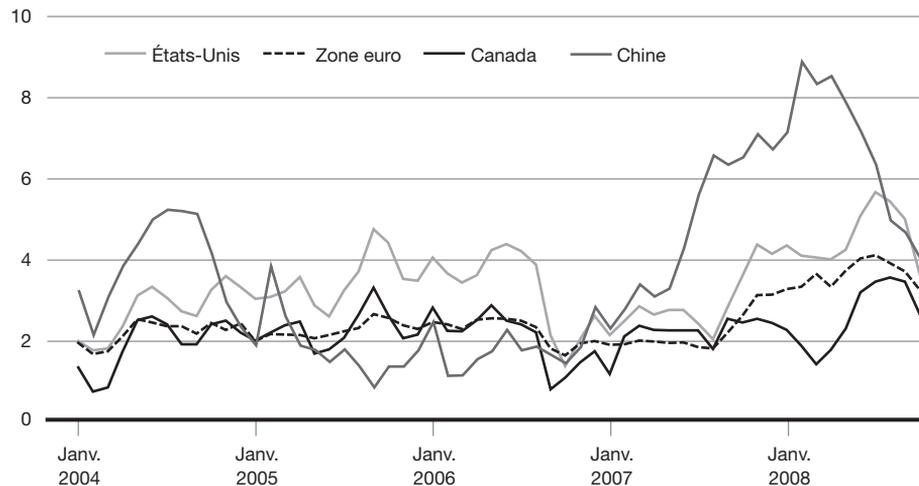


Nota – D'après les données des six grandes banques canadiennes, de sept grandes banques de la zone euro, de six grandes banques du Royaume-Uni et de cinq grandes banques commerciales des États-Unis. Pour le Canada, les données sont fondées sur le ratio réglementaire des actifs (y compris certains postes hors bilan) au montant ajusté des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Pour les autres pays, il s'agit du ratio des actifs au bilan aux capitaux propres.

Sources : Bloomberg; états financiers

Graphique 1.19
Inflation selon l'IPC global

%, d'une année sur l'autre



Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Labor Statistics; Eurostat; National Bureau of Statistics of China



Mesures de stimulation financière

La situation financière solide du Canada a permis au gouvernement d'accorder d'importants allègements fiscaux permanents de portée générale et de faire des investissements ciblés dans l'infrastructure qui stimuleront la croissance et dont profiteront tous les Canadiens.

Ces mesures donneront un important coup de pouce financier à l'économie canadienne en période de ralentissement à l'échelle mondiale, tout en la renforçant à long terme.

Grâce aux mesures de réduction d'impôt et de taxes annoncées par le gouvernement depuis 2006, les contribuables et les entreprises du Canada paieront, en 2009-2010, 31 milliards de dollars de moins (près de 2,0 % du PIB) en impôts et en taxes.

Certaines de ces réductions d'impôt, qui s'ajoutent aux mesures importantes mises en œuvre l'an dernier au début du ralentissement mondial, vont entrer en vigueur en 2009 :

- Le montant de revenu que tout particulier canadien peut gagner sans payer d'impôt fédéral passera de 9 600 \$ en 2008 à 10 100 \$ en 2009.
- À compter du 1^{er} janvier 2009, les Canadiens pourront bénéficier du nouveau compte d'épargne libre d'impôt, un compte enregistré souple et d'usage général qui leur permettra de gagner un revenu de placements libre d'impôt, tout en favorisant l'épargne et l'investissement.
- Les entreprises profiteront également d'une réduction du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui passera de 19,5 % à 19 % le 1^{er} janvier 2009 et, comme le prévoit la loi, diminuera à 15 % d'ici 2012.



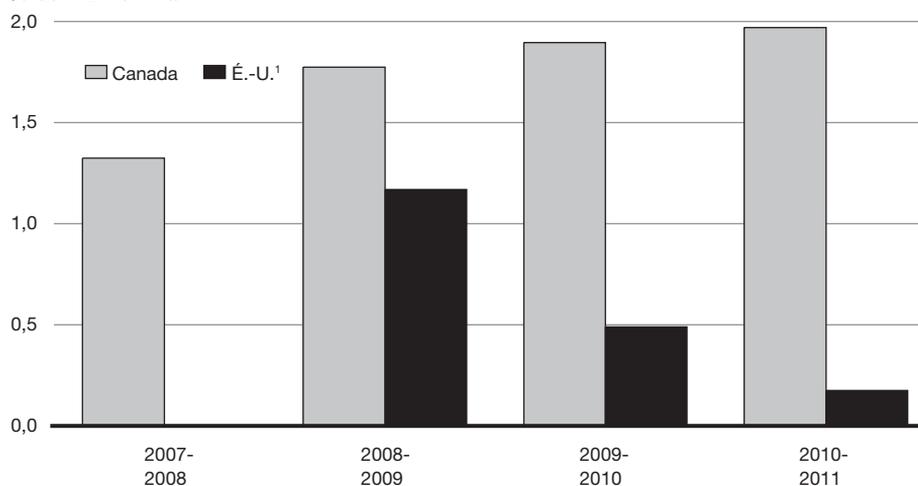
Les Canadiens continueront de profiter au cours des prochaines années d'allègements fiscaux fédéraux permanents et viables, qui se démarquent nettement des mesures temporaires d'allègement fiscal adoptées par d'autres pays comme les États-Unis (graphique 1.20).

Les provinces ont aussi pris des mesures pour réduire les impôts. Plusieurs d'entre elles ont réagi favorablement à l'incitatif financier temporaire qui était offert dans le budget de 2007 pour qu'elles éliminent leurs impôts sur le capital. D'ici 2012, tous les impôts provinciaux sur le capital ayant une portée générale auront disparu. Certaines provinces réduisent aussi les taux de leurs impôts sur le revenu des particulier et des entreprises. Pour 2009-2010, la valeur totale des allègements fiscaux annoncés par les gouvernements provinciaux depuis 2006 s'élève à 8,6 milliards de dollars, ou 0,5 % du PIB.

Graphique 1.20

Allègements fiscaux des administrations fédérales depuis 2006

% du PIB nominal



¹ *Economic Stimulus Act de 2008* et nouvelle déduction au titre de l'assurance-santé.

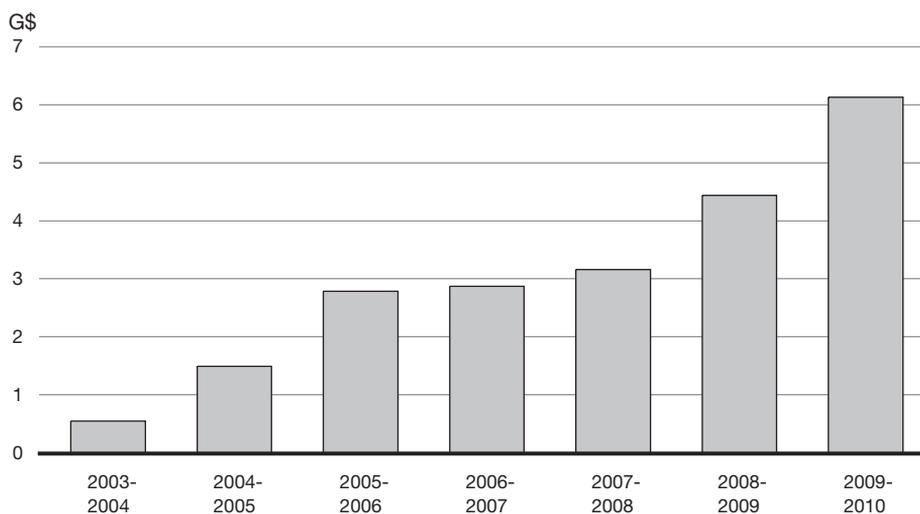
Sources : Calculs du ministère des Finances fondés sur l'enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé; U.S. Congressional Budget Office



Conformément aux mesures qu'il a prises pour rétablir l'équilibre fiscal, le gouvernement fédéral majore aussi, dans une proportion sans précédent, les fonds disponibles pour les projets d'infrastructure. Dans son budget de 2007, le gouvernement a annoncé un plan de 33 milliards de dollars sur sept ans visant à stimuler les projets axés sur l'infrastructure publique du Canada comme les routes et les autoroutes, le transport en commun, les ponts, de même que les systèmes d'égout et d'aqueduc. Le financement fédéral disponible pour les projets provinciaux, territoriaux et municipaux d'infrastructure a augmenté de 40 % en 2008-2009 et croîtra d'autant en 2009-2010 pour atteindre alors une somme record de 6 milliards de dollars, soit le double des sommes dépensées en 2007-2008 (graphique 1.21). Lors de la récente réunion des premiers ministres, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de travailler ensemble pour accélérer les projets d'infrastructure et l'utilisation du financement fédéral à cette fin.

Ensemble, ces réductions d'impôt et ces investissements dans l'infrastructure donnent un important coup de pouce financier. Ces mesures pertinentes et opportunes s'attaquent aux défis économiques actuels du Canada et renforceront l'économie canadienne à long terme.

Graphique 1.21

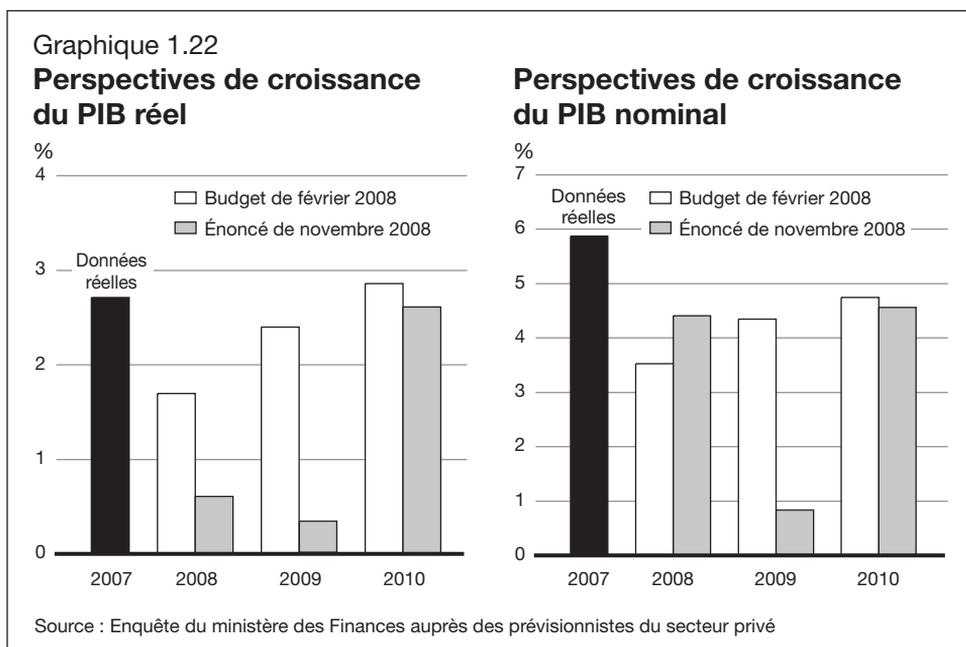
Financement fédéral accordé aux provinces, aux territoires et aux municipalités au titre de l'infrastructure

Source : Ministère des Finances

Prévisions économiques du secteur privé pour le Canada

Chaque trimestre, le ministère des Finances mène une enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé pour connaître leurs perspectives de l'économie canadienne. Les prévisions présentées ci-après tiennent compte des données économiques disponibles à la mi-novembre 2008. La moyenne des prévisions du secteur privé fonde les hypothèses économiques qui sous-tendent les projections financières énoncées au chapitre 3.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une croissance du PIB réel de 0,6 % en 2008, en baisse par rapport au taux de 1,7 % prévu dans le budget de février 2008 (graphique 1.22 et tableau 1.1). Selon leurs prévisions, la croissance devrait demeurer faible, s'établissant à 0,3 % en 2009. Ce niveau est inférieur à celui de 2,4 % qui était prévu dans le budget, car les prévisionnistes anticipent une croissance moins vigoureuse aux États-Unis ainsi que des répercussions négatives des perturbations financières mondiales. Il en résulterait la plus faible croissance du PIB réel sur une moyenne de deux ans au Canada depuis le début des années 1990.

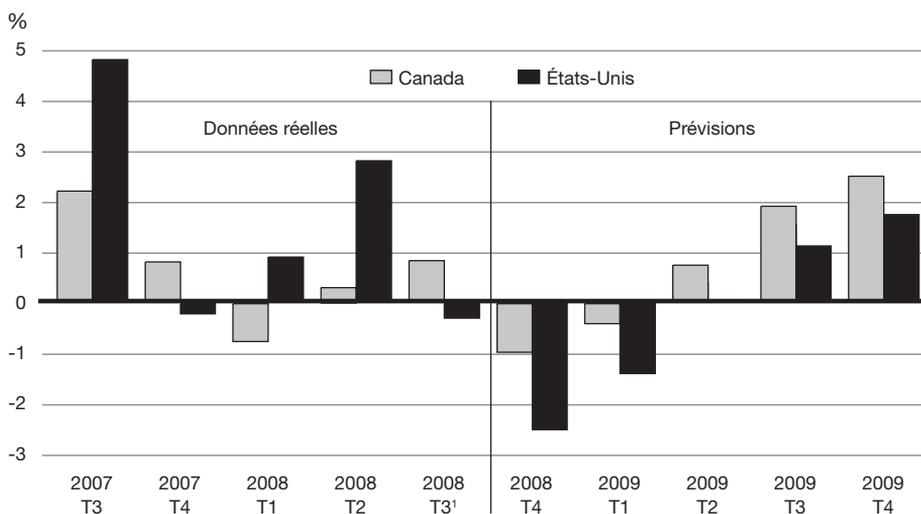




Toujours selon les prévisionnistes du secteur privé, le PIB nominal devrait progresser de 4,4 % en 2008, en hausse par rapport au taux de 3,5 % prévu dans le budget. Toutefois, la croissance du PIB nominal devrait ralentir en 2009 pour s'établir à 0,8 %, soit beaucoup moins que le taux prévu dans le budget, sous l'effet d'une croissance inférieure du PIB réel et d'une réduction marquée de l'inflation du PIB découlant de la chute des prix des produits de base. Le PIB nominal devrait dépasser de 13 milliards de dollars le niveau prévu dans le budget pour 2008, mais être inférieur de 43 milliards pour 2009 et de 50 milliards pour 2010 aux prévisions énoncées dans le budget.

En ce qui concerne l'évolution trimestrielle de la situation, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la récession aux États-Unis perdure jusqu'au milieu de 2009, avec un recul important au dernier trimestre de 2008. Selon les récents indicateurs économiques, le PIB réel du Canada a progressé d'environ 0,75 % au troisième trimestre, en supposant une modeste accumulation des stocks. Cette estimation est assez semblable à la moyenne des prévisions du secteur privé pour le troisième trimestre. On s'attend à ce que l'économie canadienne connaisse une récession technique à la fin de 2008 et au début de 2009. Les prévisions pour le Canada font état d'une contraction du PIB réel de 1,0 % au dernier trimestre de 2008 et de 0,4 % au premier trimestre de 2009, alors qu'aux États-Unis, la croissance négative sera plus importante, avec des reculs de 2,5 % et de 1,4 % pour ces trimestres (graphique 1.23).

Graphique 1.23

Perspectives de croissance du PIB réel

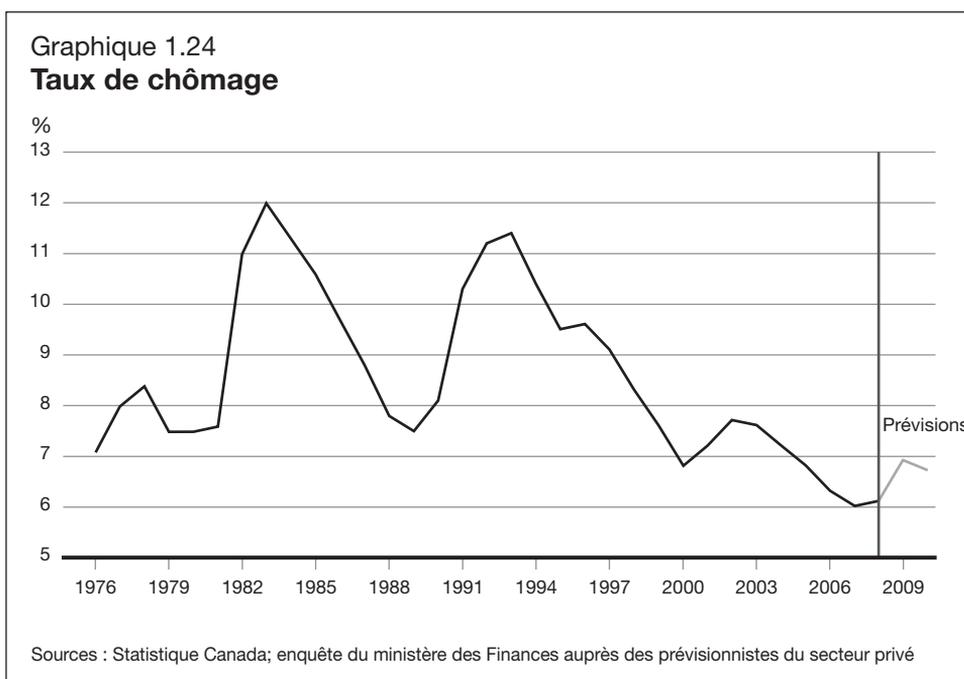
¹ Estimation du ministère des Finances pour le Canada.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis; enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé

Selon les prévisionnistes du secteur privé, le marché du travail devrait demeurer relativement vigoureux au Canada en dépit des perspectives économiques moins reluisantes. Le taux de chômage devrait s'établir en moyenne à 6,1 % en 2008, puis à 6,9 % en 2009 et à 6,7 % en 2010. Par rapport aux cycles antérieurs, la hausse du taux de chômage pour la période en cours devrait être modeste (graphique 1.24). Selon ces prévisions, le taux d'équilibre des cotisations d'assurance-emploi aurait dû augmenter pour 2009. Néanmoins, le gouvernement du Canada maintiendra le taux de ces cotisations pour 2009 à 1,73 \$, leur plus bas niveau en 15 ans. À compter de l'automne prochain, le taux des cotisations sera établi suivant les recommandations du nouvel Office de financement de l'assurance-emploi du Canada.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les taux d'intérêt à court terme s'établissent en moyenne à 2,4 % en 2008, ce qui est moins que le niveau de 3,2 % prévu dans le budget. Ils projettent des taux moyens de 1,9 % en 2009 et de 2,7 % en 2010, ce qui est nettement inférieur aux prévisions avancées dans le budget.

En ce qui concerne les taux d'intérêt à long terme en 2008, ils devraient être légèrement plus élevés que la prévision du budget, se situant à 3,7 %. Au moment du budget, les prévisionnistes du secteur privé s'attendaient à une hausse appréciable de ces taux en 2009 et en 2010, mais leurs prévisions sont maintenant plus modestes, soit de 3,7 % en 2009 et de 4,2 % en 2010.





Selon les prévisionnistes du secteur privé, l'inflation globale selon l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait atteindre 2,6 % en 2008, ce qui est près du double du taux prévu au moment du budget. Ils s'attendent cependant à ce qu'elle diminue à 1,7 % en 2009 et à 1,9 % en 2010, ces taux étant un peu moins élevés que ceux présentés dans le budget de 2008. Le taux de change du dollar canadien devrait atteindre 89 cents américains d'ici 2010, sous l'effet d'une remontée des prix des produits de base, le prix du baril de pétrole montant à 79 \$US d'ici 2010.

Dans l'ensemble, les prévisionnistes du secteur privé ont peu modifié leurs perspectives économiques à moyen terme depuis le budget de 2008, à l'exception des données concernant l'inflation du PIB. Ils prévoient que cette dernière s'établira en moyenne à 2,2 % à moyen terme, ce qui est supérieur au taux de 1,6 % prévu au moment du budget. Cette situation tient essentiellement à des gains plus élevés que prévu au chapitre des termes de l'échange, les prix des produits de base étant quelque peu supérieurs à ceux prévus au moment du budget. Par conséquent, les prévisionnistes prévoient un taux annuel moyen de croissance du PIB nominal de 5,1 % de 2011 à 2013, comparativement à 4,2 % selon le budget de 2008.



Tableau 1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

	2008	2009	2010	Moyenne 2011-2013
	(%, sauf indication contraire)			
Croissance du PIB réel				
Budget de février 2008	1,7	2,4	2,9	2,6
Énoncé de novembre 2008	0,6	0,3	2,6	2,9
Inflation du PIB				
Budget de février 2008	1,8	1,9	1,8	1,6
Énoncé de novembre 2008	3,8	0,5	1,8	2,2
Croissance du PIB nominal				
Budget de février 2008	3,5	4,3	4,7	4,2
Énoncé de novembre 2008	4,4	0,8	4,4	5,1
PIB nominal (G\$)				
Budget de février 2008 ¹	1 590	1 659	1 738	1 890
Énoncé de novembre 2008	1 603	1 615	1 687	1 870
Taux des bons du Trésor à 3 mois				
Budget de février 2008	3,2	3,8	4,5	4,5
Énoncé de novembre 2008	2,4	1,9	2,7	4,2
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans				
Budget de février 2008	3,6	4,2	4,8	5,0
Énoncé de novembre 2008	3,7	3,7	4,2	5,0
Inflation selon l'IPC				
Budget de février 2008	1,5	1,9	2,0	2,1
Énoncé de novembre 2008	2,6	1,7	1,9	2,1
Prix du pétrole (\$US/baril)				
Budget de février 2008	82,1	79,8	82,3	77,5
Énoncé de novembre 2008	102,5	72,0	79,0	91,1
Taux de change (cents US/\$CAN)				
Budget de février 2008	98,0	95,5	95,5	96,2
Énoncé de novembre 2008	94,9	85,6	88,7	95,8
Taux de chômage				
Budget de février 2008	6,3	6,4	6,2	6,0
Énoncé de novembre 2008	6,1	6,9	6,7	6,2
Croissance du PIB réel aux États-Unis				
Budget de février 2008	1,5	2,4	3,0	2,7
Énoncé de novembre 2008	1,4	-0,4	2,1	3,0

¹ Le PIB nominal a été ajusté en fonction des révisions apportées en 2008 aux Comptes nationaux des revenus et dépenses.

Source : Enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé



Risques et incertitudes

Vu la faiblesse permanente de l'économie américaine et l'intensification des perturbations sur les marchés financiers mondiaux, les risques à la baisse pour les perspectives économiques du Canada sont prépondérants. Les principaux risques sont liés à la volatilité soutenue des marchés financiers mondiaux, qui a mené à un resserrement des conditions du crédit à l'échelle mondiale et exacerbé le ralentissement économique aux États-Unis et ailleurs dans le monde. En effet, une volatilité extrême continue de sévir sur les marchés financiers mondiaux, et l'incertitude perdure quant au moment et au niveau auxquels ils se stabiliseront. Les conditions du crédit à l'échelle mondiale pourraient se resserrer davantage et avoir des répercussions au Canada, sous forme de coûts de financement plus élevés et de normes de prêt plus rigoureuses.

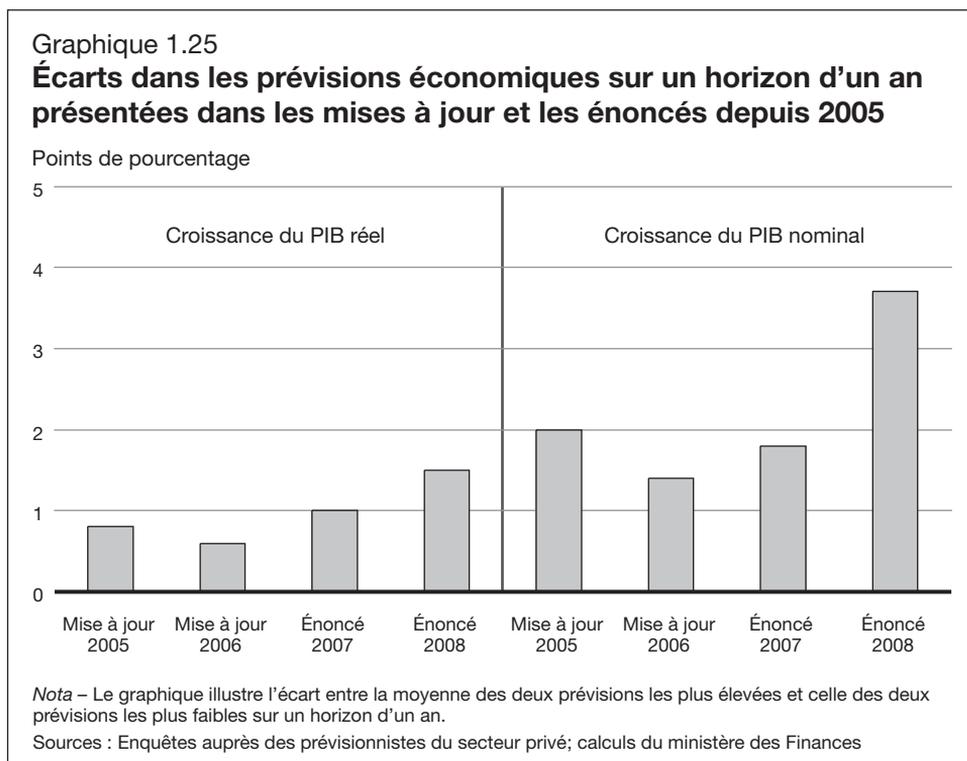
La situation laisse aussi entrevoir le risque d'une longue période de resserrement des conditions du crédit et de volatilité des marchés, qui pourrait faire baisser considérablement la demande intérieure aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Des perspectives plus sombres pour les États-Unis et à l'échelle mondiale entraîneraient une réduction de la demande de produits fabriqués au Canada et de produits de base canadiens. La volatilité des marchés financiers et un ralentissement prolongé de la croissance économique américaine et mondiale pourraient faire baisser encore plus la demande pour les produits de base du Canada et des autres pays, et continuer d'exercer des pressions à la baisse sur les prix de ces produits.

Les divergences importantes observées dans les prévisions du secteur privé mettent en évidence le degré inhabituellement élevé de risque et d'incertitude entourant les perspectives économiques. Bien que les prévisionnistes s'attendent en moyenne à une progression de 0,3 % du PIB réel en 2009, leurs prévisions varient grandement, la plus faible indiquant une croissance négative de 0,7 %, et la plus élevée, une croissance de 1,0 % en 2009. À l'heure actuelle, les prévisions économiques du FMI pour le Canada sont identiques à la moyenne de celles des prévisionnistes du secteur privé de 0,3 %, tandis que les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques se situent près de l'extrémité inférieure, à -0,5 %.

Au chapitre de la croissance du PIB nominal en 2009, la divergence est encore plus grande. Vu l'incertitude qui caractérise l'économie mondiale à l'heure actuelle, les prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal en 2009 se situent dans une large fourchette qui va de -2,5 % à 2,5 %.



Le graphique 1.25 montre l'écart entre la moyenne des deux prévisions les plus élevées et celle des deux prévisions les plus faibles pour la croissance du PIB réel et du PIB nominal sur un horizon d'un an, selon les mises à jour et les énoncés parus depuis 2005. Le graphique porte à croire que les risques et l'incertitude qui entourent actuellement les perspectives économiques sont plus importants qu'ils ne l'ont été depuis un certain temps. Les conséquences de cette incertitude sur les prévisions financières sont abordées au chapitre 2.



Chapitre

2



UN LEADERSHIP RESPONSABLE :
MESURES POUR RENFORCER
LES FACTEURS ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS FONDAMENTAUX
DU CANADA



Faits saillants

- ✓ La santé financière du Canada et la solidité de ses marchés financiers sont essentielles au maintien de la stabilité économique à court terme, et elles constituent les fondements de la prospérité à long terme du pays.
- ✓ Le ralentissement anticipé de la croissance économique du Canada au cours des prochains trimestres réduira sensiblement les revenus du gouvernement. S'il n'intervient pas, le gouvernement sera confronté à des déficits au cours des trois prochains exercices.
- ✓ Le présent énoncé renferme plusieurs mesures visant à protéger la situation financière du Canada et à maintenir la stabilité de notre système financier.
 - Des initiatives importantes et mesurées sont prises pour garantir l'efficacité des opérations du gouvernement et en réduire les coûts.
 - Le gouvernement propose des mesures législatives pour assurer la viabilité de la rémunération dans le secteur public fédéral pour une période de quatre ans.
 - La péréquation est placée sur une trajectoire de croissance viable. Le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux restent inchangés et poursuivront leur croissance comme prévu.
 - Des mesures sont proposées afin de permettre au Canada de s'acquitter de ses responsabilités à titre de membre du Groupe des Vingt (G20) pour assurer la stabilité du secteur financier.
 - Des mesures sont proposées pour offrir des allégements temporaires aux aînés ayant un fonds enregistré de revenu de retraite et aux régimes de pension privés qui sont touchés par les turbulences des marchés financiers mondiaux.



- ✓ Le gouvernement propose aussi de moderniser le régime d'équité salariale.
- ✓ Grâce à ces mesures, et sur la base de la moyenne des prévisions du secteur privé en date du 14 novembre 2008, le gouvernement continuera de planifier en vue de l'équilibre budgétaire.
- ✓ La situation économique demeure volatile et les risques à la baisse sont prépondérants. Les excédents budgétaires ne sont donc pas garantis.
- ✓ Dans la préparation du budget de 2009, le gouvernement consultera les Canadiens et les provinces et territoires pour élaborer des solutions aux problèmes économiques à court terme, tout en poursuivant la mise en œuvre de son plan économique à long terme. Ce faisant, il évaluera les retombées économiques de ces mesures par rapport à leur impact sur la situation financière.
- ✓ Si les mesures budgétaires adoptées afin de protéger l'économie ou une nouvelle détérioration de la situation économique devaient se traduire par un déficit, le gouvernement s'assurera que ce dernier soit temporaire.



Introduction

Le présent chapitre expose la démarche du gouvernement en matière de planification budgétaire et les mesures qu'il prend dans le but de protéger l'avantage financier du Canada. Il propose en outre des mesures pour renforcer la stabilité du système financier compte tenu des turbulences qui affectent actuellement les marchés financiers mondiaux.

Le gouvernement est conscient qu'en plus de devoir s'attaquer aux défis économiques de l'heure, il doit aussi adopter des politiques pour stimuler la croissance économique à long terme. À cette fin, le présent chapitre expose également les domaines dans lesquels le gouvernement pourrait adopter des mesures dans le budget de 2009 et au sujet desquels il entend consulter les Canadiens.

Protéger l'avantage financier du Canada

Une saine gestion financière est la pierre d'assise de la stratégie économique adoptée par le gouvernement. Elle ne constitue pas une fin en soi, mais bien une façon de renforcer l'économie et d'accroître le niveau de vie.

Démarche en matière de planification budgétaire

La démarche du gouvernement en matière de planification budgétaire repose sur les principes de la reddition de comptes, de la transparence et de la gestion rigoureuse des dépenses.

- Pour garantir l'objectivité et la transparence des prévisions, les projections financières budgétaires sont dérivées de la moyenne des prévisions économiques du secteur privé.
- Afin de pouvoir comparer les différents points de vue au sujet des perspectives financières, les projections financières de quatre firmes indépendantes du secteur privé sont présentées séparément chaque année, à l'automne. Les quatre firmes utilisent leurs propres hypothèses économiques pour établir leurs prévisions financières, lesquelles portent sur l'année en cours et les cinq années suivantes.
- Le gouvernement fait le point sur sa situation financière actuelle et projetée deux fois par année, à l'automne et dans le budget. Il met également à jour deux fois par année, dans *La revue financière*, les résultats anticipés de l'exercice en cours.



- Le gouvernement est déterminé à respecter les normes de présentation de rapports financiers du secteur public les plus rigoureuses qui soient.
 - Le gouvernement déposera bientôt les *Comptes publics du Canada 2008*, qui confirment que l'exercice 2007-2008 s'est soldé par un excédent de 9,6 milliards de dollars. L'an dernier, les états financiers du gouvernement ont fait l'objet d'une opinion de vérification dépourvue de toute réserve pour une dixième année de suite. Rares sont les pays qui peuvent en dire autant.
 - Peu de pays présentent leurs états financiers consolidés selon la comptabilité d'exercice intégrale. En comptabilité d'exercice intégrale, on comptabilise les revenus lorsqu'ils sont gagnés, et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées et les sorties de fonds correspondantes. Par exemple, le coût des pensions des employés et des prestations des anciens combattants est comptabilisé à mesure que celles-ci sont acquises, même si les paiements ne sont effectués qu'au cours d'années ultérieures. Ces estimations sont établies et vérifiées sur une base équitable au plan actuariel.
- En gérant prudemment les dépenses, le gouvernement continuera de réduire la dette et maintiendra le fardeau fiscal au minimum.
 - Le gouvernement a instauré une nouvelle démarche en matière de gestion des dépenses. L'un des volets clés de cette nouvelle démarche consiste à examiner la totalité des dépenses sur une période de quatre ans afin de déterminer si les programmes produisent les résultats escomptés, si leur gestion est efficace et s'ils sont en harmonie avec les responsabilités fédérales et les priorités des Canadiens. Les résultats de la première série de ces examens ont été présentés dans le budget de février 2008. La deuxième série d'examens est en cours. Comme on le verra plus loin, cette série d'examens s'étend aux actifs du gouvernement. Les résultats de ces examens et les progrès accomplis seront présentés dans le budget de 2009.



Aperçu de la situation financière

Le ralentissement anticipé de la croissance économique du Canada au cours des prochains trimestres aura un impact prononcé sur la situation financière du gouvernement.

Le chapitre 3 décrit en détail la situation financière du gouvernement. La présente section donne un aperçu des changements dans cette dernière depuis le budget de 2008, et de la réponse du gouvernement à ces changements.

Étant donné le ralentissement de l'activité économique réelle et la chute des prix des produits de base, les revenus budgétaires devraient être considérablement plus faibles que les prévisions du budget de 2008. On prévoit ainsi que les revenus seront inférieurs de 8,9 milliards de dollars en 2009-2010 et de 7,9 milliards en 2010-2011 (tableau 2.1). Ces revenus moins élevés devraient être partiellement compensés par des frais de la dette publique moins élevés.

Dans l'ensemble, l'évolution récente de l'économie porte à croire que si le gouvernement n'intervient pas, il sera confronté à des déficits au cours des trois prochains exercices. Il prend donc des mesures dans trois domaines pour protéger la situation financière du Canada :

- assurer l'efficacité des dépenses des ministères;
- veiller à ce que la rémunération dans le secteur public reflète la situation économique actuelle;
- placer le Programme de péréquation sur une trajectoire de croissance viable.

Compte tenu de ces mesures, ainsi que de l'incidence financière nette du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés décrit plus loin dans ce chapitre, le gouvernement prévoit que le budget sera équilibré ou excédentaire, tant cette année que dans les cinq prochaines années. Si une aggravation de la situation économique ou les mesures budgétaires visant à protéger l'économie devaient entraîner un déficit, le gouvernement s'assurera que ce déficit soit temporaire.



Tableau 2.1

Sommaire de l'évolution des perspectives financières depuis le budget de février 2008¹

	Données réelles	Projections				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
	(G\$)					
Excédent sous-jacent du budget de février 2008	10,2	2,3	1,3	3,1	4,7	5,3
Impact des changements de la situation économique et financière²						
Revenus budgétaires	-2,1	-3,2	-8,9	-7,9	-6,1	-2,4
Charges de programmes	1,7	0,9	-1,1	-0,6	-0,6	-0,5
Frais de la dette publique	-0,2	0,2	2,8	2,0	0,1	-0,5
Total	-0,6	-2,1	-7,2	-6,5	-6,6	-3,5
Solde budgétaire avant les mesures	9,6	0,2	-5,9	-3,4	-1,9	1,8
Mesures influant sur le solde budgétaire						
Gestion efficace des dépenses gouvernementales			4,3	1,9	1,6	1,1
Rémunération appropriée du secteur public		0,6	0,6	0,9	1,0	1,0
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés		0,2	1,1	0,7	0,4	0,3
Réduction temporaire des retraits minimums des FERR		-0,2				
Total		0,6	6,0	3,5	3,0	2,4
Solde budgétaire révisé	9,6	0,8	0,1	0,1	1,1	4,2

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un nombre positif indique une diminution des dépenses et une amélioration du solde budgétaire. Un nombre négatif témoigne d'une augmentation des dépenses et d'une détérioration du solde budgétaire.

² Tient compte des mesures visant à placer le Programme de péréquation sur une trajectoire de croissance viable.



Gestion efficace des dépenses de l'État

L'an dernier, le gouvernement a instauré le nouveau Système de gestion des dépenses pour garantir la gestion efficace de l'argent des contribuables et aider à maintenir la croissance des dépenses sur une trajectoire viable. Le gouvernement poursuit les efforts amorcés avec ce nouveau système de trois façons notables : il poursuit les examens stratégiques des dépenses des ministères; il lance un examen de la gestion des actifs du gouvernement; et il prévoit une gestion plus rigoureuse des ministères.

De plus, il ordonne à tous les ministères de gérer avec soin leurs dépenses, notamment en limitant celles-ci dans des secteurs comme l'accueil, les voyages, les conférences et les services professionnels. Comme il est indiqué ci-après, le gouvernement limite aussi les hausses salariales dans toute l'administration publique fédérale, y compris pour les hauts fonctionnaires, les députés, les ministres et les sénateurs.

Les partis politiques reçoivent actuellement trois formes de soutien des contribuables : a) le crédit d'impôt pour les contributions politiques; b) le remboursement de leurs dépenses électorales admissibles; et c) une subvention trimestrielle fondée sur le nombre de votes qu'ils ont recueillis. Comme l'accent est mis sur la gestion des dépenses, la subvention trimestrielle dont bénéficient les partis politiques n'est plus justifiable. Le gouvernement l'éliminera donc à compter du 1^{er} avril 2009.

Le gouvernement rendra compte des progrès réalisés dans ces initiatives dans le budget de 2009.

Examens stratégiques des dépenses des ministères

Le gouvernement procède à des examens stratégiques des dépenses des ministères pour s'assurer que les programmes produisent les résultats escomptés, qu'ils sont gérés efficacement et qu'ils sont en harmonie avec les priorités des Canadiens. Le gouvernement s'est donné comme objectif d'examiner la totalité des dépenses sur un cycle de quatre ans. Le premier cycle d'examens est en cours et sera achevé d'ici 2010.

En 2007, la première série d'examens a permis au gouvernement de passer en revue des dépenses des ministères atteignant 13,6 milliards de dollars, ce qui représente 15 % de l'ensemble des dépenses de programmes directes. Le budget de 2008 a fait état des économies dégagées par suite de ces examens.



En 2008, 21 ministères et organismes sont à l'étude et les examens portent sur 25 milliards de dollars de dépenses de programmes, représentant environ 27 % des dépenses de programmes directes. Les résultats de ces examens seront finalisés cet hiver et annoncés dans le budget de 2009. Les séries d'examens de 2009 et de 2010 couvriront environ 60 % des dépenses de programmes directes.

Examen de la gestion des actifs du gouvernement

Le gouvernement étend la portée des examens stratégiques pour y inclure ses actifs, ce qui comprend les sociétés d'État entreprises, dont les revenus proviennent principalement d'activités commerciales plutôt que de crédits parlementaires, des biens immobiliers et d'autres actifs. Le gouvernement n'a pas procédé à un examen exhaustif de ces biens depuis 1994.

La plupart de ces actifs ont été acquis ou financés pour relever des défis stratégiques nés de circonstances économiques particulières. Les actifs du gouvernement seront systématiquement évalués pour s'assurer que la raison première justifiant leur propriété par le gouvernement demeure valide, que leurs activités sont encore efficaces, et que leurs plans d'entreprise sont viables. Par exemple, il est possible qu'un actif acheté dans les années 1950 ne relève plus des responsabilités essentielles du gouvernement cinq décennies plus tard.

Ces examens, qui seront dirigés par le ministre des Finances, mèneront à une meilleure gestion des actifs du gouvernement et à des rendements accrus pour les contribuables. Pour assurer l'utilisation la plus efficace de l'argent des contribuables, il pourrait être préférable de vendre certains biens à des entités du secteur privé qui seraient mieux placées pour les rentabiliser. Le gouvernement songera également à se départir de biens immobiliers si cela devait engendrer d'importantes retombées économiques. À l'instar des examens stratégiques des dépenses des ministères, ces examens seront effectués sur un cycle pluriannuel.

Le cas échéant, le gouvernement abordera la vente d'un actif de manière réfléchie, notamment en tenant compte des conditions du marché, afin que les contribuables reçoivent une juste valeur et que la transaction accroisse l'activité économique. L'actif ne sera pas vendu si ces conditions ne sont pas réunies.



Gestion plus rigoureuse des ministères

Le Conseil du Trésor a également amorcé un examen des crédits ministériels dans le cadre de la mise à jour annuelle des niveaux de référence des ministères. On vise ici à ce que l'argent des contribuables soit dépensé de façon judicieuse et à ce que les crédits accordés correspondent plus étroitement aux dépenses prévues. Cet examen fera désormais partie intégrante de la mise à jour annuelle des niveaux de référence des ministères.

Ces dernières années, les autorisations de dépenser accordées aux ministères en début d'exercice ne se sont pas révélées des estimations précises des besoins de leurs programmes. Les ministères recevaient donc des crédits plus élevés que nécessaire, qu'ils ne dépensaient pas entièrement. Par exemple, en 2007-2008, les ministères ont dépensé 2,0 milliards de dollars de moins que le montant prévu au moment du budget de 2008.

Par suite de l'examen de cette année, le gouvernement estime que le total des dépenses sera moins élevé qu'on l'avait prévu. Les crédits des ministères seront donc ajustés en conséquence.

Cet exercice ne représente pas une compression des dépenses. Ainsi, certains ministères ont établi que les coûts d'exécution de programmes étaient inférieurs aux prévisions initiales. D'autres ont constaté que la mise en place de programmes et les achats d'immobilisations s'étendraient sur une période plus longue que prévu. Les dépenses continueront d'augmenter, mais on assistera à une correspondance plus étroite entre prévisions et dépenses réelles. Ainsi, l'information communiquée au Parlement et aux Canadiens sera plus précise. Il devrait en résulter une meilleure gestion, plus prudente, des dépenses des ministères.

Les niveaux de dépenses des ministères pour 2009-2010 sont présentement en voie d'être finalisés. Une ventilation détaillée des dépenses des ministères figurera dans le Budget principal des dépenses qui sera déposé au Parlement en février 2009.



Économies découlant de la gestion des dépenses

Les économies attendues à la suite des examens menés dans le cadre du nouveau Système de gestion des dépenses s'élèvent à 4,3 milliards de dollars en 2009-2010, à 2,6 milliards en 2010-2011, à 2,8 milliards en 2011-2012, à 2,9 milliards en 2012-2013, et à 3,0 milliards en 2013-2014 (tableau 2.2). Cela dit, seules les économies escomptées à la suite des examens en cours cette année sont prises en compte dans le présent énoncé. Les économies attendues des examens qui auront lieu de 2009 à 2011 seront comptabilisées dans des budgets subséquents, une fois ces examens en cours.

Tableau 2.2

Économies attendues des examens menés dans le cadre du nouveau Système de gestion des dépenses

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	(G\$)				
Gestion plus rigoureuse des ministères	2,0	1,5	1,0	0,5	0,5
Examens des ministères et des actifs du gouvernement (2008 à 2011)	2,3	1,1	1,8	2,4	2,5
Total des économies attendues	4,3	2,6	2,8	2,9	3,0
Montants pris en compte dans le présent énoncé	4,3	1,9	1,6	1,1	1,1



Rémunération appropriée dans le secteur public

Une autre exigence de la gestion financière responsable consiste à accorder des augmentations salariales abordables dans le secteur public. Depuis le début de l'année, la croissance des salaires a été plus forte dans le secteur public que dans le secteur privé. Le gouvernement estime qu'une croissance plus modérée de la rémunération dans le secteur public est de mise dans les circonstances actuelles. Conscients de la situation, certains des plus importants agents négociateurs du secteur public ont fait preuve de leadership en concluant des ententes de principe qui prévoient des augmentations salariales raisonnables pour leur membres et abordables pour le gouvernement.

Comme il est mentionné dans le discours du Trône, le gouvernement mettra de l'avant des dispositions législatives afin d'assurer la prévisibilité de la rémunération dans le secteur public fédéral durant la période de difficultés économiques que nous vivons actuellement.

Aux termes de ces dispositions législatives, les hausses salariales annuelles pour l'administration publique fédérale et les députés seront fixées à 2,3 % pour 2007-2008 et à 1,5 % pour les trois exercices suivants, dans le cas des groupes qui négocient actuellement de nouvelles conventions collectives. Ces taux s'appliqueront également aux hauts fonctionnaires ainsi qu'aux députés, aux ministres et aux sénateurs. Pour ce qui est des groupes dont la convention vise déjà l'exercice 2008-2009, le taux de 1,5 % s'appliquera pour le reste de la période de trois ans, à compter de la date anniversaire de la convention collective. De plus, la loi aura pour effet de suspendre jusqu'à la fin de 2010-2011 le droit de grève pour des motifs liés aux salaires.

Modernisation du régime d'équité salariale

L'approche actuelle en matière d'équité salariale est axée sur le recours aux tribunaux, l'affrontement et les plaintes. Selon cette approche, le gouvernement, à titre d'employeur, s'entend d'abord avec les agents négociateurs sur des taux de rémunération, mais, des années plus tard, il est forcé de bonifier ces taux à la suite de plaintes en matière d'équité salariale. Depuis le milieu des années 1980, le gouvernement fédéral a versé plus de 4 milliards de dollars en règlements d'équité salariale. De nouvelles plaintes continuent d'être déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, parfois pour les mêmes groupes qui ont déjà touché des règlements d'équité salariale, et il pourrait en découler des coûts importants pour les contribuables dans l'avenir.



C'est pourquoi le gouvernement déposera des dispositions législatives visant à moderniser le régime d'équité salariale des employés du secteur public fédéral, en prévoyant un processus semblable à celui qui est maintenant en vigueur en Ontario et dans d'autres provinces. Le nouveau régime sera conforme à l'engagement du gouvernement envers l'équité salariale. En vertu du nouveau régime, il incombera conjointement à l'employeur et aux agents négociateurs de négocier des salaires qui soient justes et équitables pour l'ensemble des employés et qui correspondent généralement à la rémunération accordée aux autres travailleurs à l'interne et à l'externe.

Suivant les nouvelles dispositions législatives, les considérations liées à l'équité salariale seront abordées selon une approche plus proactive, plus ouverte et plus transparente. L'intégration de l'équité salariale dans le processus de négociation collective mènera à une plus grande équité, éliminera les interminables procédures judiciaires et permettra de préserver à l'avenir les progrès réalisés par les femmes au sein de la fonction publique.

Le nouveau régime d'équité salariale rendra la rémunération des employés plus prévisible, améliorera la planification budgétaire du gouvernement et mettra fin aux paiements rétroactifs imprévus.

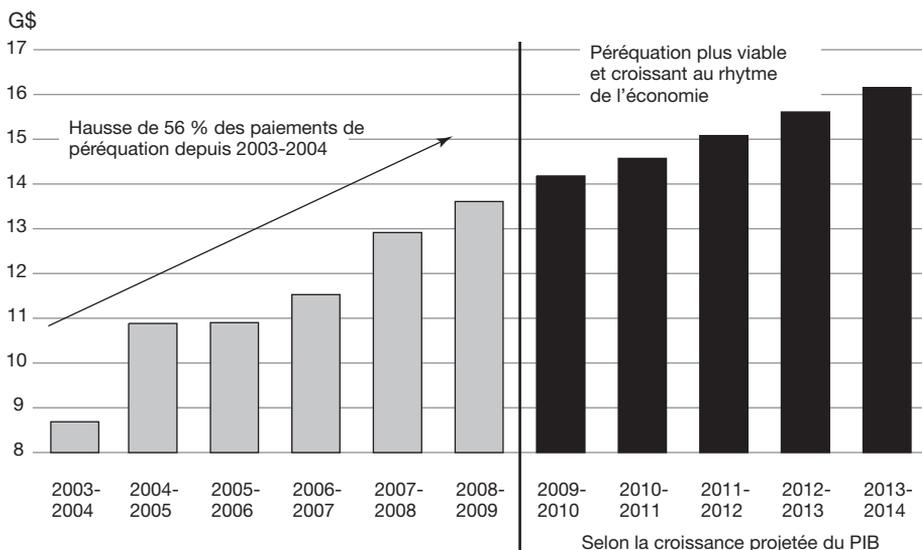
Croissance durable des paiements de péréquation

Les projections financières présentées au tableau 2.1 reposent sur les modifications du Programme de péréquation qui ont été exposées par le ministre des Finances lors de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances qui s'est déroulée le 3 novembre 2008. Le gouvernement déposera sous peu des dispositions législatives pour mettre ces modifications en application.

Dans le but d'assurer la viabilité du Programme de péréquation, le gouvernement propose de fixer une trajectoire de croissance viable des paiements de péréquation. Grâce en grande partie à l'augmentation des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles, les paiements de péréquation ont progressé de 56 % depuis 2003-2004. De toute évidence, un tel taux de croissance n'est pas viable et, en l'absence de mesures de rajustement, il engendrerait des déficits importants au cours des prochaines années. Le rapport du Groupe d'experts sur la péréquation (rapport O'Brien), sur lequel repose le Programme de péréquation actuel, jugeait important que la péréquation reste abordable et prévoyait un cadre pour trouver des moyens d'en contrôler le coût. Le gouvernement apportera donc des rajustements ciblés au Programme de péréquation, en conformité avec le rapport O'Brien et suivant la structure fondée sur des principes établie dans le budget de 2007, qui prévoyait une croissance du financement à long terme.



Graphique 2.1
Croissance de la péréquation



Plus précisément, les paiements de péréquation progresseront en parallèle avec l'économie. Ils augmenteront au même rythme que la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal. Ainsi, on assurera la stabilité et la prévisibilité des paiements de péréquation pour les deux niveaux de gouvernement tout en tenant dûment compte de la croissance de l'économie. Les sommes versées aux provinces en 2009-2010 dans le cadre du Programme de péréquation totaliseront 14,2 milliards de dollars, comparativement à 13,6 milliards en 2008-2009. En l'absence de mesures de rajustement, les paiements de péréquation auraient atteint 16 milliards de dollars en 2009-2010 et près de 20 milliards en 2010-2011. Un tel taux de croissance aurait été insoutenable.

Les paramètres du Programme de péréquation énoncés dans le budget de 2007 permettent un juste équilibre entre la volonté d'encourager les provinces à exploiter leurs ressources naturelles et la nécessité d'assurer l'équité entre les provinces. Jusqu'à présent, la capacité fiscale de la province non bénéficiaire la moins bien nantie servait de critère pour assurer l'équité et la stabilité du programme. Comme l'Ontario sera pour la première fois bénéficiaire du programme en 2009-2010, il faut adopter un nouveau critère afin d'assurer l'équité du programme et de faire en sorte que les provinces continuent de tirer un avantage fiscal net réel de l'exploitation de leurs ressources.



Ce critère correspondra à la capacité fiscale moyenne des provinces bénéficiaires, une fois les paiements de péréquation pris en compte. Ainsi, les provinces bénéficiaires pourront continuer à profiter des revenus qu'elles tirent de leurs ressources naturelles. Des paiements de transition seront accordés en 2009-2010 afin que les provinces recevant des paiements de péréquation pendant cet exercice n'aient pas à assumer une baisse du montant reçu.

Pour faciliter la planification budgétaire dans le contexte d'incertitude actuel, on a déjà informé les provinces des paiements de péréquation qu'elles recevront pour 2009-2010, soit deux mois plus tôt qu'à l'habitude.

Tableau 2.3

Paiements de péréquation : 13,6 milliards en 2008-2009 et 14,2 milliards en 2009-2010

	Î.-P.-É.	N.-É. ¹	N.-B.	Qc	Ont.	Man.
	(M\$)					
2008-2009	322	1 571	1 584	8 028	0	2 063
2009-2010	340	1 571	1 689	8 355	347	2 063

¹ Les montants pour la Nouvelle-Écosse comprennent les paiements de péréquation et les paiements compensatoires, qui font passer le total pour 2009-2010 à 14 365 M\$.

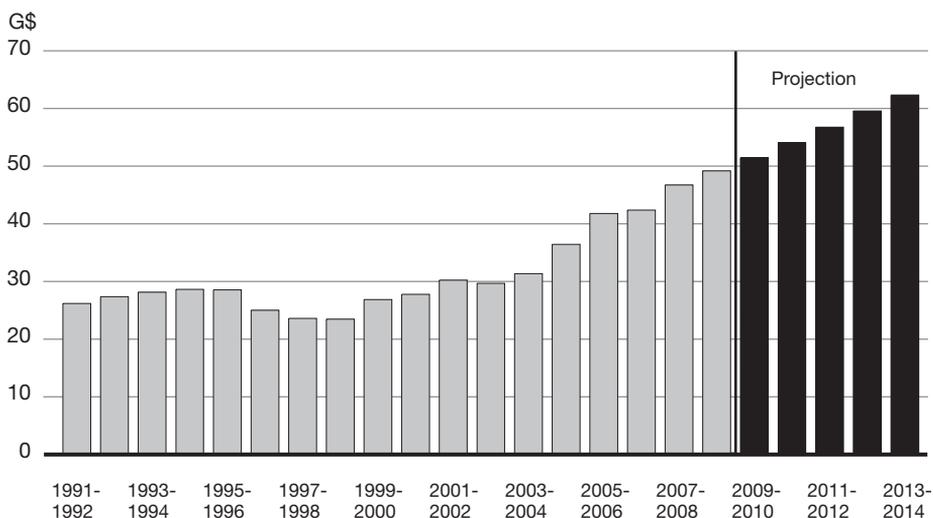
Les transferts en vertu de la formule de financement des territoires (FFT) n'ont pas été touchés dans la même mesure par la volatilité des prix des ressources naturelles, de sorte qu'ils demeurent sur une trajectoire de croissance durable.

Les modifications apportées au Programme de péréquation traduisent l'engagement du gouvernement d'assurer la croissance soutenue des transferts fédéraux d'une façon qui soit responsable sur le plan financier et qui tienne compte de la volatilité de la conjoncture économique mondiale. Le soutien fédéral aux provinces et aux territoires atteint des niveaux record : les principaux transferts totalisent actuellement 49,1 milliards de dollars, et ils vont continuer d'augmenter. Le rajustement du Programme de péréquation n'aura aucune incidence sur le Transfert canadien en matière de santé (TCS) ou le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Le TCS, qui s'établit à 22,6 milliards de dollars en 2008-2009, augmente à un taux annuel de 6 %, de sorte qu'il sera de 1,4 milliard plus élevé l'an prochain. Pour sa part, le TCPS, qui s'élève à 10,6 milliards en 2008-2009, a un taux de croissance annuel de 3 %, ce qui correspond à une hausse de 310 millions l'an prochain.



Graphique 2.2

Les principaux transferts fédéraux continueront d'augmenter

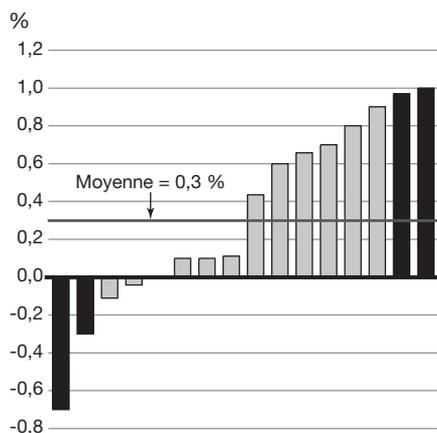


Nota – Pour les exercices 1991-1992 à 2008-2009, les principaux transferts fédéraux comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la formule de financement des territoires (FFT) et la péréquation, ainsi que les programmes qui les ont précédés (Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, Financement des programmes établis et Régime d'assistance publique du Canada). Pour les exercices 2009-2010 à 2013-2014, ils comprennent le TCS (avec un facteur de progression de 6 %), le TCPS (avec un facteur de progression de 3 %), la FFT et la péréquation (en supposant que sa croissance corresponde à celle du produit intérieur brut). Ils n'incluent pas les subventions législatives et les transferts pour l'infrastructure, ni les ajustements relatifs aux paiements de remplacement au titre des programmes permanents et le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes.

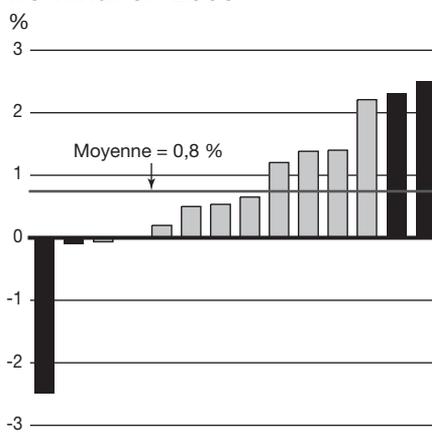
Les mesures prises par le gouvernement entraîneront une augmentation globale des transferts, et notamment une progression soutenable des paiements de péréquation. On pourra préserver l'intégrité du système de transferts du fait qu'il sera viable pour toutes les administrations publiques.



Graphique 2.3
**Répartition des prévisions
du PIB réel en 2009**

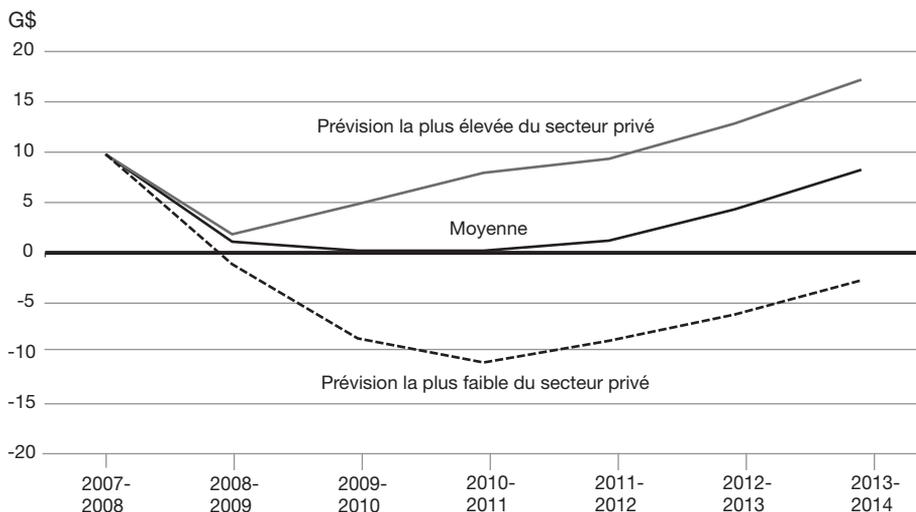


**Répartition des prévisions
de croissance du PIB
nominal en 2009**



Source : Enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé

Graphique 2.4
Résultats budgétaires fondés sur les prévisions du secteur privé



Sources : Enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances



Avantages de la réduction de la dette

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a retranché 37 milliards de dollars de la dette fédérale. Le gouvernement est résolu à protéger la situation financière du Canada, car une saine gestion des finances publiques engendre des avantages importants pour les citoyens et les entreprises du Canada.

Les réductions de la dette publique ont laissé au gouvernement une plus grande marge de manœuvre pour réagir à la situation économique actuelle sans nuire à sa capacité de relever les défis à long terme comme le vieillissement de la population.

L'un des grands avantages de la réduction de la dette est qu'une part moins importante des revenus sert au paiement des frais d'intérêt, de sorte qu'on peut employer plus de ressources à des fins productives, par exemple des réductions d'impôt (voir l'encadré « Allègement fiscal garanti »). En 1990-1991, le gouvernement consacrait près de 38 cents de chaque dollar de revenu aux frais de service de la dette. Ce ratio diminue de façon constante depuis 1996-1997, et on prévoit qu'il atteindra 13 cents en 2008-2009, soit son niveau le plus bas depuis les années 1970.

La réduction de la dette est aussi à l'avantage de la population et de l'économie du Canada en ce qu'elle contribue à maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé. Les taux d'intérêt à long terme (corrigés en fonction de l'inflation) se situent maintenant à 2 % environ, alors qu'ils dépassaient 6 % au début des années 1990.

Des taux d'intérêt peu élevés sont aussi un signe de l'opinion des marchés financiers selon lesquels la dette du gouvernement du Canada est celle qui présente le moins de risque sur la planète, comme l'indique le niveau des swaps sur défaillance de crédit (graphique 2.5). Le faible niveau de ces swaps sur les titres du Canada, comparativement à ceux d'autres pays souverains, témoigne d'une décennie d'excédents budgétaires fédéraux consécutifs, d'un ratio relativement faible de la dette au PIB ainsi que de la solidité du secteur bancaire canadien.

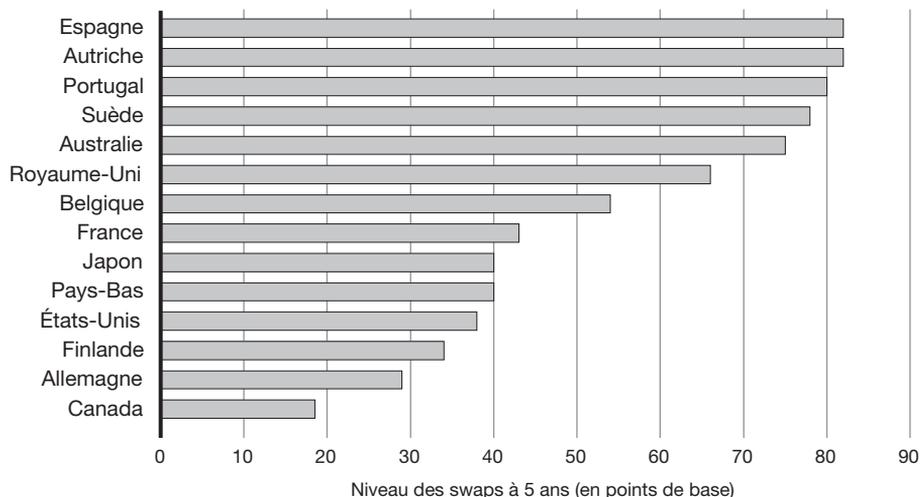


Allègement fiscal garanti

- Afin que les Canadiens puissent profiter directement de la réduction de la dette, le gouvernement a établi l'allègement fiscal garanti dans les lois d'exécution du budget de 2007.
- En vertu de ce mécanisme, le gouvernement affecte les économies effectives de frais d'intérêts découlant de la réduction de la dette fédérale à des allègements permanents et viables de l'impôt sur le revenu des particuliers.
- D'ici 2009-2010, l'allègement fiscal garanti totalisera 2,0 milliards de dollars, soit près de 40 % des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers accordées depuis le budget de 2006.

Graphique 2.5

Niveau des swaps sur défaillance relatifs aux titres souverains (au 17 novembre 2008)



Nota – Un swap sur défaillance correspond à la prime que paie un investisseur pour s'assurer contre le risque de défaillance.

Sources : Bloomberg et Reuters



Renforcer la stabilité du système financier

La crise financière mondiale qui a commencé aux États-Unis s'est propagée et aggravée. Elle touche maintenant tous les pays du monde et met au jour de sérieuses lacunes de plusieurs composantes du système financier international.

Dans certains pays, des institutions non bancaires largement tributaires d'emprunts n'étaient pas dûment réglementées, ce qui a entraîné des répercussions dévastatrices sur les marchés financiers par suite de la contraction subite des marchés du crédit. De même, nombre d'institutions financières réglementées ont rapidement constaté qu'elles ne disposaient pas de capitaux suffisants pour résister à des perturbations des marchés financiers d'une persistance et d'une ampleur imprévues. Le manque de transparence de nombreux produits financiers complexes à la base des turbulences est venu exacerber le problème, compliquant l'évaluation des actifs et du risque de contrepartie. Compte tenu de la longue période de croissance économique qui avait précédé ces perturbations, il ne fait aucun doute que plusieurs institutions financières et organismes de réglementation ont tout simplement sous-estimé les risques financiers. En outre, il est devenu évident que la coordination et la surveillance à l'échelle internationale étaient inadéquates et que l'on ne disposait pas d'un deuxième mécanisme de protection contre les déséquilibres mondiaux et la prise de risques excessifs.

Contrairement à ceux des autres pays, le système financier canadien a bien résisté aux perturbations, mais le Canada n'est pas à l'abri des événements internationaux. Le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour que les perturbations mondiales ne contrent pas la disponibilité d'un financement abordable pour les consommateurs, les acheteurs de maisons et les entreprises du Canada.

Le Canada a travaillé sans relâche avec ses partenaires internationaux pour mettre en œuvre les recommandations que le Forum sur la stabilité financière a formulées en avril 2008. Celles-ci visent à renforcer la surveillance prudentielle de la gestion du capital, de la liquidité et du risque, à améliorer la transparence et l'évaluation, à modifier le rôle et les utilisations des cotes de crédit, à renforcer la capacité des gouvernements à répondre aux risques et à instaurer des mécanismes plus robustes pour composer avec les tensions qui s'exercent sur le système financier.



Le gouvernement continue de faire preuve d'un leadership responsable en proposant des pouvoirs préventifs qui lui permettront de mieux réagir aux événements imprévus susceptibles de menacer la stabilité du système financier canadien. Ces pouvoirs cadrent avec nos engagements internationaux découlant des plans d'action du G7 et du G20, et procurent au gouvernement la même souplesse et la même capacité d'intervention que celles de pays semblables. Le gouvernement collabore en outre avec ses partenaires internationaux pour élaborer des pratiques exemplaires et mesurer notre système de calibre mondial par rapport à ces normes.

Atouts du système financier canadien

Les solides assises du système financier canadien ont été manifestes tout au cours des profondes perturbations qui ont ébranlé les marchés du crédit mondiaux depuis septembre.

- Les exigences de capitalisation imposées aux institutions financières canadiennes sont beaucoup plus rigoureuses que les normes minimales internationales. Au début de la crise, les réserves de fonds propres ajustés en fonction du risque des banques canadiennes représentaient en moyenne environ 9,5 % des actifs ajustés en fonction du risque, tandis que le ratio du capital de nombreuses banques étrangères n'était que de 6 % ou 7 %. De plus, les banques canadiennes utilisaient moins l'effet de levier que plusieurs banques à l'étranger. Leur actif total représentait habituellement moins de 20 fois leurs fonds propres, tandis que les grandes banques américaines détenaient 30 fois plus d'actifs que de fonds propres, et certaines banques européennes, 50 fois plus.
- Depuis la fin des années 1980, les grandes maisons de courtage du Canada appartiennent à des banques et ne sont donc pas aussi tributaires du financement de gros que les courtiers ailleurs dans le monde. Elles sont assujetties à une réglementation consolidée, appliquée par le Bureau du surintendant des institutions financières.



- Le marché du financement du logement est solide au Canada. Les prêts hypothécaires à risque n’y comptent que pour une faible part, et ce marché n’a pas connu la prolifération des produits et pratiques de commercialisation responsables des graves problèmes observés aux États-Unis. Au Canada, les prêteurs doivent assurer contre le défaut de paiement les prêts hypothécaires consentis sans un important premier versement – et cette assurance garantie par le gouvernement –, mais ils doivent respecter des normes prudentes d’octroi des prêts pour se prévaloir de la garantie gouvernementale. Ces prêts hypothécaires assurés procurent une protection fiable aux titres canadiens adossés à des créances hypothécaires, qui sont bien acceptés dans le monde.

En octobre, le Forum économique mondial a estimé que le secteur bancaire du Canada était le plus solide au monde et a classé le degré de modernité de nos marchés financiers et notre protection des investisseurs parmi les meilleurs qui soient. De même, le Fonds monétaire international a conclu plus tôt cette année que le système financier du Canada était arrivé à maturité, et qu’il était moderne, bien géré et capable de résister à des chocs majeurs.

Maintien de la disponibilité de financement abordable

En raison du resserrement du crédit à l’échelle mondiale, même les institutions financières les plus solides éprouvent de la difficulté à obtenir des fonds.

Le secteur financier est l’un des principaux déterminants de la croissance économique, car il achemine l’épargne vers des investissements productifs.

Le gouvernement prend des mesures afin que le système financier continue de bien répondre aux besoins d’emprunt des ménages et des entreprises du Canada. Il importe de signaler que ces mesures ont été prises aux conditions du marché et ne comportent pas de risque pour les fonds publics.

- La loi d’exécution du budget de 2008 a modernisé les pouvoirs réglementaires de la Banque du Canada pour qu’elle puisse soutenir la stabilité du système financier. La Banque a donc pu élargir les garanties qu’elle accepte et ajouter plus de 35 milliards de dollars de liquidités au système financier canadien au moment où les marchés du crédit mondiaux subissaient de très fortes tensions.
- Le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) a été élargi, notamment par une émission record de 12,5 milliards de dollars d’OHC en juin et le lancement, en novembre, d’une OHC à 10 ans pour que le programme attire davantage d’investisseurs.



- Le gouvernement appuie la disponibilité du crédit à long terme au Canada en achetant à hauteur de 75 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Ainsi, les institutions financières canadiennes disposeront d'un accès important et stable à des fonds à plus long terme qu'elles pourront mettre à la disposition des consommateurs, des acheteurs de maisons et des entreprises du Canada. Le PAPHA procurera un modeste rendement au gouvernement sans risques additionnels pour les contribuables.
- La Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs, lancée en novembre, aura pour effet de ne pas désavantager le système financier canadien sur le plan de la concurrence en raison de programmes semblables instaurés dans d'autres pays. La Facilité permettra en outre aux institutions financières canadiennes d'obtenir du financement à terme pour continuer de consentir des prêts aux consommateurs, aux acheteurs de maisons et aux entreprises.

Ces mesures produisent des résultats. À ce jour, des blocs de prêts hypothécaires assurés totalisant 25 milliards de dollars ont été achetés par l'entremise du PAPHA, le solde (jusqu'à 50 milliards) devant être offert d'ici la fin de 2008-2009, ce qui assurera aux institutions financières sous réglementation fédérale un accès continu à des fonds fiables. Comme le montre le tableau 2.1, on prévoit qu'avec le PAPHA, le gouvernement retirera un gain financier net d'environ 1,1 milliard de dollars en 2009-2010.

Le rôle des institutions financières du secteur privé consiste à consentir des prêts à des personnes et à des entreprises solvables et à soutenir les marchés de capitaux. Quant au gouvernement, son rôle est de prendre des mesures exceptionnelles lorsque les marchés sont profondément perturbés afin que les prêteurs du secteur privé aient accès aux fonds nécessaires pour pouvoir continuer à prêter, et de fournir des liquidités aux marchés de capitaux pour soutenir la croissance économique. Les institutions financières ont indiqué que le PAPHA et les réductions des taux d'intérêt de la Banque du Canada représentaient des éléments clés de leur décision d'abaisser leurs taux préférentiels et leurs taux hypothécaires.



Bien que le secteur privé soit, et doit demeurer, la principale source de crédit, le gouvernement veille également à ce que les formes complémentaires de crédit fournies par des sociétés d'État – Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) – soient disponibles pour contrer les effets de la crise du crédit. La BDC et EDC ont satisfait aux besoins de leur clientèle en conservant et en améliorant leur série de mécanismes de financement. Dernièrement, le gouvernement a approuvé une hausse de 2 milliards de dollars du pouvoir d'emprunt d'EDC ainsi qu'une augmentation de 1,8 milliard de la capacité d'emprunt de la BDC, ce qui permet à ces sociétés d'offrir une plus grande marge de manœuvre à leurs clients actuels.

EDC est bien placée pour continuer d'aider les entreprises canadiennes à accroître leurs activités à l'étranger. Cette société facilitera en 2008 des exportations et des investissements d'entreprises canadiennes totalisant près de 80 milliards de dollars, dont quelque 4 milliards dans le secteur de l'automobile. Pour aider le secteur canadien des exportations à composer avec les tensions émergentes et à combler les besoins de financement non couverts, surtout chez les entreprises de fabrication liée aux produits automobiles et d'autres entreprises manufacturières, le gouvernement fournit à EDC des capitaux supplémentaires de 350 millions pour renforcer sa capacité de crédit aux entreprises les plus touchées par la crise financière afin qu'elle atteigne environ 1,5 milliard.

Pour sa part, la BDC soutient activement la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes, ayant accordé quelque 3 milliards de dollars de nouveau financement cette année. Le gouvernement lui versera 350 millions de capitaux supplémentaires pour qu'elle puisse augmenter jusqu'à environ 1,5 milliard sa capacité de crédit pour les activités de prêt à terme, et instaurer un nouveau mécanisme temporaire qui fournira aux institutions financières des garanties sur les lignes de crédit qu'elles consentent à de petites et moyennes entreprises viables.

Accroître la souplesse et la capacité de réaction

Le gouvernement du Canada est prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la stabilité du système financier canadien. Étant donné la vitesse à laquelle évolue la situation des marchés, le gouvernement doit disposer de la souplesse voulue pour intervenir rapidement et de manière résolue. C'est ce qui ressort clairement de l'expérience qu'ont connue les pays qui ne disposaient pas d'outils suffisants pour réagir à la crise financière lorsqu'elle les a touchés.



En conséquence, le gouvernement propose d'accorder au ministre des Finances et au gouverneur en conseil plus de souplesse pour soutenir les institutions financières et le système financier dans des situations exceptionnelles. Cette souplesse additionnelle est une mesure de précaution qui harmoniserait la réglementation canadienne avec les pratiques exemplaires internationales. Les propositions donneraient aussi au Canada les outils voulus pour remplir son engagement de mettre en œuvre les plans d'action du G7 et du G20 afin de stabiliser les marchés financiers, de rétablir le flux du crédit et de favoriser la croissance économique mondiale. De plus, elles feraient en sorte que le solide système financier du Canada ne soit pas désavantagé sur le plan de la concurrence en raison d'événements survenus à l'étranger.

Les nouveaux pouvoirs proposés, qui sont assortis de dispositions adéquates en matière de transparence et de responsabilité, sont des pouvoirs de réserve offrant d'autres options pour résoudre les difficultés que pourraient connaître les institutions financières. Ces pouvoirs donneraient en outre au gouvernement de nouveaux moyens pour soutenir les institutions financières d'importance systémique et pour veiller à ce qu'elles puissent se procurer des capitaux et continuer à prêter aux ménages et aux entreprises.

Les mesures proposées :

- permettront l'octroi de financement dans le cas improbable d'un prélèvement sur la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs;
- autoriseront la SADC à mettre sur pied une banque relais à titre de mécanisme de règlement additionnel qui aiderait à préserver des fonctions bancaires;
- relèveront le plafond d'emprunt de la SADC à 15 milliards de dollars afin de tenir compte de la croissance des dépôts assurés depuis la dernière hausse en 1992;
- autoriseront le ministre des Finances à donner une plus grande marge de manœuvre au conseil d'administration de la SADC lorsque des risques systémiques pourraient résulter de la faillite éventuelle d'une institution membre;
- permettront d'exiger de la SADC qu'elle adopte au besoin des solutions pour prévenir les effets négatifs sur la stabilité financière;
- accorderont davantage de souplesse à la SADC quant au choix du moment d'effectuer un examen préparatoire;
- autoriseront le gouvernement à injecter des capitaux dans les institutions financières fédérales afin de soutenir la stabilité financière, cette aide étant assortie de dispositions adéquates pour protéger les fonds publics.



Épargne-retraite

Les Canadiens sont naturellement préoccupés par l'impact que la récente détérioration des marchés aura sur leur sécurité financière et sur leur épargne-retraite.

La crise mondiale du crédit a fait reculer dramatiquement les marchés boursiers mondiaux, réduisant ainsi la capitalisation des régimes de retraite privés sous réglementation fédérale. Si la situation ne change pas d'ici la fin de l'année – lorsque l'évaluation de la plupart des régimes sera effectuée et que les critères de capitalisation seront établis –, la baisse de la valeur marchande des actifs pourrait obliger de nombreux répondants de régimes à verser d'importants paiements spéciaux. L'ampleur de ces paiements pourrait nuire à la situation financière des entreprises qui parrainent les régimes et soustraire des fonds qui, autrement, pourraient être investis dans la croissance de ces entreprises. Il s'agit là de problèmes particulièrement marqués, compte tenu des conditions actuelles des marchés du crédit.

Vu le caractère exceptionnel des circonstances actuelles, le gouvernement propose d'autoriser les régimes à étendre de 5 à 10 ans le calendrier des versements servant à combler les déficits de solvabilité consignés au 31 décembre 2008, sous réserve de conditions. En particulier, tant les cotisants que les retraités devront accepter le calendrier prolongé, ou encore, le montant de la différence entre les calendriers de paiement de 5 ans et de 10 ans devra être garanti par une lettre de crédit. L'une de ces deux conditions devra être remplie avant le 31 décembre 2009. Si le consentement ou la lettre de crédit ne sont pas obtenus avant cette date, le régime devra capitaliser le déficit sur les cinq années suivantes.

Le gouvernement prévoit également s'attaquer aux problèmes évidents liés aux règles de capitalisation du déficit de solvabilité et à d'autres préoccupations structurelles entourant le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite visés par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Il amorcera donc un processus de consultation sur les problèmes que connaissent les régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, dans le but d'apporter des changements permanents au cadre en 2009. Puisque les régimes de retraite sont assujettis à une réglementation soit provinciale, soit fédérale, et que les régimes de réglementation sont étroitement liés, le gouvernement coordonnera ses efforts dans ce domaine avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances ont convenu en novembre de traiter cette question en priorité, et celle-ci fera l'objet de discussions lors de leur prochaine rencontre, en décembre.



Réduction temporaire des retraits minimums des FERR

De nombreux aînés se préoccupent de l'impact que la détérioration des conditions des marchés aura sur leur épargne-retraite. En particulier, des aînés disent craindre une réduction de la valeur de leur épargne-retraite et se demandent s'ils n'auront pas à liquider des actifs de leurs fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour répondre aux exigences sur les retraits minimums. Le gouvernement est sensible à ces inquiétudes.

Compte tenu des conditions exceptionnelles observées sur les marchés et de leurs effets possibles sur l'épargne des pensionnés, le gouvernement propose de réduire de 25 % en 2008 le montant du retrait minimum requis d'un FERR, de sorte que les retraités puissent conserver une plus grande part de leurs économies dans leur FERR. Cette mesure vise tous les détenteurs de FERR, sans égard à leur âge.

Les détenteurs de FERR qui retirent plus que le montant minimum réduit pour 2008 pourront verser de nouveau l'excédent dans leur FERR (jusqu'à concurrence du montant de la réduction prévue par cette mesure), au plus tard le 1^{er} mars 2009 ou, s'il est postérieur, le jour qui suit de 30 jours l'adoption de cette proposition. Les sommes ainsi versées de nouveau seront déductibles pour l'année d'imposition 2008.

Des règles semblables s'appliqueront aux personnes qui touchent des prestations variables en vertu d'un régime de pension à cotisations déterminées.

Cette mesure devrait réduire les revenus du gouvernement fédéral de 200 millions de dollars en 2008-2009. On trouvera à l'annexe 2 des propositions législatives visant la mise en œuvre de cette mesure, ainsi que des notes explicatives.

Bien que des aînés puissent aussi craindre d'avoir à liquider des actifs de leur FERR pour répondre aux exigences sur les retraits minimums, les règles de l'impôt sur le revenu leur permettent en fait de respecter ces exigences en procédant à la « distribution en nature » d'actifs, sans avoir à les vendre. Cette opération leur permet de respecter les exigences de retrait minimum tout en conservant leurs actifs tels quels, de façon à profiter d'une croissance future des marchés.

Le gouvernement a également demandé à toutes les institutions financières d'offrir sans frais à leurs clients la distribution en nature d'actifs détenus dans un FERR, selon les modalités déjà autorisées par les règles de l'impôt, ou de proposer à leurs clients une autre solution qui donne le même résultat.



Ces mesures viennent soutenir l'épargne-retraite et s'ajoutent aux mesures que le gouvernement a déjà prises pour donner aux Canadiens des possibilités adéquates d'épargner. C'est ainsi que tout récemment, soit dans le budget de 2008, le gouvernement a instauré le compte d'épargne libre d'impôt (voir l'encadré à ce sujet).

Compte d'épargne libre d'impôt

À compter de 2009, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), un compte d'épargne flexible et d'usage général, permettra aux Canadiens de toucher un revenu de placement en franchise d'impôt. Les résidents canadiens de 18 ans et plus pourront verser jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année à un CELI, et leurs droits de cotisation inutilisés pourront être reportés aux années suivantes.

Le CELI s'ajoutera aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et constituera un moyen efficace d'épargner par un mécanisme différent. Les cotisations qui vont dans un CELI sont versées après impôt (elles ne donnent droit à aucune déduction d'impôt sur le revenu), mais la croissance future des sommes placées et les sommes retirées du compte sont à l'abri de l'impôt. À l'opposé, les économies accumulées dans un REER ou dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), qui sont assorties d'une déduction des cotisations et d'un report de l'impôt sur le revenu de placement, sont incluses dans le revenu aux fins de l'impôt au moment où elles sont retirées.

En supposant des taux constants d'imposition et de rendement avant impôt, le taux de rendement annuel net après impôt sera le même pour l'épargne détenue dans un CELI et celle détenue dans un REER (ou un FERR), et il sera supérieur au rendement net de l'épargne détenue dans un compte non enregistré.

Le CELI profitera à tous les particuliers, à toutes les étapes de leur vie. En particulier, les aînés peuvent utiliser le CELI pour satisfaire à leurs besoins continus en matière d'épargne. En outre, un aîné qui n'a pas immédiatement besoin de ses paiements de pension ou du retrait minimal de son FERR (une fois le REER converti en FERR) pourra verser le montant après impôt de ce retrait dans un CELI – jusqu'à concurrence du plafond de cotisation – et obtenir un rendement semblable à celui gagné s'il avait pu laisser le montant avant impôt équivalent dans un mécanisme d'épargne donnant droit au report de l'impôt, tel qu'un FERR.

Autre avantage du CELI, les retraits ne modifient pas l'admissibilité aux prestations et aux crédits du gouvernement fédéral fondés sur le revenu, comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti ou le crédit pour la taxe sur les produits et services.



Plan pour l'avenir

Bien que le Canada soit manifestement touché par les difficultés économiques mondiales actuelles, il est beaucoup mieux préparé que la plupart des pays. Le pays a tiré parti d'un plan économique clair, *Avantage Canada – Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, et d'un engagement déterminé à appliquer ce plan. Beaucoup de progrès ont été réalisés depuis 2006, comme en témoigne la résilience de notre pays en cette période d'incertitude économique et de perturbation des marchés financiers.

Le gouvernement a adopté des mesures extraordinaires pour faire face à la situation et il continuera de chercher des occasions de stimuler l'économie tout en respectant son cadre financier serré.

Pour surmonter les défis, nous devons coordonner les mesures. Le gouvernement consulte les provinces, les territoires, le secteur privé et la population canadienne dans le but de définir des solutions aux problèmes à court terme, tout en continuant de mettre en œuvre son plan économique à long terme qui donnera aux Canadiens un avantage concurrentiel. Les priorités immédiates consistent entre autres à :

- accélérer les investissements dans l'infrastructure;
- améliorer les débouchés pour les travailleurs;
- renforcer les marchés financiers;
- accroître la compétitivité.

Les mesures prioritaires d'intervention du gouvernement dans ces domaines sont décrites ci-après.

Accélérer les investissements dans l'infrastructure

Les Canadiens doivent continuer de bâtir une infrastructure moderne et fiable. Les investissements dans une infrastructure du XXI^e siècle créeront un avantage concurrentiel qui propulsera les entreprises et les emplois dans une économie nationale dynamique et qui fera valoir efficacement nos compétences et nos biens sur la scène mondiale. Cet avantage stimulera en outre l'économie et créera de l'emploi.

Le gouvernement augmente sensiblement le soutien qu'il accorde à l'infrastructure provinciale, territoriale et municipale. L'augmentation prévue pour l'an prochain sera la plus importante jamais vue et portera à près de 6 milliards de dollars le montant alors disponible.



Vu la conjoncture économique, le gouvernement s'active à trouver des moyens d'accélérer la réalisation des projets d'infrastructure prévus. Lors de leur réunion du 10 novembre, les premiers ministres ont accepté d'unir leurs efforts pour accélérer les projets d'infrastructure. Le gouvernement travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour déterminer, d'ici janvier 2009, des projets particuliers qui contribueraient à stimuler l'économie au cours des deux prochaines années. De plus, il collaborera avec les provinces et les territoires en vue de supprimer les obstacles réglementaires et administratifs à la bonne marche de ces projets particuliers.

Le gouvernement recherche également des possibilités de partenariats public-privé qui mettront à contribution les capitaux et l'expertise du secteur privé afin de combler nos besoins en infrastructure. Des investissements dans des projets déterminés se feront par l'entremise de PPP Canada Inc., une nouvelle société d'État qui fonctionnera dans tous ses éléments en 2009.

De plus, le gouvernement travaille de concert avec ses partenaires pour bâtir dans les meilleurs délais un nouveau passager frontalier entre Windsor et Detroit, de sorte que les entreprises puissent avoir accès rapidement et en toute sécurité aux marchés et fournisseurs américains.

Investissements fédéraux sans précédent dans l'infrastructure

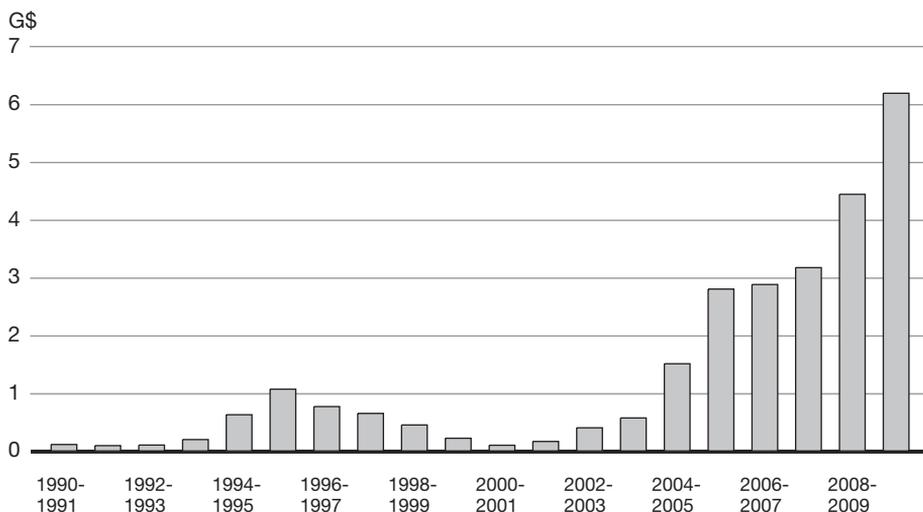
Le gouvernement a :

- instauré un plan d'infrastructure à long terme, le plan Chantiers Canada, qui prévoit un investissement sans précédent de 33 milliards de dollars sur sept ans;
- rendu permanent le Fonds de la taxe sur l'essence, qui procure un financement important, stable et prévisible au titre de l'infrastructure municipale et qui s'établit à 2 milliards de dollars en 2009-2010 et chaque année par la suite;
- mis sur pied PPP Canada Inc., une société d'État chargée de gérer et d'encourager les partenariats public-privé.



Graphique 2.6

**Soutien fédéral de l'infrastructure provinciale,
territoriale et municipale**



Nota – Données réelles de 1990-1991 à 2007-2008; prévisions pour les années suivantes.

Source : Ministère des Finances

Améliorer les débouchés pour les travailleurs

La prospérité du Canada ainsi que le bien-être et la sécurité des travailleurs et de leurs familles reposent sur une population active forte et dynamique. Le gouvernement continuera de travailler de concert avec les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones en vue de réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, d'améliorer le développement des compétences et d'encourager la participation entière des immigrants et des Autochtones à l'économie.

Malgré le ralentissement de l'économie, les pénuries de travailleurs qualifiés demeurent un important défi pour le Canada. Le gouvernement met en œuvre l'architecture complète pour la formation liée au marché du travail, annoncée dans le budget de 2007, qui comprend l'octroi de 3 milliards de dollars sur six ans aux provinces et territoires pour conclure de nouvelles ententes sur le marché du travail afin de remédier au manque de programmes pour les personnes qui ne sont pas admissibles à la formation offerte par le programme d'assurance-emploi. Les Canadiens auront ainsi accès à la formation dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.



Le gouvernement progresse dans l'amélioration du traitement des demandes d'immigration, afin de doter le Canada de la main-d'œuvre qualifiée dont il a besoin pour demeurer productif et concurrentiel. Il continuera également de chercher des moyens d'harmoniser le programme d'immigration aux besoins du marché du travail. Des efforts seront déployés pour améliorer la reconnaissance des titres de compétence des travailleurs étrangers. Dans cette optique, une approche détaillée et uniforme pourrait être élaborée à l'échelle du pays, en commençant par les professions réglementées où les pénuries sont les plus criantes. En outre, d'autres efforts seront déployés pour attirer au Canada des étudiants étrangers de haut niveau et pour accroître la participation aux programmes d'établissement des immigrants.

Dans une période d'instabilité économique mondiale comme celle que nous traversons actuellement, il est d'autant plus important d'abolir les restrictions touchant la mobilité de la main-d'œuvre. Le gouvernement encourage les premiers ministres provinciaux et les dirigeants territoriaux à atteindre l'objectif qu'ils se sont fixé de modifier l'Accord sur le commerce intérieur d'ici le 1^{er} janvier 2009, pour réaliser la « pleine mobilité pour tous les Canadiens » d'ici le 1^{er} avril 2009.

L'augmentation de la participation au marché du travail, surtout celle des groupes sous-représentés, demeure au rang des priorités gouvernementales. En particulier, le gouvernement cherchera des occasions de travailler avec la population autochtone croissante afin que ce bassin de main-d'œuvre sous-utilisé réponde aux besoins créés par le développement des ressources naturelles et le resserrement général du marché du travail canadien au cours de la prochaine décennie.

Améliorer les débouchés pour les travailleurs

Le gouvernement :

- investit dans l'éducation et la formation en fournissant un soutien à long terme à l'éducation postsecondaire, en instaurant les subventions canadiennes pour études et en modernisant le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- met en œuvre la catégorie de l'expérience canadienne et rationalise le système d'immigration pour qu'il réponde mieux aux besoins du marché du travail canadien;
- investit des sommes importantes dans la formation liée au marché du travail, de manière à mettre plus facilement à la disposition des travailleurs canadiens des possibilités de formation et de perfectionnement des compétences.



Renforcer les marchés financiers

Le gouvernement s'est doté d'un programme hautement prioritaire en matière de politique du secteur financier en vue de s'attaquer aux causes de l'actuelle crise financière internationale et de réformer le système financier mondial, pour prévenir la répétition d'une telle crise.

Le 15 novembre, les dirigeants des pays du G20 se sont réunis à Washington à l'occasion du Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale. Les discussions ont porté sur les causes de la crise financière mondiale et du ralentissement de la croissance économique dans tous les pays, sur les mesures requises pour stabiliser les marchés financiers et la croissance, ainsi que sur des réformes en vue de prévenir les crises dans l'avenir. Les causes de la crise comprennent des facteurs microéconomiques, tels que la faiblesse des régimes de réglementation nationaux, ainsi que des facteurs macroéconomiques, tels que le manque de cohérence des politiques monétaires, budgétaires et de taux de change, qui a entraîné d'importants déséquilibres des balances courantes à l'échelle mondiale. Les dirigeants du G20 se sont engagés à assouplir davantage la politique monétaire et budgétaire afin de favoriser la croissance économique, tout en maintenant un cadre de politiques favorisant la viabilité financière.

Le Canada a préconisé des progrès dans quatre secteurs clés : des mesures pour s'attaquer aux causes microéconomiques et macroéconomiques de la crise, un engagement à renforcer les régimes financiers intérieurs, un accord en vue de mener des évaluations internationales transparentes des systèmes financiers nationaux ainsi qu'un engagement à résister au protectionnisme et à maintenir le libre marché. Ces quatre points ont été appuyés par les dirigeants du G20. Le Canada a fait preuve de leadership en s'appuyant sur sa force, la solidité de son cadre de politiques macroéconomiques et de son système de réglementation l'ayant aidé à faire face à la crise mieux que bien d'autres pays. Les ministres des Finances ont été chargés de mettre en œuvre un plan d'action détaillé, et un autre sommet des dirigeants devrait avoir lieu d'ici le 30 avril 2009 (voir l'encadré intitulé « Extrait de la déclaration du Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale »).

Comme il a été mentionné précédemment, le gouvernement prend des mesures immédiates pour renforcer sa capacité d'intervenir en cas d'événements imprévus susceptibles de menacer la stabilité du système financier, en veillant à se doter du même éventail de pouvoirs que les autres pays du G7.



Extrait de la Déclaration du Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale

Renforcer la transparence et la reddition de comptes : Nous entendons accroître la transparence des marchés financiers, notamment en renforçant les exigences en matière de divulgation concernant les produits financiers complexes et en garantissant une communication des renseignements complète et exacte de la part des entreprises sur leur situation financière. Il convient d'harmoniser les mesures incitatives afin d'éviter les prises de risques excessives.

Favoriser une saine réglementation : Nous nous engageons à renforcer nos régimes de réglementation, notre contrôle prudentiel et notre gestion des risques ainsi qu'à garantir que tous les marchés, produits et acteurs financiers soient soumis à une réglementation ou à une surveillance, selon les circonstances. Nous exercerons une surveillance stricte envers les agences de notation, conformément au code de conduite international approuvé et renforcé. De plus, nous améliorerons l'efficacité de nos régimes de réglementation tout au long du cycle économique, tout en nous assurant que la réglementation est efficace, qu'elle ne jure pas l'innovation et qu'elle favorise le développement des échanges de produits et services financiers. Nous nous engageons à évaluer de façon transparente nos systèmes de réglementation nationaux.

Promouvoir l'intégrité des marchés financiers : Nous nous engageons à préserver l'intégrité des marchés financiers mondiaux en renforçant la protection des investisseurs et des consommateurs, en évitant les conflits d'intérêts, en prévenant les manipulations illégales du marché, les activités frauduleuses et les abus, en prenant des mesures de protection contre les risques financiers illicites issus de juridictions non coopératives. De plus, nous favoriserons l'échange d'information, notamment en ce qui concerne les administrations qui ne se sont pas encore engagées à se conformer aux normes internationales en matière de secret bancaire et de transparence.

Renforcer la coopération internationale : Nous demandons à nos organismes nationaux et régionaux de réglementation d'élaborer des lois, règlements et autres mesures de façon plus cohérente. Les organismes de réglementation doivent faire preuve de plus de coordination et de coopération dans tous les secteurs des marchés financiers, notamment la circulation de capitaux transfrontaliers. Les organismes de réglementation et autres autorités compétentes doivent prioritairement renforcer la coopération en matière de prévention, de gestion et de règlement des crises.



Extrait de la Déclaration du Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale (suite)

Réformer les institutions financières internationales : Nous sommes déterminés à faire progresser la réforme des institutions de Bretton Woods de manière à ce qu'elles reflètent mieux l'évolution des poids économiques respectifs dans l'économie mondiale, afin d'accroître leur légitimité et leur efficacité. À cet égard, les économies émergentes et en développement, y compris les pays les plus pauvres, devraient pouvoir mieux faire entendre leur voix et être mieux représentés. Il est urgent que le Forum sur la stabilité financière (FSF) compte davantage d'économies émergentes parmi ses membres, et d'autres organismes normatifs importants doivent revoir rapidement leur composition. Le Fonds monétaire international, en collaboration avec le FSF élargi et d'autres organisations, doit mieux cerner les aspects vulnérables, anticiper les tensions potentielles et agir rapidement afin de jouer un rôle clé dans le règlement des crises.

La mise en œuvre du programme du G20 supposera des travaux d'une gamme d'entités gouvernementales fédérales, qui devront être exécutés en étroite collaboration avec d'autres gouvernements et des organismes de réglementation au Canada et à l'étranger. Le Canada sera en position de force pour assurer le leadership dans ce processus étant donné son système financier sain, son expérience solide et ses pratiques réglementaires prudentes.

Toutefois, la crise actuelle a mis au jour une lacune évidente du cadre canadien : la réglementation des valeurs mobilières. Une urgente réforme de cette réglementation s'impose, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, notre système actuel comptant 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières est tout simplement trop lourd et peu maniable lorsque des mesures rapides et résolues sont requises. Dans un examen récent du système financier du Canada, le FMI a conclu qu'« un organisme de réglementation unique contribuerait à rationaliser l'élaboration des politiques, ce qui permettrait au Canada de réagir plus rapidement aux faits nouveaux survenant au pays et dans le monde ». Les organismes de réglementation des valeurs mobilières doivent pouvoir réagir rapidement aux risques qui pèsent sur le système financier à mesure qu'ils surviennent, comme la vente à découvert excessive de titres d'institutions financières ou le manque de transparence du marché du papier commercial adossé à des actifs. Or, de telles réactions sont actuellement impossibles au Canada.



Deuxièmement, l'absence d'un mandat national solide en matière de stabilité financière pour les organismes de réglementation des valeurs mobilières constitue une autre lacune importante du système financier canadien.

L'expérience montre que des risques systémiques peuvent surgir de toutes les composantes du secteur financier, et non seulement des institutions financières sous réglementation fédérale.

Troisièmement, en période de crise, le Canada doit pouvoir prendre des mesures rapides et coordonnées avec la collectivité internationale. Or, il lui est impossible de le faire tant que le pays compte 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières. Sur la scène internationale, le Canada est désavantagé de ne pas avoir un seul organisme de réglementation chargé de se prononcer en son nom sur les questions relatives aux valeurs mobilières.

Le gouvernement recevra sous peu le rapport du Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, qui présentera la meilleure manière de procéder pour améliorer le contenu, la structure et l'application de la réglementation des valeurs mobilières au Canada. Il est résolu à donner suite promptement à ces recommandations et invite l'ensemble des intervenants à participer à cette importante initiative.

Accroître la compétitivité

L'économie canadienne est actuellement confrontée à des défis hors du commun, en raison de l'instabilité financière mondiale. Des restructurations avaient déjà été amorcées dans un certain nombre de secteurs en réaction à l'intensification de la concurrence internationale, à la volatilité des prix de l'énergie et à la fluctuation des devises. Par conséquent, des travailleurs et des entreprises, partout au pays, ont dû faire des changements difficiles, particulièrement dans le secteur manufacturier. Le gouvernement envisagera l'adoption de mesures pour rendre les entreprises concurrentielles, en gardant à l'esprit la nécessité que chacune de ces mesures assure la viabilité à long terme des entreprises, soit établie sur une base commerciale ou quasi commerciale et soit dans l'intérêt des contribuables canadiens.

Le gouvernement consultera les Canadiens au sujet des politiques visant à relever les défis liés aux cycles économiques, tout en accroissant la compétitivité à long terme de l'économie. En cette période de restructuration mondiale, le Canada a l'occasion d'accroître sa part des investissements en démontrant qu'il représente une destination mondiale de choix pour les entreprises. Pour réussir à accroître les investissements qui créeront de meilleures perspectives de croissance économique et aideront le pays à émerger du ralentissement mondial en étant encore plus fort, le Canada doit



continuer d'améliorer la compétitivité du régime fiscal, améliorer ses programmes visant à encourager les investissements des entreprises et leur expansion, au pays et sur les marchés internationaux, et transformer en occasions d'affaires nos investissements dans la recherche publique.

Un régime fiscal concurrentiel

Des mesures fiscales concurrentielles aident le Canada à promouvoir de nouveaux investissements et à attirer les travailleurs hautement qualifiés qui sont essentiels à l'édification d'une économie plus solide et à l'amélioration du niveau de vie. En période d'incertitude économique, ces mesures sont plus importantes que jamais.

Grâce aux allègements fiscaux mis en œuvre par le gouvernement depuis 2006, la facture fiscale des Canadiens et des entreprises canadiennes sera réduite de 31 milliards de dollars en 2009-2010 – l'équivalent de près de 2 % de notre produit intérieur brut. Dans la mesure où ses ressources le permettront, le gouvernement instaurera d'autres allègements fiscaux, en mettant l'accent sur l'impôt des particuliers.

Le gouvernement encourage les provinces à contribuer à l'amélioration de la position du Canada comme destination de choix pour les nouveaux investissements en remplaçant les taxes provinciales de vente au détail, qui sont nuisibles, par des taxes sur la valeur ajoutée harmonisées avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale, et en réduisant les taux provinciaux de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Toujours en collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral étudiera des options pour atténuer davantage le « piège de l'aide sociale », en s'appuyant sur les progrès réalisés au moyen de la Prestation fiscale pour le revenu de travail.

Le gouvernement étudiera les recommandations du Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale, qu'il devrait recevoir en décembre, en vue d'accroître l'équité et la compétitivité des règles canadiennes de fiscalité internationale. De plus, il continuera d'alléger le fardeau de conformité aux règles fiscales, ce qui permettra aux entreprises de libérer des ressources qu'elles pourront affecter à des activités plus productives.



Des allègements fiscaux pour stimuler l'économie

Le gouvernement a allégé le fardeau fiscal au chapitre de tous les revenus qu'il perçoit. Les allègements totalisent près de 200 milliards de dollars, dont près de 140 milliards pour les particuliers, au cours de 2007-2008 et des cinq exercices suivants.

En particulier, le gouvernement :

- a ramené la TPS de 7 % à 5 %, accordant ainsi un allègement qui profite à tous les Canadiens, y compris ceux qui ne gagnent pas assez pour payer de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- rend le régime canadien d'impôt des sociétés plus concurrentiel en ramenant le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés à 15 % d'ici 2012, si bien que le Canada sera d'ici 2010 le pays du G7 qui affichera le taux global d'imposition le plus faible sur les nouveaux investissements des entreprises;
- a abaissé le taux inférieur de l'impôt sur le revenu des particuliers et haussé le montant du revenu que les particuliers peuvent gagner sans payer d'impôt;
- a instauré la Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui renforce l'incitation au travail pour les Canadiens à faible revenu;
- a instauré le compte d'épargne libre d'impôt, qui incitera davantage les Canadiens à épargner;
- accorde à titre temporaire une déduction pour amortissement accéléré au titre de l'investissement en machines et matériel dans le secteur de la fabrication et de la transformation, afin d'aider ce dernier à relever les défis économiques actuels et à améliorer ses perspectives à long terme.



Favoriser les investissements des entreprises et les occasions d'affaires dans les nouveaux marchés

Le gouvernement est conscient des énormes défis auxquels est confronté le secteur de la fabrication et de l'importante restructuration que celui-ci traverse actuellement, et il adopte des mesures en vue d'établir des conditions propices à l'investissement et à la création d'emplois. Les entreprises du secteur adoptent des mesures visant à assurer leur réussite à long terme, et le gouvernement a offert un soutien substantiel afin de leur venir en aide. Le gouvernement continuera d'agir de façon à aider les entreprises viables à assurer leur compétitivité à long terme.

Afin de soutenir l'investissement continu des entreprises dans tous les secteurs, le gouvernement :

- dégage des capitaux additionnels de 700 millions de dollars de manière à accroître la capacité de crédit d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada, afin de mieux satisfaire aux besoins des entreprises canadiennes en période de disponibilité réduite du crédit;
- instaure un nouveau fonds de capital de risque géré par le secteur privé, qui cible les entreprises canadiennes au stade de l'expansion, à même les 75 millions de dollars octroyés dans le budget de 2008 à la Banque de développement du Canada, au titre de l'accroissement des investissements dans les entreprises de pointe en pleine croissance;
- abolira dès que possible les droits tarifaires sur la machinerie et le matériel importés afin de favoriser les dépenses d'immobilisations et l'accroissement de l'efficacité.

Des mesures ont également été annoncées en vue d'aider le secteur de l'automobile, où l'innovation est cruciale pour la compétitivité à long terme, en majorant l'aide offerte grâce au Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile. D'autres mesures seront coordonnées avec d'autres administrations publiques, des entreprises et des travailleurs, afin d'assurer la viabilité de l'industrie au Canada.

Des mesures ont aussi été annoncées pour apporter une aide à l'industrie aérospatiale, aux industries traditionnelles et aux économies régionales.



Dans les prochains mois, afin de favoriser l'investissement au Canada et de créer des débouchés sur les marchés internationaux, le gouvernement :

- donnera rapidement suite aux recommandations du Groupe d'étude sur les politiques canadiennes en matière de concurrence, afin de moderniser et de rendre plus efficaces les politiques et les lois sur la concurrence au Canada pour les entreprises;
- poursuivra l'ouverture de nouveaux marchés à l'étranger pour les produits, les services et les investissements canadiens, en concluant les négociations commerciales en cours et en lançant de nouvelles initiatives comme un partenariat économique avec l'Union européenne.

Dans le présent contexte économique difficile, les entreprises exigent que les gouvernements œuvrent de manière plus efficace. Les Canadiens ont besoin d'un contexte réglementaire qui favorise la prise de risques par les entrepreneurs tout en assurant la stabilité, la protection de l'environnement et la sûreté des produits. Le gouvernement continuera de consulter les entreprises sur la façon de réduire les coûts et les retards inutiles.

- Les ministères et organismes fédéraux à vocation réglementaire allègent de 20 % le fardeau de la paperasserie.
- Un Bureau de gestion des grands projets offre un guichet unique concernant la réglementation fédérale au titre des grands projets liés aux ressources naturelles.

Les gains de productivité tirés du développement et de l'application de pratiques et d'idées novatrices seront cruciaux afin que l'économie continue de croître. Les entreprises qui investissent maintenant dans la recherche et les processus de pointe seront mieux positionnées pour tirer pleinement profit de la reprise. Les mesures prises dans les trois derniers budgets auront permis de hausser le soutien aux sciences et à la technologie de 2 milliards de dollars d'ici 2009-2010. Le gouvernement continuera d'investir dans des projets et des centres scientifiques et technologiques de calibre mondial, ainsi que d'améliorer les liens entre la recherche publique et les besoins du secteur privé afin de créer des occasions d'affaires.



Le gouvernement adopte dès maintenant des mesures décisives pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes qui se restructurent en réaction aux changements de l'économie nationale et mondiale. Les priorités pour l'avenir consistent à accélérer les investissements dans l'infrastructure, à élargir les débouchés pour les travailleurs, à renforcer les marchés financiers et à améliorer la compétitivité, y compris au moyen d'une fiscalité concurrentielle. Le gouvernement consultera les Canadiens au sujet de ces priorités, à mesure qu'il élaborera de nouvelles mesures en prévision du budget de 2009.

Chapitre

3

PROJECTIONS
FINANCIÈRES



Faits saillants

- ✓ Le gouvernement prévoit que le budget sera équilibré pour l'exercice en cours et les cinq suivants, mais il ne peut garantir l'équilibre budgétaire en raison des risques à la baisse qui pèsent sur la situation économique.
- ✓ Une croissance économique plus faible a nettement réduit les revenus prévus.
- ✓ Les charges de programmes en 2008-2009 devraient être inférieures aux prévisions du budget de 2008 mais, en 2009-2010, elles devraient leur être supérieures, principalement à cause de l'augmentation des transferts aux particuliers et à d'autres administrations. Les frais de la dette publique de ces deux exercices sont inférieurs aux projections parce que les taux d'intérêt projetés le sont aussi.
- ✓ Compte tenu des mesures proposées dans le présent énoncé, l'excédent projeté s'établit à 0,8 milliard de dollars en 2008-2009, à 0,1 milliard en 2009-2010 et à 0,1 milliard en 2010-2011. Il augmente par la suite, passant à 1,1 milliard en 2011-2012, à 4,2 milliards en 2012-2013, puis à 8,1 milliards en 2013-2014.
- ✓ Le fardeau fiscal, soit le total des revenus perçus en proportion du produit intérieur brut (PIB), devrait diminuer de 15,8 % en 2007-2008 à 15,2 % en 2013-2014, son niveau le plus bas en près de 50 ans.
- ✓ Les charges de programmes devraient augmenter temporairement, passant de 13,0 % du PIB en 2007-2008 à 13,4 % en 2009-2010, par suite du ralentissement de la croissance économique. À moyen terme, elles devraient augmenter au même rythme que l'économie.
- ✓ Au cours de l'horizon prévisionnel, les frais de la dette publique en proportion du PIB devraient demeurer relativement stables, s'établissant à près de 2,0 %, avant de diminuer à 1,8 % en 2013-2014.



Introduction

Ce chapitre présente les projections financières du gouvernement de 2008-2009 à 2013-2014.

- Les projections financières tiennent compte des résultats financiers observés jusqu'à septembre 2008. Elles sont fondées sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé en date du 14 novembre 2008.
- Les projections financières de quatre organisations du secteur privé sont présentées séparément, ce qui permet d'exposer les perspectives financières selon différents points de vue. Ces quatre organisations ont utilisé leurs propres hypothèses économiques pour préparer leurs projections financières. Ces prévisions ont été préparées au début de novembre. Les projections du secteur privé sont présentées pour l'exercice en cours et les cinq suivants.
- Le présent chapitre contient également une analyse de la sensibilité des projections financières à des variations économiques et à des risques financiers particuliers.



Évolution des perspectives économiques depuis le budget de février 2008

Tableau 3.1

Sommaire de l'évolution des perspectives financières depuis le budget de février 2008

	Données réelles	Projections	
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
		(G\$)	
Excédent sous-jacent selon le budget de février 2008	10,2	2,3	1,3
Incidence des changements économiques et financiers			
Revenus budgétaires			
Impôt sur le revenu des particuliers	0,5	0,3	-4,0
Impôt sur le revenu des sociétés	-1,8	-2,8	-3,5
Autres impôts sur le revenu	-0,2	-0,1	-0,6
Taxe sur les produits et services	-0,8	-0,7	-1,2
Autres revenus	0,1	0,0	0,4
Total des revenus	-2,1	-3,2	-8,9
Charges de programmes ¹			
Principaux transferts aux particuliers	0,1	-0,4	-1,2
Principaux transferts à d'autres administrations ²	-0,4	-0,1	-0,4
Charges de programmes directes	2,0	1,3	0,4
Total des charges de programmes	1,7	0,9	-1,1
Frais de la dette publique	-0,2	0,2	2,8
Total des changements économiques et financiers	-0,6	-2,1	-7,2
Incidence des mesures du présent énoncé		0,6	6,0
Excédent révisé	9,6	0,8	0,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un nombre positif indique une diminution des dépenses et une amélioration du solde budgétaire. Un nombre négatif témoigne d'une augmentation des dépenses et d'une détérioration du solde budgétaire.

² Tient compte des mesures visant à placer le Programme de péréquation sur une trajectoire de croissance viable.

La situation financière du gouvernement est moins solide que ne laissent entrevoir les projections du budget de février 2008, en raison principalement de la révision à la baisse des prévisions économiques, qui s'est traduite par des revenus projetés inférieurs. L'incidence négative est atténuée par les mesures que prend le gouvernement pour protéger la situation financière. Le tableau 3.1 montre l'évolution de la situation financière du gouvernement par suite des changements économiques et financiers survenus depuis le budget de février 2008 ainsi que des mesures prises dans le présent énoncé.

Dans le budget de 2008, l'excédent sous-jacent était évalué à 10,2 milliards de dollars pour 2007-2008, à 2,3 milliards pour 2008-2009 et à 1,3 milliard pour 2009-2010. L'excédent budgétaire définitif pour 2007-2008, qui atteignait 9,6 milliards, était de 0,6 milliard inférieur aux prévisions, les revenus fiscaux moins élevés que prévu étant largement compensés par des charges de programmes moins grandes.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique et financière, les revenus devraient diminuer de 3,2 milliards en 2008-2009 et de 8,9 milliards en 2009-2010 par rapport aux projections du budget de 2008. Les révisions à la baisse témoignent des résultats inférieurs aux prévisions pour 2007-2008 et des perspectives économiques plus faibles. Pour 2008-2009, les révisions à la baisse sont le fait de révisions des prévisions de l'impôt sur le revenu des sociétés. Tous les principaux éléments de revenus ont été révisés à la baisse pour 2009-2010, compte tenu des perspectives économiques plus faibles.

En 2008-2009, les charges de programmes totales avant les mesures annoncées devraient être inférieures à celles prévues dans le budget de 2008, ce qui s'explique principalement par des charges de programmes directes inférieures aux prévisions. En 2009-2010, les charges de programmes seraient supérieures aux projections, puisque l'augmentation des coûts prévus de l'assurance-emploi et des prestations aux aînés excéderait une plus petite révision à la baisse des charges de programmes directes. Les coûts du Programme de péréquation pour ces deux exercices seraient quelque peu supérieurs à ceux prévus dans le budget.

On s'attend à ce que les principaux transferts aux particuliers dépassent quelque peu les prévisions du budget en 2008-2009 et en 2009-2010, par suite de l'augmentation projetée de l'inflation et de la hausse des coûts du programme d'assurance-emploi sous l'effet d'un marché du travail plus faible.



Les transferts à d'autres administrations ont été rajustés pour tenir compte des modifications du Programme de péréquation qui ont été exposées par le ministre des Finances lors de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances qui s'est déroulée le 3 novembre 2008. Plus précisément, les paiements de péréquation progresseront en parallèle avec la croissance économique, et ils devraient dépasser les prévisions du budget de 2008.

Les charges de programmes directes avant les mesures annoncées devraient être de 1,3 milliard de dollars inférieures aux projections du budget en 2008-2009, les dépenses ministérielles inférieures à celles prévues en 2007-2008 devant poursuivre la même tendance en 2008-2009. Les frais de la dette publique devraient être de 0,2 milliard inférieures aux prévisions du budget en 2008-2009 et de 2,8 milliards inférieures en 2009-2010, grâce à la réduction des taux d'intérêt projetés.

Le gouvernement prend des mesures pour maintenir un budget équilibré au cours de la prochaine période de ralentissement de la croissance, bien qu'il soit impossible de garantir l'équilibre budgétaire. L'incidence des mesures fiscales prises durant l'exercice en cours et les cinq suivants est résumée au tableau 3.2.

Comme il a été précisé au chapitre 2, des mesures ont été instaurées pour soutenir la disponibilité du crédit à long terme, grâce à l'achat de jusqu'à 75 milliards de dollars en blocs de prêts hypothécaires assurés par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en vertu du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Ce programme a pour effet d'augmenter la dette publique et, par conséquent, les frais de la dette. Le taux d'intérêt exigé par le gouvernement étant supérieur au coût d'emprunt fédéral, les revenus tirés de ce programme font plus que compenser la hausse des frais de la dette. Le gain net lié à ce programme devrait s'établir à 0,2 milliard en 2008-2009, puis passer à 1,1 milliard en 2009-2010, pour diminuer par la suite. Le solde budgétaire projeté est également amélioré par les mesures prises pour assurer la gestion efficace des dépenses du gouvernement et la rémunération appropriée des employés du secteur public; il est aussi réduit par une diminution temporaire des retraits des fonds enregistrés de revenu de retraite (FEER), comme il est décrit au chapitre 2.

En résumé, les changements survenus depuis le budget de février 2008 entraînent une révision de l'excédent sous-jacent, qui devrait s'établir à 0,8 milliard de dollars en 2008-2009 et à 0,1 milliard en 2009-2010.



Tableau 3.2

Mesures influant sur le solde budgétaire

	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014
	(G\$)					
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)						
Hausse des revenus	0,5	3,3	3,3	3,2	3,2	2,4
Augmentation des frais de la dette publique ¹	-0,3	-2,3	-2,6	-2,8	-2,9	-2,2
PAPHA net	0,2	1,1	0,7	0,4	0,3	0,3
Gestion efficace des dépenses de l'État ¹		4,3	1,9	1,6	1,1	1,1
Rémunération appropriée du secteur public ¹	0,6	0,6	0,9	1,0	1,0	1,0
Réduction temporaire des retraits minimums des FEER	-0,2					
Total des mesures financières	0,6	6,0	3,5	3,0	2,4	2,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un nombre positif indique une diminution des dépenses et une amélioration du solde budgétaire. Un nombre négatif témoigne d'une augmentation des dépenses et d'une détérioration du solde budgétaire.



Résumé des projections financières

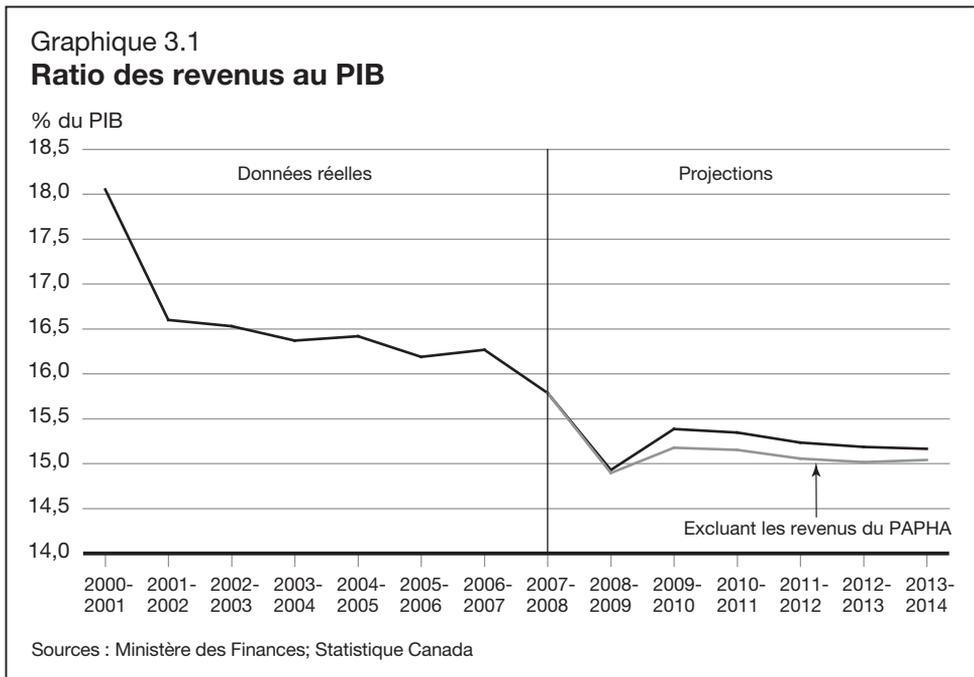
Tableau 3.3
État sommaire des opérations

	Données réelles		Projections				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	(G\$)						
Revenus budgétaires	242,4	239,0	248,5	258,9	270,9	283,9	297,3
Charges de programmes	199,5	206,6	216,5	224,6	233,4	243,2	253,0
Frais de la dette publique	33,3	31,6	31,9	34,3	36,5	36,5	36,2
Total des charges	232,8	238,2	248,4	258,8	269,8	279,7	289,1
Excédent	9,6	0,8	0,1	0,1	1,1	4,2	8,1
Dette fédérale ¹	457,6	456,8	456,7	456,6	455,5	452,5	449,5
% du PIB							
Revenus budgétaires	15,8	14,9	15,4	15,3	15,2	15,2	15,2
Charges de programmes	13,0	12,9	13,4	13,3	13,1	13,0	12,9
Frais de la dette publique	2,2	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	1,8
Total des charges	15,2	14,9	15,4	15,3	15,2	15,0	14,7
Dette fédérale	29,8	28,5	28,3	27,1	25,6	24,2	22,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Selon la diminution annuelle prévue de la dette de 3 milliards de dollars en 2012-2013 et en 2013-2014.

Le tableau 3.3 présente le sommaire des projections financières du gouvernement pour l'exercice en cours et les cinq suivants. L'excédent sous-jacent devrait s'établir à 0,8 milliard de dollars en 2008-2009, à 0,1 milliard en 2009-2010 et à 0,1 milliard en 2010-2011. Il devrait passer à 1,1 milliard en 2011-2012, à 4,2 milliards en 2012-2013 et à 8,1 milliards en 2013-2014.



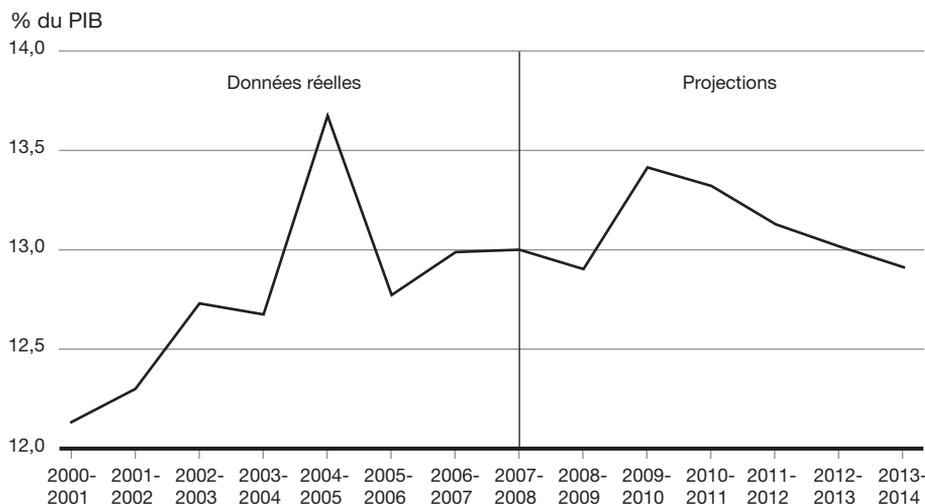
Pour obtenir un aperçu de la fluctuation des revenus fiscaux, on peut examiner le ratio des revenus, soit le rapport entre le total des revenus perçus par le gouvernement fédéral et l'ensemble des revenus de l'économie (le PIB). Ce ratio peut être considéré comme une approximation du « fardeau fiscal » fédéral total imposé à l'économie.

Le ratio des revenus devrait fléchir et passer de 15,8 % en 2007-2008 à 15,2 % en 2013-2014, son niveau le plus bas en près de 50 ans. En 2008-2009, il devrait reculer de près de 1 point de pourcentage, pour s'établir à 14,9 %. Cette réduction marquée témoigne des réductions des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la taxe sur les produits et services (TPS). De plus, les projections sont fondées sur un repli ponctuel cette année des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés, attribuable à une hausse marquée des pertes des entreprises, qui peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans. L'augmentation projetée en 2009-2010 découle en partie d'une forte hausse des revenus du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, dont il est question au chapitre 2.



Graphique 3.2

Ratio des charges de programmes au PIB



Sources : Ministère des Finances; Statistique Canada

Comme l'illustre le graphique 3.2, les charges de programmes en pourcentage du PIB ont augmenté rapidement entre 2000-2001 et 2004-2005. Cette tendance a été renversée en 2005-2006. Les charges de programmes devraient maintenant demeurer en deçà de 13 % du PIB cette année. Les charges de programmes en pourcentage du PIB devraient augmenter en 2009-2010, en raison d'une croissance projetée du PIB plus faible, plutôt que d'une augmentation importante du niveau des dépenses gouvernementales. À part les prestations d'assurance-emploi, qui représentent l'un des principaux stabilisateurs automatiques de l'économie et qui procurent une protection du revenu aux travailleurs ayant perdu leur emploi en période de ralentissement économique, la variation des charges de programmes fédérales est essentiellement indépendante du cycle économique. Cependant, les dépenses en infrastructure devraient augmenter de façon importante, représentant près du cinquième de l'augmentation des charges de programmes.



À mesure que la croissance du PIB reprendra de la vigueur, le ratio devrait reculer chaque année de l'horizon prévisionnel pour s'établir à 12,9 % d'ici 2013-2014. Les frais de la dette publique en pourcentage du PIB demeurent relativement stables pour la durée de l'horizon prévisionnel, se situant à environ 2,0 %, avant de passer à 1,8 % en 2013-2014.

À moyen terme, le gouvernement est résolu à limiter la croissance des charges de programmes, de sorte qu'elle ne dépasse pas en moyenne le taux de croissance de l'économie. Selon les projections, les charges de programmes globales devraient progresser de 4,1 % par année au cours des cinq prochains exercices, en parallèle avec la croissance prévue du PIB nominal.



Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau 3.4
Perspectives concernant les revenus

	Données réelles		Projections				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	(M\$)						
Revenus fiscaux							
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	113 063	118 685	121 460	127 365	135 445	143 290	151 330
Impôt sur le revenu des sociétés	40 628	34 080	33 090	35 390	35 750	36 765	38 950
Autres impôts sur le revenu	5 693	5 815	5 525	6 015	6 220	6 510	6 860
Total de l'impôt sur le revenu	159 384	158 580	160 070	168 770	177 410	186 560	197 145
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	29 920	26 840	27 640	29 060	30 485	31 895	33 465
Droits de douane à l'importation	3 903	4 200	4 355	4 640	4 940	5 240	5 530
Autres taxes et droits d'accise	10 384	10 770	10 520	10 230	10 095	10 285	10 225
Total des taxes et droits d'accise	44 207	41 815	42 520	43 930	45 520	47 420	49 220
Total des revenus fiscaux	203 591	200 395	202 590	212 700	222 930	233 980	246 365
Revenus des cotisations d'assurance-emploi	16 558	16 500	17 350	17 675	17 670	18 110	18 690
Autres revenus	22 271	22 135	28 550	28 525	30 340	31 840	32 205
Total des revenus budgétaires	242 420	239 030	248 490	258 895	270 940	283 930	297 260
% du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,4	7,4	7,5	7,5	7,6	7,7	7,7
Impôt sur le revenu des sociétés	2,6	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0
Taxe sur les produits et services	1,9	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Total des revenus fiscaux	13,3	12,5	12,5	12,6	12,5	12,5	12,6
Revenus des cotisations d'assurance-emploi	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,5	1,4	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6
Total	15,8	14,9	15,4	15,3	15,2	15,2	15,2
Total excluant les revenus du PAPH	15,8	14,9	15,2	15,2	15,1	15,0	15,0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau 3.4 présente les projections des revenus budgétaires du gouvernement. Ces derniers devraient diminuer de 1,4 % en 2008-2009, principalement en raison des réductions des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la TPS. De plus, les projections présument d'une incidence négative ponctuelle cette année sur les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés, découlant d'une hausse marquée des pertes des entreprises, qui peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans. Les revenus devraient augmenter de 4,0 % en 2009-2010, portés par l'effet du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. La croissance du PIB nominal devant reprendre pendant le reste de la période de planification, la croissance des revenus devrait s'établir en moyenne à 4,6 % par année à compter de 2010-2011.

Les rentrées au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers – principale composante des revenus budgétaires – devraient progresser de 5,6 milliards de dollars, ou 5,0 %, passant à 118,7 milliards en 2008-2009. Au cours de la période de planification, la croissance de ces rentrées devrait dépasser quelque peu celle du PIB, sous l'effet de la progressivité du régime de l'impôt sur le revenu et des gains de revenus réels.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés, qui ont crû de 7,6 % en 2007-2008, devraient diminuer de 16,1 % pour s'établir à 34,1 milliards de dollars en 2008-2009, par suite de la baisse de 1,5 point de pourcentage du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, du devancement de la réduction à 11 % du taux applicable aux petites entreprises et de l'élimination de la surtaxe des sociétés, toutes ces mesures étant entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. De plus, on s'attend à une forte augmentation des remboursements d'impôt des sociétés étant donné que les sociétés affichant de lourdes pertes les porteraient au revenu imposable des années d'imposition antérieures. En 2009-2010, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient baisser de 2,9 %, principalement en raison d'une baisse projetée des bénéfices en 2009 et d'une réduction additionnelle de 0,5 point de pourcentage du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Pour les autres exercices de la période de planification, la croissance projetée des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devrait s'établir en moyenne à 4,2 % par année, la croissance plus forte prévue des bénéfices étant partiellement compensée par les réductions additionnelles du taux de l'impôt sur le revenu jusqu'en 2012.



Les rentrées au titre des autres impôts sur le revenu – essentiellement les retenues d'impôt perçues auprès des non-résidents – devraient augmenter de 2,1 % en 2008-2009, pour atteindre 5,8 milliards de dollars. Une baisse de ces rentrées est projetée en 2009-2010, témoignant du ralentissement de l'économie, de l'incidence de l'élimination graduelle de la retenue d'impôt sur les intérêts payés à des personnes avec lien de dépendance aux États-Unis, conformément au Cinquième protocole à la convention fiscale Canada-États-Unis, et de l'élimination en 2008 de la retenue d'impôt sur les intérêts payés à tous les non-résidents sans lien de dépendance.

Les revenus de la TPS devraient atteindre 26,8 milliards de dollars en 2008-2009, une baisse de 10,3 % qui traduit principalement la diminution du taux de la TPS, qui est passé à 5 % le 1^{er} janvier 2008. À compter de 2009-2010, les revenus de cette source devraient progresser au rythme de la croissance de l'assiette de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient progresser de 7,6 %, passant à 4,2 milliards de dollars en 2008-2009, conformément à la croissance projetée des importations. La croissance des importations et celle des droits de douane à l'importation devraient ralentir et passer en deçà de 4 % en 2009-2010, puis revenir à une moyenne annuelle d'environ 6 % pendant le reste de la période de planification.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 3,7 % en 2008-2009, pour atteindre 10,8 milliards de dollars. En moyenne, ils devraient reculer au cours du reste de la période de planification en raison des baisses projetées de la consommation de tabac.

Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient diminuer de 0,4 % en 2008-2009, pour s'établir à 16,5 milliards de dollars, par suite de la baisse du taux de cotisation, qui est passé de 1,80 \$ à 1,73 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable le 1^{er} janvier 2008, et du maintien de ce taux à 1,73 \$ en 2009 qui vient d'être annoncé. Conformément au principe du point d'équilibre, on présume que les cotisations d'assurance-emploi correspondront aux coûts projetés du programme d'assurance-emploi de 2010 à 2014. Lorsque la loi régissant le nouveau régime de financement de l'assurance-emploi annoncée dans le budget de 2008 entrera en vigueur, le taux de cotisation sera établi par l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, de telle façon que les revenus et les dépenses de l'assurance-emploi s'équivaillent avec le temps.

Les autres revenus comprennent ceux des sociétés d'État consolidées, les gains ou pertes nets des sociétés d'État entreprises, les revenus au titre des opérations de change, le rendement des investissements ainsi que le produit des ventes de biens et de services. Ces revenus sont volatils, en partie à cause de l'impact des variations du taux de change sur la valeur en dollars canadiens des actifs portant intérêt libellés en devises ainsi que des gains ou pertes nets des sociétés d'État entreprises. En 2008-2009, les autres revenus devraient passer à 22,1 milliards de dollars, une baisse de 0,6 %. Ils devraient faire un bond de 29,0 % en 2009-2010, par suite essentiellement du revenu associé à l'achat de blocs de prêts hypothécaires assurés en vertu du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés.



Perspectives concernant les charges de programmes

Tableau 3.5
Perspectives concernant les charges de programmes

	Données réelles		Projections				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	(M\$)						
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	31 955	33 495	35 195	36 695	38 565	40 785	42 905
Prestations d'assurance-emploi ¹	14 298	15 415	16 575	16 335	16 325	16 720	17 250
Prestations pour enfants	11 894	11 930	12 065	12 305	12 420	12 475	12 540
Total	58 147	60 840	63 835	65 330	67 315	69 980	72 690
Principaux transferts à d'autres administrations							
Transferts fédéraux en matière de santé et de programmes sociaux	31 346	33 325	35 105	36 860	38 715	40 680	42 750
Arrangements fiscaux ²	14 603	15 110	15 940	16 490	17 105	17 940	18 850
Autre	2 145						
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	-2 720	-3 155	-3 225	-3 405	-3 610	-3 825	-4 010
Villes et collectivités canadiennes	778	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total	46 152	46 285	49 820	51 950	54 210	56 790	59 590
Charges de programmes directes	95 199	99 515	102 865	107 270	111 835	116 425	120 680
Total des charges de programmes	199 498	206 640	216 520	224 550	233 355	243 195	252 965
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	3,8	3,8	4,0	3,9	3,8	3,7	3,7
Principaux transferts à d'autres administrations	3,0	2,9	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0
Charges de programmes directes	6,2	6,2	6,4	6,4	6,3	6,2	6,2
Total des charges de programmes	13,0	12,9	13,4	13,3	13,1	13,0	12,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations de travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi; le solde (1,7 G\$ en 2006-2007) représente des frais d'administration.

² Les arrangements fiscaux comprennent la péréquation, la formule de financement des territoires, le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes et les subventions législatives.



Le tableau 3.5 présente un aperçu des projections des charges de programmes du gouvernement. Ces charges devraient augmenter de 3,6 % en 2008-2009 et de 4,8 % en 2009-2010. Pour l'ensemble de la période de planification, l'augmentation devrait s'établir à 4,1 % par année en moyenne.

Les charges de programmes se répartissent en trois grandes catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts à d'autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants.

- Les prestations aux aînés devraient augmenter de 1,5 milliard de dollars, ou 4,8 %, passant à 33,5 milliards de dollars en 2008-2009. Au cours des cinq exercices suivants, elles devraient croître de 5,1 % par année en moyenne, sous l'effet de l'augmentation de la population aînée et de l'évolution des prix à la consommation, auxquels les prestations sont indexées pleinement.
- Les prestations d'assurance-emploi devraient progresser de 7,8 % pour s'établir à 15,4 milliards de dollars en 2008-2009, puis de 7,5 % pour atteindre 16,6 milliards en 2009-2010, sous l'effet de l'augmentation importante projetée du nombre de chômeurs ainsi que de l'indexation du maximum de la rémunération assurable à la croissance du salaire moyen dans l'industrie, qui fait augmenter la prestation hebdomadaire maximale.
- Les prestations pour enfants, qui comprennent la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants, devraient demeurer stables à 11,9 milliards de dollars en 2008-2009. La croissance des prestations pour enfants est essentiellement déterminée par l'augmentation du nombre d'enfants et les fluctuations des prix à la consommation, auxquels la PFCE est indexée, compensée par la progression des revenus.

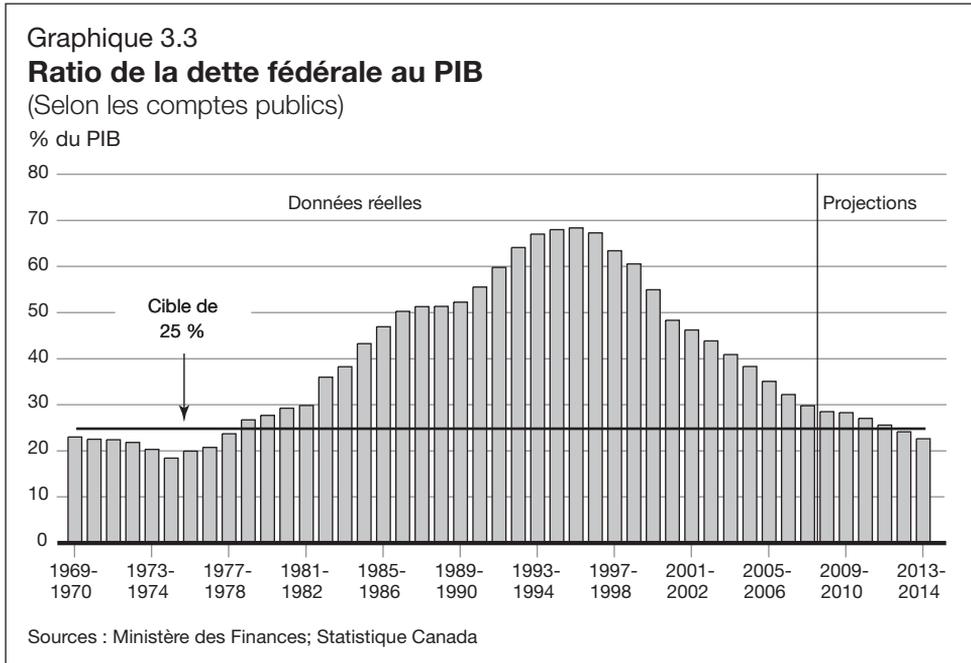


Les principaux transferts à d'autres administrations seront, selon les projections, de 0,1 milliard de dollars, ou 0,3 %, supérieurs en 2008-2009 à ceux de 2007-2008. La hausse de 2,0 milliards des transferts à l'appui des programmes de santé et des programmes sociaux et celle de 0,5 milliard des arrangements fiscaux en 2008-2009 ont plus que compensé les paiements ponctuels totalisant 2,1 milliards qui ont été versés en 2007-2008 aux provinces et aux territoires pour soutenir le développement des collectivités, les transports en commun, le recrutement de policiers et le stockage du carbone. Au cours des cinq prochains exercices, les principaux transferts à d'autres administrations devraient passer de 46,3 milliards en 2008-2009 à 59,6 milliards en 2013-2014, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,2 %. Cette croissance tient compte de l'incidence de l'augmentation des transferts au titre de la santé, de la péréquation et de la formule de financement des territoires.

Les paiements de péréquation ont été placés sur une nouvelle trajectoire de croissance viable qui suivra le rythme de croissance de l'économie; ils atteindront 14,2 milliards en 2009-2010, contre 13,6 milliards en 2008-2009. La croissance du total des droits à péréquation en 2009-2010 sera fondée sur la croissance annuelle moyenne du PIB des années 2007, 2008 et 2009.

Les charges de programmes directes englobent les charges de la Défense nationale et des sociétés d'État, les transferts administrés par les ministères (p. ex., ceux au titre du soutien du revenu agricole et des programmes pour les Autochtones) et les coûts de fonctionnement des ministères. La progression des charges de programmes directes traduit l'effet de mesures antérieures, puisque le présent énoncé économique n'annonce aucune nouvelle augmentation des charges de programmes directes. Selon les projections, ces dernières augmenteront de 4,3 milliards de dollars, ou 4,5 %, en 2008-2009 puis de 3,4 milliards, ou 3,4 %, en 2009-2010, ce qui tient compte d'une importante hausse du financement pour l'infrastructure, décrite au chapitre 2.

Le ratio de la dette au PIB devrait atteindre la cible de 25 % d'ici 2012-2013



Le ratio de la dette fédérale au PIB, qui mesure la dette par rapport à la taille de l'économie, s'établissait à 29,8 % en 2007-2008, son niveau le plus faible depuis 1981-1982. Compte tenu des réductions prévues de la dette et de la croissance projetée de l'économie, le ratio de la dette au PIB devrait passer en dessous du niveau de 25 % en 2012-2013, soit une année plus tard que prévu au budget de 2008.



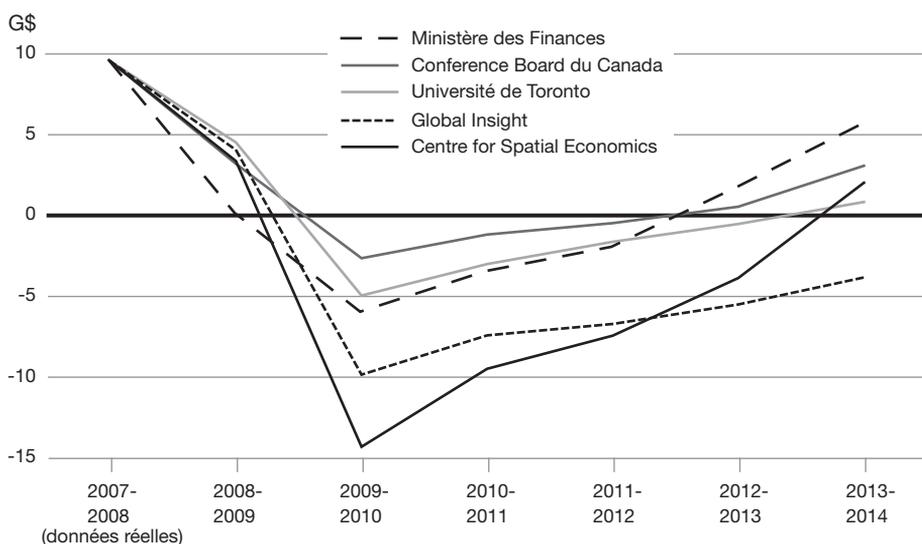
Projections financières quinquennales du secteur privé

Afin de mettre en contexte les projections financières du gouvernement, précisons que quatre organisations du secteur privé ont élaboré leurs propres projections financières fondées sur la politique actuelle : le Conference Board du Canada, le Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto, la firme Global Insight et le Centre for Spatial Economics.

Les quatre organisations ont fondé leurs projections financières sur leurs propres prévisions économiques et sur l'information mise à la disposition du public au début de novembre. Les prévisions relatives aux charges de programmes directes et aux transferts à d'autres administrations leur ont été fournies par le ministère des Finances. Les organisations devaient fixer des taux de cotisation d'assurance-emploi suffisantes pour financer le coût du programme d'assurance-emploi à compter de 2010. Lorsqu'il a préparé ses propres projections financières, le gouvernement a pu consulter les résultats financiers de septembre 2008, information qui n'était pas disponible aux quatre organisations du secteur privé au moment d'établir leurs projections.

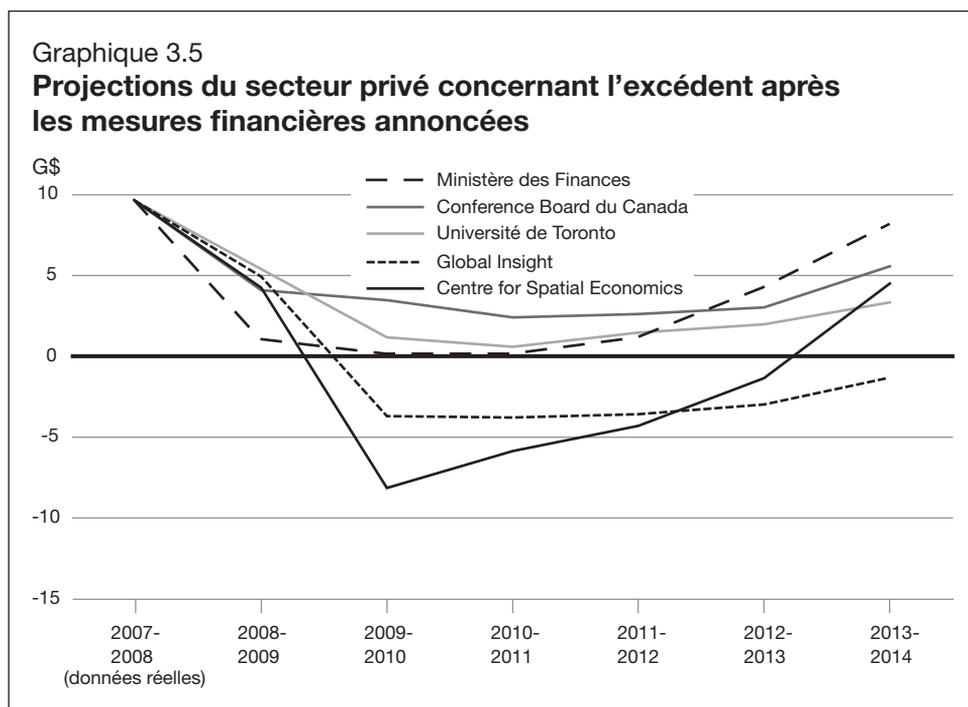
Graphique 3.4

Projections du secteur privé concernant l'excédent avant les mesures financières annoncées



De plus, les projections du secteur privé, illustrées dans le graphique 3.4, ont été rajustées à la hausse pour tenir compte de l'incidence nette des mesures annoncées dans le présent énoncé, qui totalisent 0,6 milliard de dollars pour 2008-2009, 6,0 milliards pour 2009-2010 et 2,4 milliards d'ici 2013-2014 (tableau 3.2). Bien que ces rajustements relèvent les niveaux des soldes budgétaires projetés aux valeurs indiquées dans le graphique 3.5, ils n'ont aucune incidence sur les écarts entre les projections du secteur privé.

L'écart entre la projection la plus faible et la plus élevée est de 1,3 milliard de dollars pour 2008-2009 et de 11,6 milliards pour 2009-2010. La large fourchette des projections de 2009-2010 tient principalement à des opinions très divergentes sur l'ampleur du ralentissement économique en 2009. Cet écart se rétrécit plus tard dans la période de planification, les quatre organisations ayant projeté une amélioration des conditions économiques.





La divergence des prévisions financières du secteur privé met en évidence l'incertitude qui entoure les prévisions économiques et financières. De légères variations des revenus et des dépenses peuvent se traduire par d'importants changements du solde budgétaire du gouvernement. Par exemple, une différence de 1 % des revenus et des charges par rapport aux projections en 2008-2009 entraîne une variation du solde budgétaire du gouvernement de 4,8 milliards de dollars.

Le chapitre 1 décrit les risques pesant sur les prévisions économiques. L'évolution des conditions économiques a une influence directe sur le solde budgétaire du gouvernement. De plus, l'incidence de l'évolution de la situation économique sur les dépenses et les revenus fiscaux est quelque peu incertaine. Les deux sections qui suivent présentent un aperçu de la sensibilité de la situation financière à ces deux sources d'incertitude.

Sensibilité du solde budgétaire aux chocs économiques

Les changements des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections concernant les revenus et les charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à un certain nombre de chocs économiques, soit :

- une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à une diminution de la productivité et à une croissance plus faible de l'emploi;
- une diminution de la croissance du PIB nominal provenant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB;
- une baisse soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

Il s'agit de règles empiriques générales qui supposent que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre l'ensemble des composantes des revenus et des dépenses. On présume que le taux de cotisation d'assurance-emploi resterait inchangé pendant la première année civile, où le choc se produit, et qu'il serait ensuite rajusté les années suivantes afin que les revenus du programme correspondent exactement à son coût, conformément à la législation régissant l'établissement du taux de cotisation. On estime aussi qu'une hausse d'égale importance de la croissance du PIB réel ou nominal et des taux d'intérêt aurait des répercussions égales et opposées.

Tableau 3.6

Estimation de l'incidence d'une diminution de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

	1 ^{re} année	2 ^e année	5 ^e année
	(G\$)		
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-1,7	-1,8	-2,1
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,4
Taxe sur les produits et services	-0,3	-0,3	-0,3
Autres revenus fiscaux	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-2,6	-2,7	-3,1
Revenus des cotisations d'assurance-emploi	-0,1	0,7	0,8
Autres revenus	0,0	0,0	0,0
Total des revenus budgétaires	-2,7	-2,0	-2,4
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	0,6	0,6	0,7
Prestations pour enfants	0,0	0,0	0,0
Total	0,6	0,6	0,7
Autres charges de programmes	-0,1	-0,2	-0,4
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,4
Charges totales	0,5	0,6	0,7
Solde budgétaire	-3,2	-2,6	-3,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel a pour effet de réduire le solde budgétaire de 3,2 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards la deuxième année et de 3,1 milliards la cinquième année.

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 2,6 milliards de dollars la première année, de 2,7 milliards la deuxième année et de 3,1 milliards la cinquième année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à mesure que l'emploi et les salaires baissent. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent par suite du recul de la production et des bénéfices. Les revenus de la TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant de la baisse de l'emploi et du revenu personnel.
- Aux fins des simulations, on suppose que le taux de cotisation d'assurance-emploi augmente la deuxième année afin de compenser la hausse du coût du programme engendrée par l'affaiblissement de l'économie.
- Les charges augmentent, surtout à cause de la hausse des prestations d'assurance-emploi (en raison du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (par suite de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire).

Tableau 3.7

**Estimation de l'incidence d'une diminution
de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB
sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux**

	1 ^{re} année	2 ^e année	5 ^e année
	(G\$)		
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-1,7	-1,5	-1,5
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,4
Taxe sur les produits et services	-0,3	-0,3	-0,3
Autres revenus fiscaux	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-2,6	-2,4	-2,5
Revenus des cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,1
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-2,7	-2,6	-2,8
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,2	-0,4	-0,4
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,1
Prestations pour enfants	-0,1	-0,1	-0,1
Total	-0,4	-0,6	-0,6
Autres charges de programmes	-0,3	-0,4	-0,8
Frais de la dette publique	-0,3	0,1	0,2
Charges totales	-1,0	-0,8	-1,2
Solde budgétaire	-1,7	-1,7	-1,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 1,7 milliard de dollars la première année, de 1,7 milliard la deuxième année et de 1,6 milliard la cinquième année.

- Les prix plus faibles entraînent une diminution du revenu nominal et donc, des revenus au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la TPS, qui découlent de la réduction des assiettes fiscales nominales sous-jacentes. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs sont semblables, qu'il s'agisse de chocs du PIB réel ou du PIB nominal. Les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi diminuent légèrement à la suite du choc de prix, en réaction à la baisse des revenus; toutefois, contrairement à ce qui se produit lors d'un choc du PIB réel, les prestations d'assurance-emploi n'augmentent pas, puisque les changements de prix n'ont pas d'incidence sur le chômage.
- La baisse des revenus est partiellement neutralisée par la diminution du coût des programmes législatifs qui sont indexés à l'inflation, notamment les prestations aux aînés et la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et des charges fédérales salariales et non salariales. Les paiements au titre de ces programmes sont plus modestes si l'inflation est plus faible. Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison des coûts plus faibles associés aux obligations à rendement réel, mais augmentent ensuite sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

Tableau 3.8

Estimation de l'incidence d'une réduction soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

	1 ^{re} année	2 ^e année	5 ^e année
		(G\$)	
Revenus fédéraux	-0,7	-0,9	-1,3
Charges fédérales	-1,5	-2,1	-2,7
Solde budgétaire	0,8	1,2	1,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Une baisse des taux d'intérêt fait augmenter le solde budgétaire de 0,8 milliard de dollars la première année, de 1,2 milliard la deuxième année et de 1,4 milliard la cinquième année. Cette amélioration découle entièrement de la diminution des charges liées aux frais de la dette publique. L'incidence sur les frais de la dette augmente au fil des ans, car la dette à long terme vient à échéance et est refinancée à des taux plus bas. L'incidence globale est atténuée par une baisse des revenus liée au rendement plus faible des actifs du gouvernement portant intérêt, qui sont comptabilisés à titre de revenus non fiscaux. Cet effet devient important la cinquième année, où il atteint 1,3 milliard.

Risques liés aux projections financières

Un facteur d'incertitude additionnel se rattache à la relation entre les prévisions économiques et les projections de dépenses et revenus fiscaux, car la croissance des assiettes fiscales ne se traduit pas toujours de manière prévisible en revenus fiscaux.

Voici les principales sources d'incertitude :

- Les rentrées de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers sont sensibles aux fluctuations du revenu de placements et du revenu provenant des gains en capital imposables, qui à leur tour peuvent varier grandement selon l'évolution des conditions du marché et qui sont influencées par les décisions des contribuables de réaliser ou non les gains ou les pertes en capital. Les données concernant l'incidence des fluctuations du revenu de placements et du revenu tiré de gains en capital sur l'impôt sur le revenu des particuliers en 2008 ne seront connues que lorsque les déclarations de revenus seront produites au printemps de 2009, contrairement aux données relatives aux salaires et traitements à l'égard desquels l'impôt sur le revenu des particuliers est retenu à la source. Le décalage est encore plus long dans le cas des données relatives à l'impôt sur le revenu des sociétés. Si les conditions actuelles et futures du marché ont une incidence plus forte que prévu sur le revenu de placements et le revenu tiré de gains en capital, les rentrées au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés seront moins élevées.



- Selon les projections, les bénéfices nets des entreprises reculeront en 2009, ce qui pourrait entraîner une augmentation des pertes, que les sociétés peuvent reporter rétrospectivement sur 3 ans ou prospectivement sur 20 ans afin de réduire leurs impôts de l'année actuelle et des années ultérieures. Il s'ensuivrait une incidence négative sur les taux effectifs moyens d'imposition. Si l'incidence d'un recul du taux effectif moyen d'imposition dans les secteurs affichant des pertes accrues est supérieure à l'incidence d'une hausse du taux effectif moyen d'imposition dans les secteurs continuant d'enregistrer une croissance de la rentabilité, les rentrées au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés pourraient être inférieures aux prévisions.
- Dans le contexte actuel d'incertitude quant aux perspectives économiques mondiales, les prix des produits de base pourraient être plus faibles qu'anticipé, ce qui aurait une influence à la baisse sur les revenus fiscaux.
- En ce qui concerne les charges, la mesure dans laquelle les ministères et organismes n'utilisent pas la totalité des crédits que le Parlement leur accorde varie d'une année à l'autre et peut avoir une incidence importante sur les résultats financiers. Comme l'annonce le présent énoncé, des mesures seront prises régulièrement afin que les crédits accordés aux ministères correspondent plus étroitement aux besoins en matière de dépenses. En outre, au cours d'un exercice, les ministères et organismes assument souvent des obligations pour lesquelles ils n'effectuent aucun versement. Ces obligations sont comptabilisées pendant l'exercice et mises à jour à la clôture des comptes, dans le cours normal des rajustements comptables de fin d'exercice. Les variations des montants estimatifs de ces obligations peuvent être substantielles.

A n n e x e



RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'ENSEMBLE DES
ADMINISTRATIONS
PUBLIQUES DU CANADA



Résumé

La présente annexe renferme un aperçu général des résultats financiers du Canada, soit une analyse relative aux niveaux fédéral et provincial-territorial ainsi que des comparaisons internationales.

Résultats financiers des administrations fédérale et provinciales-territoriales du Canada

La situation financière des administrations fédérale et provinciales-territoriales s'est nettement améliorée au cours de la dernière décennie.

- Le gouvernement fédéral a enregistré un excédent de 9,6 milliards de dollars en 2007-2008 – son 11^e excédent consécutif – et il prévoit un excédent de 0,8 milliard de dollars pour 2008-2009.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont dégagé un excédent global de 11,2 milliards de dollars en 2007-2008, le septième excédent au cours des neuf dernières années. Pour 2008-2009, le secteur provincial-territorial prévoit un excédent de 5,8 milliards, et 10 de ses 13 administrations prévoient un budget équilibré ou excédentaire.
- Les excédents successifs ont permis une réduction substantielle de l'endettement des administrations fédérale et provinciales-territoriales, ce qui a entraîné une baisse marquée des ressources financières devant être consacrées au service de la dette publique.
 - Le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB) devrait être ramené à 28,5 % en 2008-2009, soit une diminution de 40 points de pourcentage par rapport à son sommet de 1995-1996. Le ratio de la dette provinciale-territoriale au PIB devrait quant à lui s'établir à 17,4 % en 2008-2009, en baisse de 11,8 points de pourcentage par rapport au sommet enregistré en 1999-2000.
 - En 2008-2009, on prévoit consacrer au service de la dette seulement 13,2 cents de chaque dollar de revenus fédéraux, soit au-delà de 24 cents de moins que le sommet enregistré en 1990-1991. Pour l'ensemble des provinces et des territoires, le ratio a chuté à 7,5 cents, soit une diminution de près de 7 cents par rapport au sommet le plus récent, atteint en 1998-1999.



- L'assainissement de la situation financière du gouvernement fédéral a permis d'accroître de façon importante les transferts en espèces aux provinces et aux territoires.
 - Les transferts fédéraux en espèces aux provinces et aux territoires représentent la composante des dépenses fédérales ayant affiché la croissance la plus rapide au cours des neuf dernières années; ils ont augmenté de 8 % par année en moyenne. Ces transferts ont constitué plus de 19 % des dépenses fédérales en 2008-2009, le niveau le plus élevé en au-delà de 30 ans.

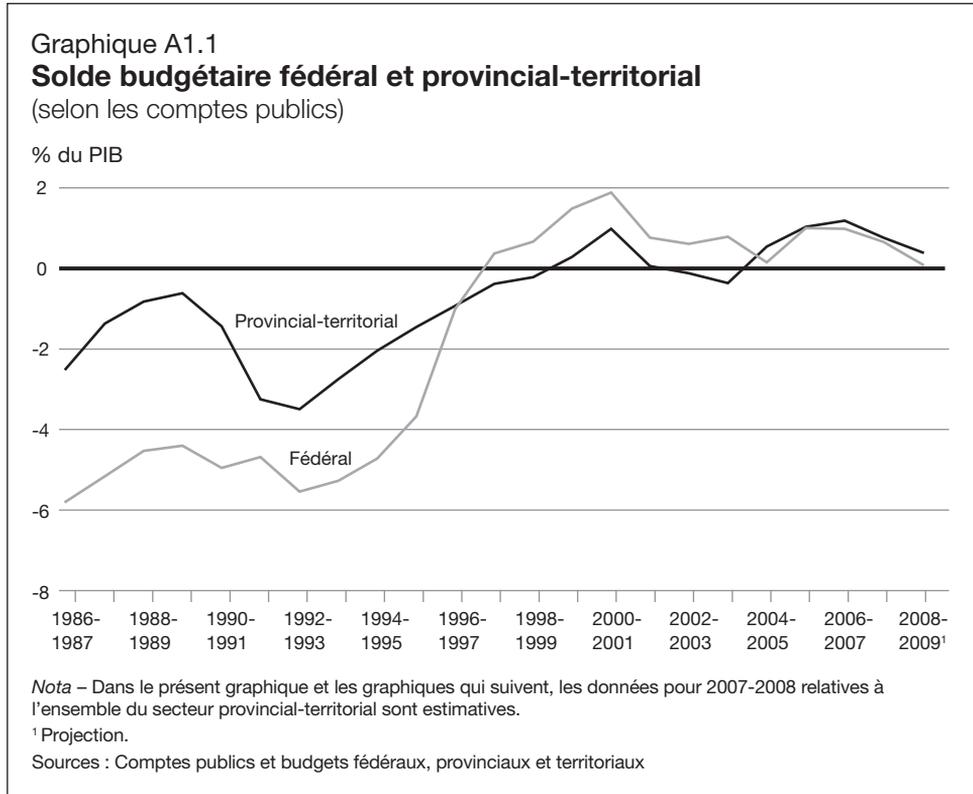
Résultats financiers du Canada dans le contexte international

Afin de permettre les comparaisons internationales, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie des données des comptes nationaux pour l'ensemble des administrations publiques de ses pays membres. Dans le cas du Canada, ces données englobent les administrations fédérale, provinciales-territoriales et locales, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Selon les données de l'OCDE, la situation financière du Canada demeure solide par rapport à celle des autres pays du Groupe des Sept (G7), soit les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, le Japon et l'Italie.

- En 2007, l'excédent de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'est établi à 1,4 % du PIB. L'OCDE prévoit que le Canada sera le seul pays du G7 à enregistrer un excédent en 2008.
- On prévoit un faible déficit budgétaire en 2009 pour l'ensemble des administrations publiques canadiennes, en raison de l'incidence du ralentissement de la croissance économique sur les dépenses et les revenus publics.
- Le Canada a affiché les meilleurs résultats des pays du G7 au chapitre de la réduction de la dette, le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques ayant chuté de près de 50 points de pourcentage depuis 1995.

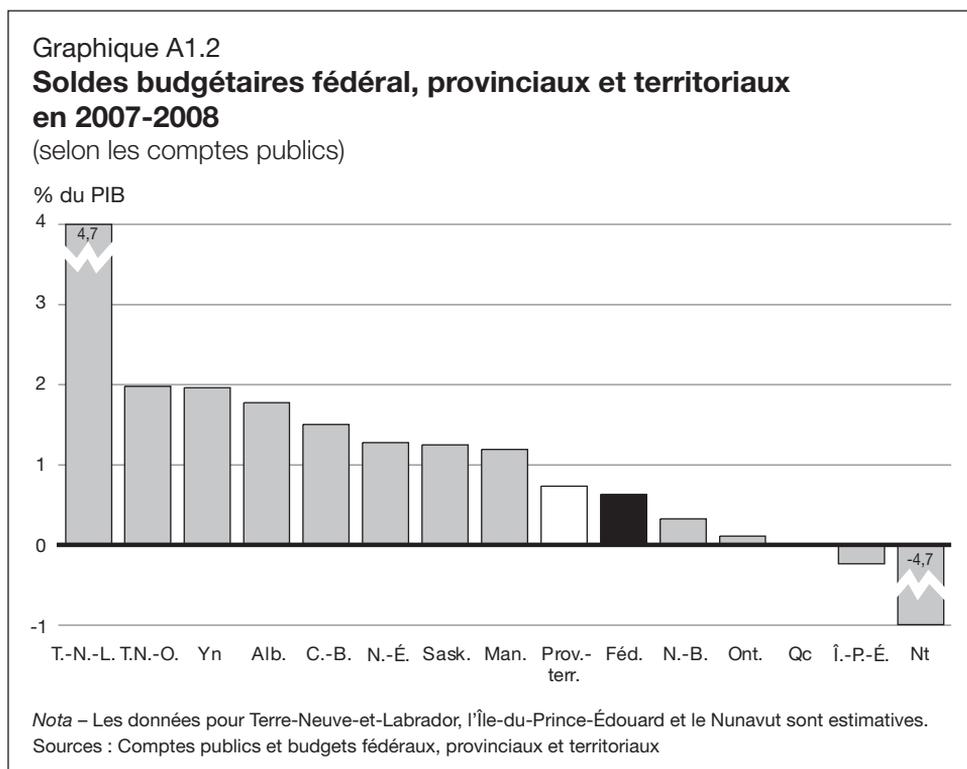


Les administrations fédérale et provinciales-territoriales ont affiché de solides résultats financiers durant la dernière décennie



- Tant le gouvernement fédéral que le secteur provincial-territorial ont enregistré des résultats financiers solides durant la dernière décennie. En 2007-2008, le gouvernement fédéral a affiché un excédent de 9,6 milliards de dollars (son onzième excédent consécutif), tandis que les provinces et les territoires ont enregistré un excédent global de 11,2 milliards, le septième excédent au cours des neuf dernières années.
- En 2008-2009, malgré le ralentissement économique qui se manifeste, le gouvernement fédéral prévoit enregistrer un excédent de 0,8 milliard de dollars, tandis que le secteur provincial-territorial s'attend à afficher un excédent global de 5,8 milliards de dollars (0,4 % du PIB). L'excédent provincial-territorial global dépasserait ainsi l'excédent fédéral pour une cinquième année consécutive.

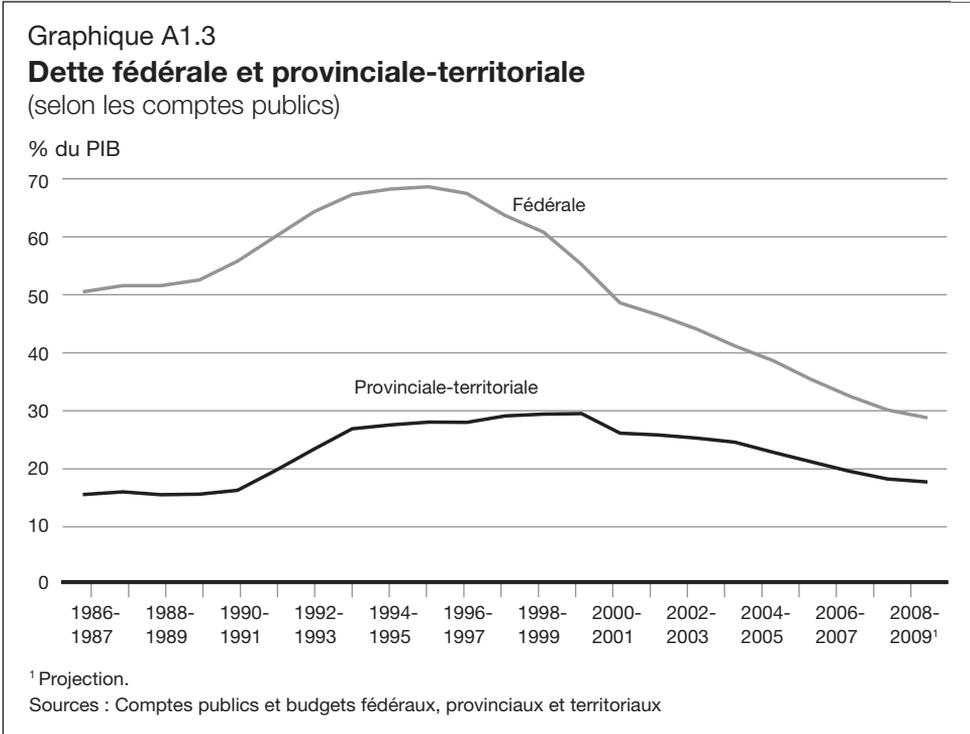
Le gouvernement fédéral et presque toutes les administrations provinciales et territoriales ont enregistré un excédent en 2007-2008



- En 2007-2008, toutes les administrations sauf une ont enregistré des résultats financiers supérieurs aux prévisions contenues dans leur budget de 2007, principalement sous l'effet de revenus plus élevés que prévu. Cette amélioration n'était pas limitée aux provinces riches en ressources, puisque celles s'appuyant davantage sur le secteur de la fabrication ont également obtenu des résultats financiers supérieurs aux prévisions.
- En proportion du PIB (mesure qui permet des comparaisons tenant compte de la taille différente des administrations du pays), plus de la moitié des provinces et des territoires ont signalé un excédent budgétaire d'au moins 1,0 % du PIB en 2007-2008.
- Dix des treize provinces ou territoires prévoient un budget équilibré ou excédentaire pour 2008-2009.



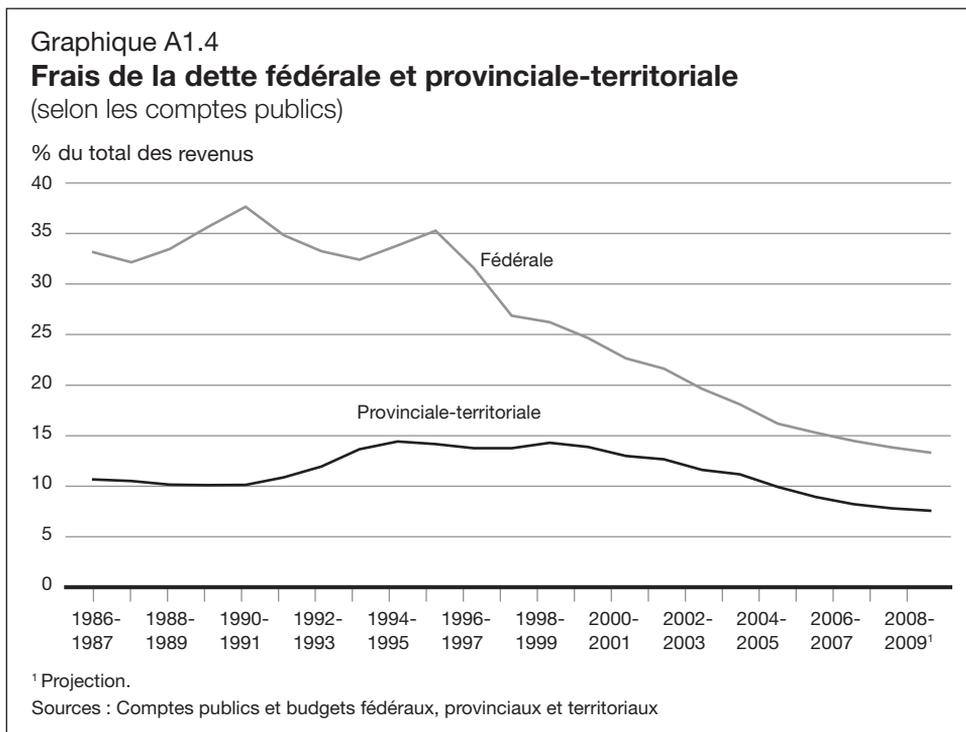
L'endettement fédéral et provincial-territorial a nettement diminué...



- Les administrations fédérale et provinciales-territoriales ont sensiblement allégé le fardeau de leur dette.
- Le ratio de la dette provinciale-territoriale au PIB devrait s'établir à 17,4 % en 2008-2009, en baisse par rapport au sommet de 29,2 % enregistré en 1999-2000.
- Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait reculer à 28,5 % en 2008-2009. Même si ce niveau est beaucoup plus bas que le sommet de 68,4 % atteint en 1995-1996, il reste plus élevé que le ratio de la dette provinciale-territoriale au PIB.



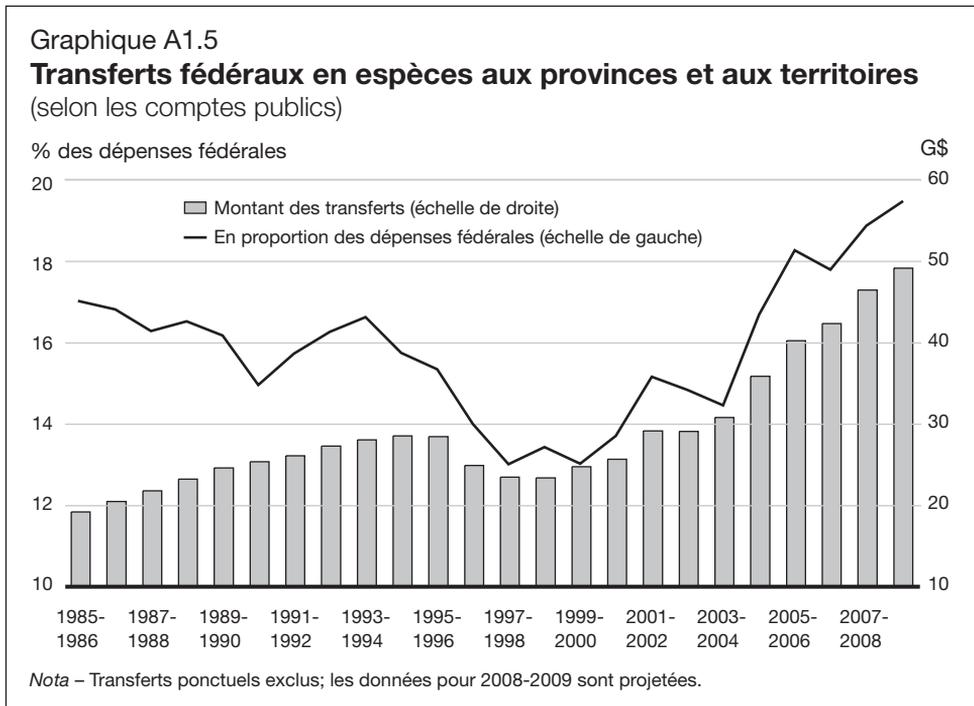
...d'où une baisse soutenue des frais de la dette en proportion du total des revenus



- L'application de politiques budgétaires et monétaires saines a contribué à réduire les taux d'intérêt au Canada et à faire en sorte qu'ils restent bas.
- Les taux d'intérêt faibles, conjugués à la réduction importante de la dette publique, ont pour conséquence que les administrations fédérale et provinciales-territoriales consacrent une plus faible part de leurs revenus au service de la dette.
- La part de chaque dollar de revenus fédéraux consacrée au service de la dette fédérale atteignait un sommet de 37,6 cents en 1990-1991. Elle devrait s'établir à 13,2 cents en 2008-2009, son niveau le plus bas depuis la fin des années 1970.
- Le secteur provincial-territorial continue d'assumer des frais de la dette beaucoup plus faibles que ceux du gouvernement fédéral. En 2008-2009, il devrait consacrer 7,5 cents de chaque dollar de revenus au service de sa dette, soit une diminution de près de 7 cents par rapport au sommet le plus récent, observé en 1998-1999.



L'assainissement des finances fédérales a permis de consacrer des montants importants aux transferts en espèces aux provinces et aux territoires



- Grâce à l'assainissement de ses finances, le gouvernement fédéral a pu accroître de façon importante les transferts en espèces aux provinces et aux territoires.
- Depuis 1999-2000, les transferts fédéraux en espèces aux provinces et aux territoires constituent la composante des dépenses fédérales ayant affiché la croissance la plus rapide. Ils ont augmenté de 8 % par année en moyenne.
- Ces transferts ont atteint un montant record en 2008-2009. Ils représentent plus de 19 % des dépenses fédérales, soit la proportion la plus élevée depuis au-delà de 30 ans.
- La progression de ces transferts, en proportion des dépenses fédérales, devrait se poursuivre au cours des prochaines années, conformément aux politiques du gouvernement qui ont permis de rétablir l'équilibre fiscal.



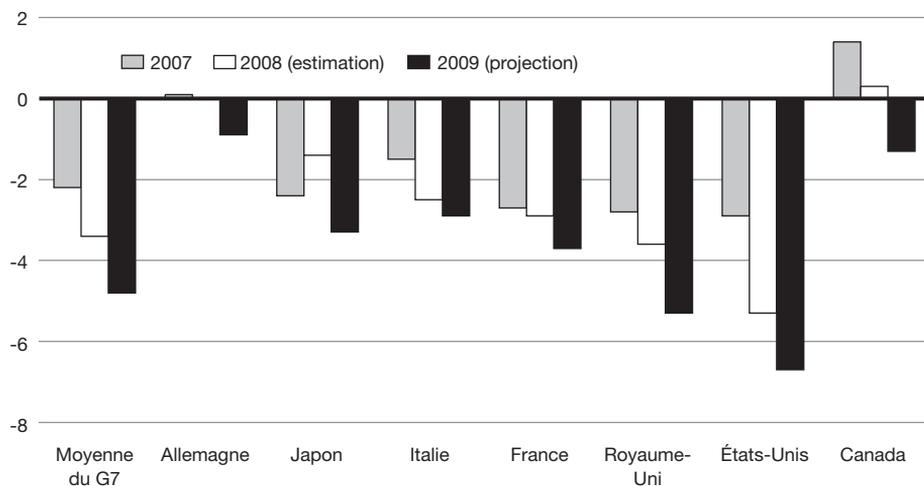
Le Canada demeure dans une situation financière solide par rapport aux autres pays du G7

Graphique A1.6

Solde financier de l'ensemble des administrations publiques¹

(selon les comptes nationaux)

% du PIB



¹ L'OCDE utilise le terme « solde financier » au sens de « solde budgétaire ».

Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 84 (novembre 2008)

- Les comparaisons internationales reposent sur les estimations normalisées du Système de comptabilité nationale pour l'ensemble des administrations publiques (c'est-à-dire les paliers national et infranational regroupés). L'OCDE produit une série complète d'estimations fondées sur ce système. Ces données facilitent les comparaisons entre pays, car elles tiennent compte de deux facteurs importants : les différences des méthodes comptables nationales, qui réduisent la comparabilité des données; et la répartition différente des responsabilités financières entre les niveaux de gouvernement d'un pays à l'autre.
- En 2007, l'excédent de l'ensemble des administrations publiques du Canada a atteint 1,4 % du PIB, en raison d'excédents enregistrés par le gouvernement fédéral, les administrations provinciales, territoriales et locales, ainsi que le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ).



- Selon les estimations de l'OCDE, le Canada sera le seul pays du G7 à dégager un excédent budgétaire pour l'ensemble des administrations publiques en 2008.
- Les résultats budgétaires de tous les pays du G7 devraient se dégrader en 2009, sous l'effet de la détérioration des perspectives de l'économie mondiale. Le Canada n'y fait pas exception : l'OCDE projette qu'il affichera en 2009 un léger déficit équivalant à 1,3 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques. Cependant, la situation financière du Canada demeure solide par rapport à celle des autres pays du G7.
- Le déficit projeté pour le Canada en 2009 ne doit pas être confondu avec la prévision d'excédent de 0,1 milliard de dollars du gouvernement fédéral en 2009-2010 :
 - Les projections de l'OCDE sont présentées selon les comptes nationaux, un système différent des projections du présent énoncé qui sont exposées selon les comptes publics.
 - Les projections de l'OCDE portent sur l'ensemble des administrations publiques et englobent donc aussi les administrations provinciales, territoriales et locales, de même que le RPC et le RRQ.

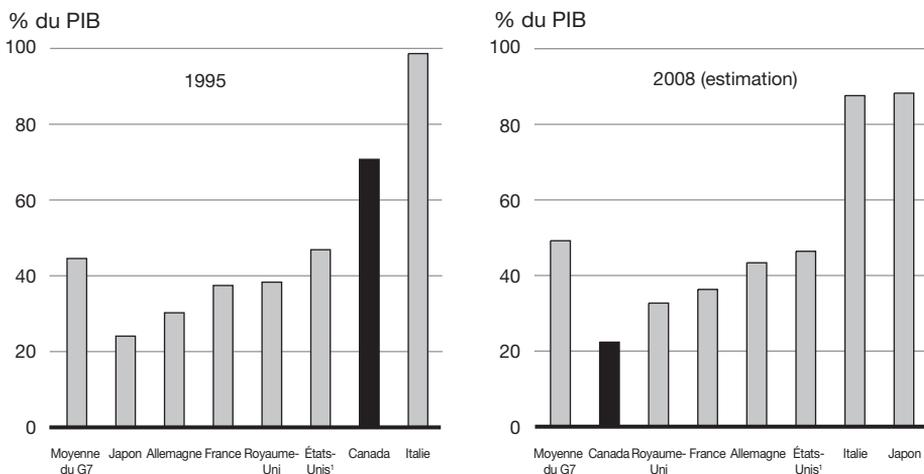


La réduction de la dette du Canada est remarquable selon une perspective internationale

Graphique A1.7

Dette nette de l'ensemble des administrations publiques

(selon les comptes nationaux)



¹ Ajustée pour exclure le passif de certains régimes de retraite des employés du secteur public aux fins des comparaisons internationales.

Sources : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 84 (novembre 2008); Réserve fédérale américaine, *Flow of Funds Accounts of the United States* (septembre 2008); calculs du ministère des Finances

- En 1995, la dette de l'ensemble des administrations publiques du Canada représentait presque 71 % du PIB, ce qui la situait au deuxième rang en importance parmi les pays du G7. Cependant, depuis 2004, le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada est le plus faible du G7.
- L'OCDE estime que le ratio de la dette canadienne diminuera pour s'établir à 22,3 % du PIB en 2008, en baisse de près de 50 points de pourcentage par rapport au sommet atteint en 1995. Il se situera alors à moins de la moitié du ratio moyen de l'ensemble des pays du G7.

A n n e x e

2

AVANT-PROJET DE LOI ET
NOTES EXPLICATIVES :
RÉDUCTION POUR 2008 DU
MINIMUM RELATIF AUX FONDS
ENREGISTRÉS DE REVENU DE
RETRAITE ET AUX PRESTATIONS
VARIABLES PRÉVUES PAR LES
RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS



Avant-projet de loi

1. (1) La *Loi de l'impôt sur le revenu* est modifiée par adjonction, après l'article 60.02, de ce qui suit :

Libellé de la div. 60*l*(v)(B.2) pour 2008

60.021 (1) Lorsqu'il s'agit de déterminer la somme qui peut être déduite par l'effet de l'alinéa 60*l*) dans le calcul du revenu d'un contribuable pour l'année d'imposition 2008, la division 60*l*(v)(B.2) est réputée avoir le libellé suivant :

« (B.2) le total des sommes représentant chacune :

(I) le montant admissible, au sens du paragraphe 146.3(6.11), du contribuable pour l'année relativement à un fonds enregistré de revenu de retraite,

(II) le montant de retrait admissible de FERR, au sens du paragraphe 60.021(2), du contribuable pour l'année relativement à un fonds enregistré de revenu de retraite,

(III) le montant de retrait admissible de prestation variable, au sens du paragraphe 60.021(3), du contribuable pour l'année relativement à son compte dans le cadre d'une disposition à cotisations déterminées d'un régime de pension agréé, ».

Sens de « montant de retrait admissible de FERR »

(2) Le montant de retrait admissible de FERR d'un contribuable pour une année d'imposition relativement à un fonds enregistré de revenu de retraite dont le contribuable est le rentier au début de l'année correspond à celle des sommes ci-après qui est applicable :

a) sauf en cas d'application de l'alinéa b), la somme obtenue par la formule suivante :

$$A - B$$

où :

A représente la moins élevée des sommes suivantes :

(i) le total des sommes incluses, par l'effet du paragraphe 146.3(5), dans le calcul du revenu du contribuable pour l'année au titre de sommes reçues dans le cadre du fonds, à l'exception des sommes versées par transfert direct du fonds à un autre fonds ou à un régime enregistré d'épargne-retraite,



- (ii) la somme qui, en l'absence du paragraphe 146.3(1.1), correspondrait au minimum à retirer du fonds pour l'année,
- B le minimum à retirer du fonds pour l'année;
- b) si le contribuable a atteint 70 ans en 2007, zéro.

Sens de « montant de retrait admissible de prestation variable »

(3) Le montant de retrait admissible de prestation variable d'un contribuable pour une année d'imposition relativement au compte du contribuable dans le cadre d'une disposition à cotisations déterminées d'un régime de pension agréé correspond à la somme obtenue par la formule suivante :

$$A - B - C$$

où :

A représente la moins élevée des sommes suivantes :

a) le total des sommes représentant chacune le montant d'une prestation de retraite, sauf celles permises en vertu des alinéas 8506(1)a) à e) du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, versée sur le régime au cours de l'année relativement au compte et incluse, par l'effet de l'alinéa 56(1)a), dans le calcul du revenu du contribuable pour l'année,

b) la somme qui, en l'absence de l'alinéa 8506(7)b) de ce règlement, correspondrait au minimum relatif au compte pour l'année;

B le minimum relatif au compte pour l'année;

C le total des cotisations versées par le contribuable aux termes de la disposition qui ont été désignées pour l'application du paragraphe 8506(10) de ce règlement.

(2) Si la présente loi est sanctionnée après le 30 janvier 2009, les sommes versées par un contribuable, à un régime enregistré d'épargne-retraite ou un fonds enregistré de revenu de retraite dont il est le rentier, au cours de la période commençant le 2 mars 2009 et se terminant le trentième jour suivant la date de sanction de la présente loi sont réputées, pour l'application de l'alinéa 60l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, avoir été versées le 1^{er} mars 2009 et non au moment où elles ont été effectivement été versées. Toutefois, les sommes ainsi réputées versées ne peuvent excéder le total des sommes représentant chacune :



a) le montant de retrait admissible de FERR pour 2008 relativement à un fonds enregistré de revenu de retraite;

b) le montant de retrait admissible de prestation variable pour 2008 relativement au compte du contribuable dans le cadre d'une disposition à cotisations déterminées d'un régime de pension agréé.

2. L'article 146.3 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (1), de ce qui suit :

Rajustement du minimum pour 2008

(1.1) Le minimum à retirer d'un fonds de revenu de retraite pour 2008 correspond à 75 % de la somme qui, en l'absence du présent paragraphe, correspondrait à ce minimum pour l'année.

Exceptions

(1.2) Le paragraphe (1.1) ne s'applique pas à un fonds de revenu de retraite :

a) pour l'application des paragraphes (5.1) et 153(1) ainsi que la définition de « paiement périodique de pension » à l'article 5 de la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu;

b) si le particulier qui était le rentier du fonds le 1^{er} janvier 2008 a atteint 70 ans en 2007.

3. (1) Le paragraphe 8506(7) du Règlement de l'impôt sur le revenu et l'intertitre le précédant sont remplacés par ce qui suit :

Règles spéciales applicables au minimum

(7) Le minimum relatif au compte d'un participant dans le cadre de la disposition à cotisations déterminées d'un régime de pension agréé pour une année civile correspond à celle des sommes ci-après qui est applicable :

a) zéro, si un particulier qui est soit le participant, soit son bénéficiaire déterminé pour l'année dans le cadre de la disposition :

(i) d'une part, est vivant au début de l'année,

(ii) d'autre part, n'avait pas atteint 71 ans à la fin de l'année civile précédente;

b) 75 % de la somme qui, en l'absence du présent paragraphe, correspondrait au minimum relatif au compte pour l'année, si l'alinéa a) ne s'applique pas et si l'année en cause est 2008.



(2) L'article 8506 du même règlement est modifié par adjonction, après le paragraphe (8), de ce qui suit :

Cotisation — rajustement du minimum pour 2008

(9) Si une cotisation, versée par le participant à un régime de pension agréé et portée au crédit du compte de celui-ci relatif à une disposition à cotisations déterminées du régime, remplit les conditions énoncées au paragraphe (10), les règles suivantes s'appliquent :

- a)* la cotisation est réputée avoir été versée conformément au régime tel qu'il est agréé;
- b)* il n'est pas tenu compte de la cotisation pour l'application de l'alinéa (2)*c.1*;
- c)* la cotisation est réputée être une cotisation exclue pour l'application de l'alinéa 8301(4)*a*).

Conditions

(10) Les conditions à remplir sont les suivantes :

- a)* la cotisation est versée en 2008 ou dans les 60 jours suivant la fin de cette année (ou dans tout délai plus long suivant la fin de l'année que le ministre estime acceptable);
- b)* la cotisation est désignée pour l'application du présent paragraphe selon des modalités que le ministre estime acceptables;
- c)* le montant de la cotisation n'excède pas la somme obtenue par la formule suivante :

$$A - B - C$$

où :

A représente la moins élevée des sommes suivantes :

- (i) le total des sommes représentant chacune le montant d'une prestation de retraite, sauf celles permises en vertu des alinéas (1)*a*) à *e*), versée sur le régime en 2008 relativement au compte et incluse, par l'effet de l'alinéa 56(1)*a*) de la Loi, dans le calcul du revenu du contribuable pour l'année d'imposition,
- (ii) la somme qui, en l'absence de l'alinéa (7)*b*), correspondrait au minimum relatif au compte pour 2008,

B le minimum relatif au compte pour 2008,



C le total des autres cotisations versées par le participant dans le cadre de la disposition à cotisations déterminées au plus tard au moment du versement de la cotisation qui ont été désignées pour l'application du présent paragraphe.

(3) Si la présente loi est sanctionnée après le 30 janvier 2009, les cotisations versées par le participant à un régime de pension agréé, et portées au crédit de son compte relatif à une disposition à cotisations déterminées du régime, au cours de la période commençant le 2 mars 2009 et se terminant le trentième jour suivant la date de sanction de la présente loi sont réputées, pour l'application du paragraphe 8506(10) du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, édicté par le paragraphe (2), avoir été versées le 1^{er} mars 2009 et non au moment où elles ont été effectivement été versées. Toutefois, les sommes ainsi réputées versées ne peuvent excéder la somme qui serait déterminée relativement au compte en vertu de l'alinéa 8506(10)c) du même règlement, édicté par le paragraphe (2), si la valeur de l'élément C de la formule figurant à cet alinéa était nulle.



Notes explicatives

Article 1

Règles concernant le minimum relatif aux FERR et aux prestations variables – cotisations versées de nouveau

LIR
60.021

Le nouvel article 60.021 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la Loi) prévoit des règles concernant la réduction de 25 %, applicable à 2008, du minimum à retirer des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et des régimes de pension agréés (RPA) à cotisations déterminées prévoyant des prestations variables. Cette réduction est prévue au nouveau paragraphe 146.3(1.1) de la Loi et au nouvel alinéa 8506(7)*b*) du *Règlement de l'impôt sur le revenu*. Les règles concernant les prestations variables permettent que les prestations provenant d'un RPA à cotisations déterminées soient versées selon les mêmes modalités que ce qui est permis dans le cas des FERR, comme solution de remplacement à l'acquisition d'une rente.

Plus précisément, l'article 60.021 prévoit une déduction au titre de certaines sommes retirées de FERR pour 2008 et de certains paiements de prestations variables qui sont versés de nouveau.

LIR
60.021(1)

Le nouveau paragraphe 60.021(1) de la Loi a pour effet de modifier le libellé de la division 60*l*(v)(B.2) de la Loi pour 2008. L'alinéa 60*l*) permet à un particulier de demander une déduction au titre de paiements admissibles faits à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), à un FERR ou à un RPA – en réduction de certaines sommes incluses dans son revenu – jusqu'à concurrence du plafond fixé au sous-alinéa 60*l*(v). La division 60*l*(v)(B.2) rend admissibles à cette fin certaines sommes reçues d'un FERR. Bien que les sommes versées à un FERR par le rentier ne soient généralement pas admissibles à ce traitement, le sous-alinéa 146.3(2)*f*(iii) de la Loi permet qu'elles le soient dans la mesure où elles sont visées au sous-alinéa 60*l*(v).



Le paragraphe 60.021(1) modifie le libellé de la division 60l)(v)(B.2) pour 2008 de façon que les montants de retraits admissibles de FERR et les montants de retraits admissibles de prestations variables, au sens des nouveaux paragraphes 60.021(2) et (3), du particulier pour l'année soient inclus dans la somme déterminée selon cette division. Pour en savoir davantage, se reporter aux notes ci-dessous concernant les nouveaux paragraphes 60.021(2) et (3).

Si les dispositions législatives mettant ces nouvelles mesures en œuvre sont sanctionnées après le 30 janvier 2009, les cotisations versées de nouveau après le 1^{er} mars 2009 et au plus tard le jour qui suit de 30 jours la date de sanction de ces dispositions, seront réputées avoir été versées le 1^{er} mars 2009. En d'autres termes, les cotisations versées de nouveau conformément à ces nouvelles règles seront autorisées jusqu'au 1^{er} mars 2009 ou, s'il est postérieur, jusqu'au jour qui suit de 30 jours la date de sanction des dispositions législatives mettant ces mesures en œuvre.

LIR

60.021(2)

Le nouveau paragraphe 60.021(2) de la Loi porte sur le montant de retrait admissible de FERR d'un contribuable pour une année d'imposition relativement à un FERR dont il est le rentier au début de l'année. Cette disposition s'applique à l'année d'imposition 2008.

Dans la plupart des cas, le montant de retrait admissible de FERR du contribuable correspond, selon l'alinéa 60.021(2)a), à la somme obtenue par la formule suivante :

A – B

L'élément A représente la moins élevée de deux sommes. La première correspond au total des sommes reçues en 2008 dans le cadre du FERR (autrement que par suite d'un transfert) et incluses, par l'effet du paragraphe 146.3(5), dans le calcul du revenu du contribuable. La seconde somme correspond au minimum à retirer du FERR pour 2008, déterminé compte non tenu de la réduction de 25 % prévue au nouveau paragraphe 146.3(1.1).

L'élément B représente le minimum à retirer du FERR pour 2008, déterminé compte tenu de la réduction de 25 % prévue au nouveau paragraphe 146.3(1.1).



Le nouvel alinéa 60.021(2)*b*), plutôt que l'alinéa 60.021(2)*a*), s'applique aux contribuables qui ont atteint 70 ans en 2007. L'alinéa 60.021(2)*b*) a trait au changement, annoncé dans le budget de 2007, touchant l'âge de conversion applicable aux FERR, lequel est passé de 69 à 71 ans. En ce qui concerne les contribuables qui ont atteint 70 ans en 2007, cette disposition permet de sauvegarder l'effet des mesures budgétaires de 2007, lesquelles ont ramené à zéro le minimum à retirer d'un FERR pour 2008 dans le cas de ces contribuables et permettent de verser de nouveau les sommes retirées qui excèdent ce minimum.

LIR

60.021(3)

Le nouveau paragraphe 60.021(3) de la Loi porte sur le montant de retrait admissible de prestation variable d'un contribuable relativement au compte du contribuable dans le cadre d'une disposition à cotisations déterminées d'un RPA. Cette disposition s'applique à l'année d'imposition 2008.

Le montant de retrait admissible de prestation variable du contribuable correspond à la somme obtenue par la formule suivante :

$$A - B - C$$

L'élément A représente la moins élevée de deux sommes. La première correspond, en termes généraux, au total des prestations variables reçues sur le compte en 2008 et incluses, par l'effet de l'alinéa 56(1)*a*), dans le calcul du revenu du contribuable. La seconde somme correspond au minimum à retirer relativement au compte pour 2008, déterminé compte non tenu de la réduction de 25 % prévue au nouvel alinéa 8506(7)*b*) du *Règlement de l'impôt sur le revenu* (le Règlement).

L'élément B représente le minimum à retirer relativement au compte pour 2008, déterminé compte tenu de la réduction de 25 % prévue au nouvel alinéa 8506(7)*b*) du Règlement.

L'élément C représente l'excédent des prestations variables du contribuable dans le cadre de la disposition à cotisations déterminées qui a déjà été versé de nouveau et qui est désigné à cette fin en vertu du nouveau paragraphe 8506(10) du Règlement. Cet élément a pour effet d'empêcher le contribuable de verser de nouveau un excédent de prestation variable à un REER ou un FERR dans la mesure où il a déjà versé l'excédent de nouveau à son compte de cotisations déterminées.

Ces modifications s'appliquent à compter de la date de sanction du projet de loi.



Article 2

Minimum relatif aux FERR

LIR
146.3

L'article 146.3 de la Loi prévoit les règles concernant les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

LIR
146.3(1.1)

Selon l'article 146.3, doivent être faits sur un FERR chaque année des paiements au moins égaux au minimum à retirer du FERR pour l'année. Ce minimum est calculé selon la définition de ce terme figurant au paragraphe 146.3(1) et correspond, de façon générale, au produit de la multiplication de la juste valeur marchande des biens détenus dans le cadre du fonds au début de l'année par un facteur fondé sur l'âge, fixé dans le *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Le nouveau paragraphe 146.3(1.1) prévoit que le minimum à retirer d'un FERR pour 2008 est réduit de 25 %.

LIR
146.3(1.2)

Le nouveau paragraphe 146.3(1.2) prévoit que le minimum non réduit pour 2008 (à savoir, la somme obtenue avant l'application de la réduction de 25 % prévue au nouveau paragraphe 146.3(1.1)) continue de s'appliquer dans certains cas par souci d'accorder un allègement. Plus précisément, le minimum non réduit s'appliquera dans le cadre des dispositions suivantes :

- l'exemption de la retenue d'impôt applicable aux sommes retirées de FERR jusqu'à concurrence du minimum;
- les règles sur l'attribution à l'époux ou au conjoint de fait;
- la retenue d'impôt des non-résidents.

Ces modifications s'appliquent à compter de la date de sanction du projet de loi.



Article 3

Minimum relatif aux prestations variables

RIR
8506

L'article 8506 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* (le Règlement) prévoit les règles concernant les prestations prévues par la disposition à cotisations déterminées d'un régime de pension agréé (RPA).

RIR
8506(7)

Selon l'alinéa 8506(1)e.1) du Règlement, un RPA peut prévoir, en remplacement de l'acquisition d'une rente, le versement de prestations de retraite au participant à une disposition à cotisations déterminées selon les mêmes modalités que ce qui est permis dans le cas des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). Ces prestations sont appelées « prestations variables ».

Le montant des prestations variables qui est payable chaque année sur le compte d'un participant doit être au moins égal au minimum déterminé conformément aux règles énoncées aux paragraphes 8506(5) à (7) du Règlement. Les paragraphes 8506(5) et (6) prévoient des règles sur le calcul du minimum qui sont semblables aux règles sur le calcul du minimum à retirer d'un FERR. Le paragraphe 8506(7) prévoit actuellement une disposition prépondérante qui fixe le minimum à zéro pour les années civiles se terminant avant que le participant atteigne 72 ans.

Par suite des modifications apportées au paragraphe 8506(7), la règle actuelle est désormais énoncée au nouvel alinéa *a*) et le nouvel alinéa *b*) prévoit que le minimum à retirer pour 2008 est réduit de 25 %, conformément au nouveau paragraphe 146.3(1.1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la Loi).

Cette modification s'applique à compter de la date de sanction du projet de loi.

RIR
8506(9) et (10)

Les nouveaux paragraphes 8506(9) et (10) du Règlement prévoient des règles qui permettent de verser de nouveau à un RPA certains paiements de prestations variables provenant du régime dans le cas où le participant a reçu, en 2008, une somme supérieure au minimum réduit.



Le paragraphe 8506(9) contient des règles qui s'appliquent aux cotisations à l'égard desquelles les conditions énoncées au nouveau paragraphe 8506(10) sont réunies.

- Selon l'alinéa 8506(9)*a*), les cotisations sont réputées avoir été versées conformément au régime tel qu'il est agréé, ce qui permet au participant de les déduire.
- Selon l'alinéa 8506(9)*b*), il n'est pas tenu compte des cotisations pour l'application de l'alinéa 8506(2)*c.1*) du Règlement. De façon générale, ce dernier alinéa ne permet pas que des cotisations soient versées dans le cadre d'une disposition à cotisations déterminées après que le participant a atteint 71 ans.
- Selon l'alinéa 8506(9)*c*), les cotisations sont réputées être des cotisations exclues pour l'application de l'alinéa 8301(4)*a*) du Règlement. Ainsi, elles ne donneront pas lieu à un facteur d'équivalence pour le participant.

Le nouveau paragraphe 8506(10) prévoit trois conditions à remplir pour que le paragraphe 8506(9) s'applique.

En premier lieu, la cotisation doit être versée en 2008 ou dans les 60 jours suivant la fin de 2008 (ou dans tout délai plus long suivant la fin de l'année que le ministre du Revenu national estime acceptable). À cette fin, si les dispositions législatives mettant ces nouvelles mesures en œuvre sont sanctionnées après le 30 janvier 2009, les cotisations versées de nouveau après le 1^{er} mars 2009 et au plus tard le jour qui suit de 30 jours la date de sanction de ces dispositions, seront réputées avoir été versées le 1^{er} mars 2009. En d'autres termes, les cotisations versées de nouveau conformément à ces nouvelles règles seront autorisées jusqu'au 1^{er} mars 2009 ou, s'il est postérieur, jusqu'au jour qui suit de 30 jours la date de sanction des dispositions législatives mettant ces mesures en œuvre.

En deuxième lieu, la cotisation doit être désignée à cette fin selon des modalités que le ministre estime acceptables.

En troisième et dernier lieu, le montant de la cotisation ne peut excéder la somme obtenue par la formule suivante :

$$A - B - C$$



L'élément A représente la moins élevée de deux sommes. La première correspond, en termes généraux, au total des prestations variables reçues sur le compte en 2008 et incluses, par l'effet de l'alinéa 56(1)*a*) de la Loi, dans le calcul du revenu du participant. La seconde somme correspond au minimum à retirer relativement au compte pour 2008, déterminé compte non tenu de la réduction de 25 % prévue au nouvel alinéa 8506(7)*b*) du Règlement.

L'élément B représente le minimum à retirer relativement au compte pour 2008, déterminé compte tenu de la réduction de 25 % prévue au nouvel alinéa 8506(7)*b*) du Règlement.

L'élément C représente l'excédent des prestations variables du participant dans le cadre de la disposition à cotisations déterminées qui a déjà été versé de nouveau et qui est désigné à cette fin en vertu du paragraphe 8506(10).

Ces modifications s'appliquent à compter de la date de sanction du projet de loi.